

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 185

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

## DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE



PROGRAMME 185  
**Diplomatie culturelle et d'influence**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

## Aurélien Lechevallier

Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

Les grandes priorités stratégiques de notre politique d'influence à l'étranger telles qu'elles ont été définies par nos autorités (discours de Ouagadougou en 2017, discours à l'Institut de France en 2018, CICID de 2018, stratégie « Bienvenue en France », etc...) ont continué, en 2022, à être déclinées et mises en œuvre par la direction de la diplomatie d'influence (DDI) et l'ensemble des postes du réseau de coopération et d'action culturelle, à travers un dialogue constant avec les autorités comme les différents acteurs et partenaires locaux.

Dans un contexte de concurrence exacerbé au plan international et dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) au premier semestre 2022, il s'est agi d'accroître l'attractivité de notre pays dans ses multiples dimensions, culturelle, économique, éducative et universitaire, scientifique et de soutenir la réalisation des objectifs politiques, sécuritaires et économiques de notre diplomatie, avec un souci permanent de modernisation de notre offre et de notre action.

La politique définie et conduite par le Ministère, et mise en œuvre par les postes et les opérateurs, s'est articulée autour de quatre orientations stratégiques majeures :

- promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique de développement de l'enseignement français et francophone à l'étranger ;
- placer la coopération universitaire, scientifique et de recherche au cœur de l'attractivité du territoire ;
- poursuivre la promotion des savoir-faire, des idées et de la créativité françaises notamment dans le secteur des industries culturelles et créatives auprès de nos partenaires à l'étranger ;
- et enfin promouvoir les intérêts économiques, commerciaux et d'attractivité de la France.

### 1/ Promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique au développement de l'enseignement français et francophone

Le plan pour la langue française et le plurilinguisme présenté par le président de la République en 2018 demeure en 2022 le cadre de référence dans lequel s'inscrivent nos objectifs de promotion, de diffusion et d'enseignement du français dans le monde. En vue de renforcer l'usage, la maîtrise et l'apprentissage de la langue française, les interventions du ministère dans ces domaines se sont articulées en 2022 autour de trois objectifs prioritaires : le soutien au développement qualitatif de l'enseignement francophone, la réponse à la demande d'enseignement français à l'étranger et d'enseignement bilingue, et la promotion du français comme langue favorisant l'insertion professionnelle de la jeunesse et de son usage au sein des institutions européennes et des instances multilatérales.

Le réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger s'est mobilisé pour mettre en œuvre les mesures de ce plan notamment dans le domaine prioritaire de l'éducation, à travers la formation des enseignants, le renforcement des systèmes éducatifs locaux avec une attention particulière pour la diversité linguistique et l'enseignement du et en français, ou encore le renforcement de l'environnement francophone.

Le soutien de la France à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) a aussi été réaffirmé en 2022 à travers une subvention. La 4<sup>e</sup> édition de la journée internationale des professeurs de français (24 novembre 2022) et l'organisation en novembre 2022 d'un congrès régional des professeurs de français à Tunis ont été un succès.

Par ailleurs, en réponse à la demande croissante d'une éducation sur programme français de qualité à travers le monde, la mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger s'est poursuivie en 2022, avec aujourd'hui 567 établissements qui scolarisent près de 390 000 élèves. Depuis mars 2018, et malgré la crise sanitaire traversée, le réseau de l'enseignement français à l'étranger a donc gagné 72 établissements et près de 40 000 élèves dont les deux-tiers sont des étrangers (voir section dédiée à l'AEFE). La croissance du réseau d'établissements labélisés *LabelFrancEducation* avait déjà permis en 2021 de dépasser l'objectif de 500 établissements labélisés fixé dans le plan présidentiel. Fin 2022, on comptait 587 établissements labélisés dans 62 pays. L'objectif quantitatif étant dépassé, l'appui du ministère vise désormais la consolidation qualitative à travers la structuration et l'animation du réseau des établissements labélisés. Dans ce cadre, en 2022, un appel à projets au bénéfice de ces établissements a été lancé et plusieurs événements et formations d'enseignants issus du réseau des établissements labélisés ont été organisés et co-financés tout au long de l'année, pour fêter les 10 ans du label *LabelFrancEducation*.

Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) au premier semestre 2022, et afin de promouvoir le plurilinguisme au sein des institutions européennes et dans les États de l'UE et de son voisinage, trois financements complémentaires ont été mis en œuvre :

- le programme Millefeuille destiné à la formation linguistique des fonctionnaires et diplomates européens en poste à Bruxelles a poursuivi sa montée en puissance ;
- le fonds d'intervention linguistique (FIL), appel à projets destiné à financer des actions de formation de fonctionnaires et diplomates des États de l'UE et de son voisinage non membres de l'OIF, a été renouvelé ;
- un appel à projet spécial « PFUE » a été lancé pour permettre à notre réseau de coopération et d'action culturelle de renforcer ses actions de promotion du français et du plurilinguisme à l'occasion de la PFUE.

Le renforcement des usages numériques demeure une priorité au service de la promotion et de l'enseignement du français comme au service de l'influence de la France dans le domaine des *Edtech*.

## 2/ Conduire la nouvelle stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire, renforcer l'internationalisation des établissements français d'enseignement supérieur, inscrire la France dans les réseaux internationaux de la recherche de pointe, faire rayonner les sciences sociales françaises et francophones

La stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire de la France « **Bienvenue en France** » a été lancée par le Premier ministre en novembre 2018. Dans un contexte international toujours plus concurrentiel, elle reste le cadre conceptuel en vigueur.

Les principaux axes et objectifs de cette stratégie ont été réaffirmés dans la feuille de route de l'Influence présentée par le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères en décembre 2021. Les cinq objectifs principaux énoncés dans ce document stratégique sont d'attirer les talents, d'accompagner la projection internationale des établissements d'enseignement supérieur, d'accueillir 500 000 étudiants étrangers en 2027, de développer une diplomatie scientifique sur les trois grandes révolutions technologiques en cours (santé, numérique, développement durable), et enfin de faire en sorte que notre action dans le domaine de l'archéologie et de la préservation du patrimoine contribue à la stabilité internationale, au développement et à la protection des minorités.

Au plan mondial, la France souhaite revenir sur le podium des pays les plus attractifs en matière universitaire et scientifique. Après deux années impactées par la crise sanitaire et un retour aux chiffres de mobilité d'avant-crise dès la rentrée universitaire de septembre 2021, nous comptabilisons pour l'année universitaire 2022/2023 un nombre record de 400 000 étudiants internationaux présents sur le territoire français.

Le MEAE mène également une politique d'attractivité vers de nouveaux publics en priorisant trois zones géographiques : la zone Indopacifique, l'Afrique et l'Europe. Il accompagne également l'internationalisation des établissements français, à travers le développement de campus franco-étrangers (ainsi, en 2022, deux développements d'ampleur ont vu le jour : la création d'un Campus franco-indien dans le domaine de la santé et la consolidation du Campus franco-sénégalais) :

- concernant la zone Indopacifique, après une baisse de la mobilité étudiante en France en provenance de cette région depuis plusieurs années, un phénomène amplifié par la crise sanitaire, une phase de rebond a été constatée en 2022. Les efforts se sont poursuivis pour le développement de coopérations scientifiques de haut niveau, notamment dans le domaine de la santé, en s'appuyant sur les acteurs français déployés localement (réseaux Pasteur et Mérieux, ANRS-MIE, IRD, INSERM) ;
- vis-à-vis de l'Afrique, les efforts ont porté sur la mise en œuvre de la nouvelle approche française qui s'articule autour d'une logique de partenariat et de co-construction, avec l'objectif de renforcer les capacités et la formation sur place (émergence de campus universitaires et d'institutions scientifiques d'excellence, développement de programmes de mobilités croisées nord-sud et sud-nord, mobilités intra-régionales) ;
- en Europe enfin, dans le contexte favorable de la PFUE, les actions mises en œuvre en 2022 ont contribué à renforcer la visibilité et l'influence de la France dans le champ de l'ESR, notamment via le lancement du nouveau programme de bourses « France Excellence Europa », qui a constitué un signal fort de l'engagement de la France en faveur des jeunes Européens et qui entend redynamiser la mobilité intra-européenne vers la France. Le MEAE s'est également engagé en 2022 dans le soutien appuyé aux alliances universitaires européennes, projets au sein desquels les établissements d'enseignement supérieurs français sont fortement représentés, et a renforcé sa coopération avec l'Agence Erasmus+ France.

La coopération scientifique vise, quant à elle, l'insertion des laboratoires français de pointe dans les meilleurs réseaux mondiaux. Les axes de recherche privilégiés sont définis par les chercheurs eux-mêmes et incluent notamment **la recherche en lien avec le climat, l'environnement, la ville durable, l'intelligence artificielle, ainsi que les recherches en sciences politiques et plus généralement en sciences sociales**, notamment lorsque les contextes politiques sont difficiles.

Notre diplomatie scientifique porte également sur le rayonnement des sciences sociales françaises et francophones et le soutien aux jeunes chercheurs, à travers un réseau, unique au monde, de 27 unités mixtes - Instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE) dans 33 pays. L'action du MEAE exerce un fort effet de levier puisque ses programmes, ainsi que ceux des UMIFRE, permettent à des projets d'accéder au programme-cadre européen de recherche Horizon Europe. Le MEAE cofinance les missions archéologiques à l'étranger au titre de la Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger. Son action pour l'archéologie française à l'étranger et à travers les IFRE en fait un point central pour la mobilisation de l'expertise française à l'étranger sur tout projet relatif au patrimoine ancien. **La contribution en 2022 à l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) a constitué un axe fort de la mise en œuvre de cette politique patrimoniale.**

## 3/ Intensifier les actions en matière de coopération culturelle, notamment dans le secteur des industries créatives et culturelles et de l'expertise culturelle

La mission prioritaire pour les industries culturelles et créatives (ICC) confiée à 37 postes à partir de 2020 s'est close fin 2022. Pendant trois ans, cette mission a permis aux ambassades concernées de **mieux structurer leur action** en faveur de l'export de nos ICC grâce à l'identification des secteurs au plus fort potentiel. Cette démarche a également permis au réseau diplomatique et culturel de **travailler davantage en équipe France** (SCAC, Institut français, bureaux Business France) sur cette problématique transverse, et de manière plus coordonnée avec les opérateurs à l'export et les établissements culturels français.

En 2022, pour la deuxième année consécutive, un appel à projets du ministère piloté par l'Institut français a permis de **financer 105 projets portés par les postes**, pour un montant total de 1,4 M€. Ce mécanisme a permis d'accompagner des projets répondant aux objectifs de création et d'incubation, d'expertise et de conseil, de mise en réseau, de diffusion, de promotion et d'accès aux marchés pour les professionnels du secteur culturel.

Par ailleurs, le soutien à l'export des ICC s'est intensifié dans le cadre du lancement de deux programmes issus du programme France 2030. En transformant durablement les secteurs stratégiques de l'économie française par l'innovation technologique et industrielle, l'objectif est de positionner la France **en tête de la production de contenus culturels et créatifs d'ici 2030**. Deux mesures concernent plus spécifiquement l'export des ICC, dont les dispositifs ont été lancés en septembre 2022 et dont la mise en œuvre se poursuivra en 2023 : **Cultur'Export et ICC Immersion**.

En outre, le continent africain, pour lequel les ICC représentent un important levier de croissance, fait l'objet d'une attention particulière dans la lignée des engagements présidentiels de Ouagadougou et de Montpellier, avec la saison Africa2020 et les perspectives dressées par le renouvellement de notre partenariat avec l'Afrique, notamment en matière d'ICC.

Dans le domaine audiovisuel, les deux associations professionnelles Unifrance (export cinéma) et TVFI (export audiovisuel) ont fusionné en juillet 2021 pour se renforcer dans un contexte de plus en plus concurrentiel. Cette réforme a permis de fédérer la création française dans toute sa diversité, et d'en assurer la promotion d'une manière coordonnée.

En matière d'expertise culturelle, la demande adressée à la France – en particulier dans les champs muséal et patrimonial – reste significative, bien que peu souvent assortie de financements de la part des porteurs de projet locaux. La France s'attache donc à valoriser son expertise.

La France reste engagée sur de très grands projets d'exception, vitrines de l'excellence française, tels que le Louvre Abou Dhabi qui a célébré en 2022 ses cinq ans d'ouverture, ou encore des avancées sur le projet d'établissement culturel de prestige, la *Villa Hegra* en Arabie Saoudite. La France déploie par ailleurs son expertise en matière de formation des professionnels des musées et du patrimoine, de structuration des écosystèmes ICC, ou encore d'appui à la définition de politiques culturelles nationales par le biais de deux outils majeurs qui ont poursuivi leur montée en puissance en 2022 : le déploiement de nouveaux experts techniques internationaux (5 nouveaux ETI) et celui des nouveaux projets de solidarité innovants (FSPI). Enfin, le travail en interministériel s'est vu approfondi en 2022 pour améliorer la projection de notre expertise muséale, par le biais de plusieurs réunions du Comité conjoint de pilotage de l'expertise culturelle.

La capacité des établissements du réseau de coopération et d'action culturelle à développer et à proposer une offre linguistique et culturelle à distance a joué un rôle clé pour la résilience du réseau, confronté aux conséquences de la crise sanitaire. Les changements d'habitudes liés à la pandémie ont produit des effets de long terme, puisque désormais de nombreux établissements combinent les activités en présentiel et à une offre à distance. Conscient de cette évolution structurelle en cours, le Ministère a poursuivi en 2022 la modernisation du réseau via la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route triennale pour sa transformation numérique (2021-2023), centrée autour des quatre axes identifiés (outiller, former, développer et animer), avec un nouvel appel à projets (1 M€) lancé à destination du réseau en vue de sa montée en puissance.

Le rapprochement de la Fondation des Alliances françaises (FAF) et de l'Institut français (IF) s'est traduit par un rapprochement fonctionnel qui s'est concrétisé par la convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'IF signée en 2019 et qui est en cours de renouvellement. Elle confie le soutien au FLE, la diffusion culturelle, la professionnalisation des agents du réseau des Alliances françaises et la mise en œuvre de la démarche qualité à l'IF. En 2022, des échanges constructifs ont eu lieu entre le Ministère, la FAF, les Alliances et les postes diplomatiques autour des coordinations locales.

#### 4/ Mettre la diplomatie économique au service de la relance économique

La stratégie du ministère en matière de diplomatie économique s'articule autour de 3 priorités : i) soutenir les entreprises françaises à l'export, ii) promouvoir l'attractivité économique du territoire et iii) faire de la régulation internationale un atout pour l'économie française.

##### i) Soutenir les entreprises françaises sur les marchés étrangers

Dans le sillage du Plan de relance de l'export et de la sortie de la crise COVID, les échanges commerciaux ont repris en 2022. La direction de la diplomatie économique a continué à accompagner les entreprises pour bénéficier de cette reprise à travers, notamment, sa tutelle de Business France et par un soutien diplomatique aux entreprises françaises sur les marchés étrangers.

Depuis février 2022, la direction de la diplomatie économique soutient les entreprises françaises face à la guerre en Ukraine : points de situation réguliers pour informer les entreprises de l'évolution du conflit et pour recueillir leurs points de vigilance dans le cadre de l'élaboration des sanctions, analyses sectorielles des conséquences de la guerre et des sanctions, valorisation de l'offre française pour la reconstruction de l'Ukraine.

##### ii) Promouvoir l'attractivité économique de la France

La stratégie adoptée en 2018 pour renforcer l'attractivité de la France continue à prouver sa pertinence. Selon le baromètre EY 2022, la France reste la 1<sup>re</sup> destination des investissements étrangers en Europe, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive. Plus précisément, la France est la 1<sup>re</sup> destination européenne pour les projets industriels depuis plus de quinze ans et la 1<sup>re</sup> pour les projets de R&D depuis 2018. Le succès du 5<sup>e</sup> Sommet *Choose France* du 11 juillet 2022 est venu couronner ces résultats. 250 dirigeants étrangers et français ont été rassemblés autour du Président de la République et du gouvernement. 14 projets d'investissements, représentant 6,7 Mds€ et la création de 4 000 emplois, ont été annoncés.

L'année 2022 a vu une mobilisation renforcée du MEAE, en lien avec la *Mission French Tech*, en faveur des *start-up* françaises, notamment en faveur du *French Tech 120* et du *Next 40* (FT120/N40). La direction a continué à aider les

ambassades et les bureaux Business France dans la mise en place d'initiatives destinées à renforcer l'attractivité économique de la France. La structuration de la *Team France Invest* doit permettre, en partenariat avec les régions, le renforcement de la dynamique d'attractivité en faveur des territoires. Le MEAE poursuivra ses actions de communication pour promouvoir l'image de la France, par le biais, notamment, de la stratégie unifiée de la marque France (France TM).

Le MEAE a contribué, au titre de sa politique d'attractivité, à la promotion de la « Destination France », notamment *via* sa contribution à la préparation du Sommet Destination France, sa mobilisation pour les grands événements internationaux (ex. exposition universelle d'Osaka-Kansai en 2025, la coupe du monde de rugby 2023 et les jeux olympiques de Paris 2024).

### iii) Faire de la régulation internationale un atout pour l'économie française

Le gouvernement promeut la vision d'une mondialisation mieux régulée. Cette vision va de pair avec la défense du multilatéralisme, qui constitue le socle de la gouvernance économique mondiale, et la protection des intérêts de la France et de l'UE face à la multiplication des actes de coercition économique.

Cette vision s'est traduite en 2022 par des contributions de la direction de la diplomatie économique aux travaux internationaux, notamment au sein des groupes de travail ONUDC, OCDE, G7 et G20 en matière de lutte contre la corruption ; la promotion de normes financières pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GAFI) ; la contribution aux travaux relatifs à la lutte contre la coercition économique (ECFR).

L'action de la direction de la diplomatie économique s'est aussi traduite en 2022 par un soutien aux entreprises confrontées à des faits de contrefaçon et de violation de leurs droits de propriété intellectuelle et la promotion d'un cadre de normalisation favorable, notamment aux intérêts économiques des entreprises françaises dans les enceintes de normalisation volontaire internationale. Enfin, la direction a promu des standards français pionniers en matière de conduite responsable des entreprises ou responsabilité sociétale des entreprises dans les instances onusiennes et européennes.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1 : Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR 1.1 : Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

INDICATEUR 1.2 : Diffusion de la langue française

INDICATEUR 1.3 : Enseignement français et coopération éducative

### OBJECTIF 2 : Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR 2.1 : Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

INDICATEUR 2.2 : Attractivité touristique de la France

INDICATEUR 2.3 : Attractivité de la France en termes d'investissements

### OBJECTIF 3 : Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR 3.1 : Accompagnement des acteurs économiques

### OBJECTIF 4 : Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR 4.1 : Autofinancement et partenariats

## Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF****1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France****INDICATEUR****1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel)	%	54	36	30	26	20
Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels	%	28	38	20	30	40
Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération	%	+20	+24	+5	38	+12

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »**Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO.

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de projets culturels organisés totalement ou partiellement en ligne.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique)..**Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »**Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de crédit consacrée à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : Pour les 37 postes investis d'une « mission prioritaire ICC », les SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).**Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »**Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) directement gérés par le réseau culturel et/ou le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).**INDICATEUR****1.2 – Diffusion de la langue française**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	760 493	926 560	850 000	887 813	935 000
Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/ usager	24 050 989	32 117 796	31 350 000	30 926 832	36 500 000
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	390 569	591 710	661 500	645 236	729 000



**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Objectifs et indicateurs de performance

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »****Sources des données** : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur fait référence au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d'élèves différents). Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches RÉCAP pour l'année 2022.

**Périmètre** : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle, dont les postes de présence diplomatique inclus dans l'enquête de 2021.

**Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »****Sources des données** : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur permet de mettre en parallèle le nombre de cours dispensés à celui des inscriptions. Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches RÉCAP pour l'année 2022.

**Périmètre** : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle, dont les postes de présence diplomatique inclus dans l'enquête de 2021.

**Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »****Sources des données** : France Éducation international (FEI)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF) tous niveaux confondus, dans tous les centres d'examen dont la France. Les tests Évalang ne sont pas intégrés à ce chiffre.

**Périmètre** : diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF).

**INDICATEUR****1.3 – Enseignement français et coopération éducative**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE	%	+1,5	+4	+3	+3,8	+5
Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	+0,5	+2,8	+2,5	+2,8	+5,5
Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	22,3	16,4	24,2	28,6	20
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation	Nb	145 000	184 500	190 000	185 000	215 000
Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux	Nb	31 441	52 422	36 000	53 147	54 000

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »**

**Sources des données** : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE.

**Périmètre** : Les établissements homologués du réseau AEFE.

**Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »**

**Sources des données** : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE.

**Périmètre** : Les établissements homologués du réseau AEFE.

**Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »**

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données fournies par l'AEFE et extraites des données sur les formations depuis le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE-FC (requête : « liste récapitulative des stagiaires, par stage et session »). Données sur les effectifs enseignants globaux du réseau exportés de MAGE, sur la base des effectifs déclarés lors des enquêtes de rentrée.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau AEFE.

**Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »**

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « LabelFrancÉducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Périmètre : Établissements ayant reçu le LabelFrancÉducation.

**Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux »**

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence aux enseignants des systèmes éducatifs locaux, partenaires de nos actions de coopération éducative, formés par le réseau, y compris des enseignants du réseau LabelFrancÉducation.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux en lien avec les SCAC de l'ambassade dans les pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle, pour les 142 pays pour lesquels la donnée est connue à ce jour (février 2023).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### **1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger**

**Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »**

La crise sanitaire mondiale a accéléré la mise en œuvre par les postes d'actions en format virtuel ou hybride (mêlant virtuel et présentiel). Même si le « tout numérique » ne remplacera pas l'accès aux artistes, aux œuvres et à la parole des intellectuels, cette dynamique de mutation numérique de nos actions se poursuit dans le réseau pour diminuer la part d'une diffusion coûteuse, maîtriser davantage l'impact carbone de nos déplacements et démultiplier notre action grâce au numérique.

En 2021, la poursuite de la crise a continué d'entraîner des contraintes sanitaires dans de nombreux pays avec fermeture des salles ou jauges réduites. Dès 2020, les postes se sont tournés vers la diffusion numérique, accompagné tout de suite après la crise par l'Institut Français qui a développé des outils numériques au service du réseau des IF et des AF.

La prévision 2022 (30 %) anticipait un redémarrage timide des activités en présentiel et des habitudes et moyens techniques mis en place en distanciel. Dans cette perspective, un maintien conséquent des actions en ligne a été prévu, et le réalisé 2022 (26 %) a été conforme à ces anticipations. A titre d'exemple, l'édition hybride de Shoot the Book ! organisée par la Villa Albertine à Los Angeles, l'Institut français, le Bureau international de l'édition française et la Société civile des éditeurs de langue française, a permis à des agents et responsables de cessions de droits de l'édition française de rencontrer une vingtaine de professionnels américains de l'industrie du film intéressés par l'acquisition de droits d'adaptation, via un marché physique et en ligne. Grâce à son format numérique, l'opération s'est élargie à des producteurs et professionnels du film de la côte est des États-Unis.

En 2023, la crise sera de moindre ampleur mais entraînera toujours des contraintes à certains endroits et à certains moments. Les outils et les habitudes des publics seront aiguisés et permettent d'anticiper un maintien significatif des activités en distanciel (20 %).

**Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »**

L'export des ICC françaises constitue une priorité du ministère qui se traduit par la mise en place d'actions concrètes par notre **réseau**, nos **opérateurs** et les **organismes sectoriels à l'export**, au service des professionnels de la filière. Cette priorité est notamment portée par **37 postes** du réseau culturel, investis d'une « mission prioritaire ICC » pour la période 2020-2022, **pilotes d'une démarche ICC à l'export**, qui concerne l'ensemble de notre réseau. Ils doivent notamment favoriser les actions de **mise en réseau**, de **professionnalisation**, de **promotion** des ICC françaises, d'**acculturation** ou d'**accès** aux marchés internationaux. La feuille de route de la diplomatie d'influence confirme cette priorité ICC pour l'ensemble des postes.

En 2021 (38 %) l'écart par rapport à nos prévisions (17 %) a mis en évidence l'acceptation plus large que les postes font de leur action en matière d'ICC mais témoigne aussi de l'appui particulier du Département pour la mise en œuvre de projets cette même année (appel à projets de 530 000 €).

Pour l'année 2022 (30 %), un écart existe toujours avec nos prévisions (20 %) mais il a diminué, signe d'une part d'une meilleure explication au réseau du périmètre des actions ICC et d'autre part du maintien d'un programme de soutien spécifique mis en place par les services centraux. A titre d'illustration, dans le cadre du Festival du cinéma d'auteur de Belgrade (25 novembre – 3 décembre 2022) se sont tenus durant 4 jours les 7<sup>es</sup> Rendez-vous franco-serbes du film. Ces rencontres professionnelles sont chaque année pensées pour les professionnels du secteur et les étudiants serbes de cinéma (réalisation et production) et viennent renforcer et animer la coopération bilatérale. Elles sont organisées par l'Institut français de Serbie, le Centre du film de Serbie, MegaCom Film, le ministère de la Culture et de l'Information de Serbie et l'association française ACID.

La cible 2023 devrait être modifiée pour prendre en compte cette double tendance qui va se poursuivre. Elle pourrait être évaluée à 30 %.

### **Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »**

La croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération s'est poursuivie dans des proportions inattendues et son augmentation (+38 %) a dépassé nos anticipations (+10 %). Cela s'explique d'une part par une appropriation de mieux en mieux maîtrisée par les postes de ces outils, dont les canaux sont multiples en fonction des publics visés. D'autre part, cette augmentation s'explique également par le fait que le périmètre de ce sous-indicateur, qui comprend les SCAC des ambassades, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF), a été explicité dans la collecte des données 2022 auprès des ambassades. En effet, les données des AF conventionnées n'étaient pas toujours incluses dans les données transmises par ces dernières lors des années précédentes. En 2022, l'explicitation du périmètre a ainsi permis de collecter davantage de données, en accord avec le périmètre défini dans le RAP.

## **1.2 – Diffusion de la langue française**

### **Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »**

### **Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »**

Les données concernant le nombre d'élèves inscrits ainsi que le nombre d'heures/élèves des cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises sont encore provisoires et en cours de consolidation.

A ce stade, les deux indicateurs marquent une baisse par rapport aux chiffres de 2021.

Le nombre d'élèves est légèrement supérieur à la cible fixée alors que le nombre d'heures-élèves est inférieur.

La diminution du nombre d'apprenants, alors que les Alliances et les Instituts ont pratiquement tous repris une activité normale, est sans doute due à la crise économique et la forte reprise de l'inflation mondiale. Les recettes d'examens ont diminué de 5,7 %.

Pour ce qui concerne le réseau des Instituts français, les recettes de cours exécutées en 2022 ont augmenté de 3 % par rapport à 2021. Une distinction doit être faite entre les recettes des cours collectifs qui ont varié de +6,3 % alors qu'on note une baisse des recettes de cours particuliers de - 2,4 % et plus encore pour les cours en ligne, -12 %. Les enseignements collectifs représentent 80 % des recettes de cours.

Le réseau a développé son offre numérique grâce au soutien à la transformation numérique dont bénéficie le réseau depuis 2021 et qui s'inscrit dans le cadre de la feuille de route élaborée par le MEAE et son opérateur l'Institut français Paris, visant la modernisation du réseau en accélérant sa transformation numérique.

### **Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »**

Les trois dernières années ont été marquées par la crise sanitaire et le début du conflit en Ukraine ce qui a considérablement nui au dispositif mondial des certifications. Si le nombre d'inscrits aux sessions du TCF a pu atteindre un niveau légèrement supérieur à la période avant crise, nous constatons toutefois une reprise plus lente des sessions du DELF et du DALF. L'année 2023 devrait, sauf reprise épidémique ou aggravation de la crise militaire et économique, nous permettre de retrouver un nombre de candidats équivalent à celui de 2019.

L'écart constaté entre la cible prévue et le nombre de candidats constatés provient d'une période de crise qui n'a pas pris fin de la même manière dans l'ensemble des pays. Certains grands pays, comme le Mexique, n'ont rouvert leurs écoles que tardivement. Les prévisions pour ce pays n'ont donc pas été atteintes. De plus, la reprise épidémique en Chine a fait considérablement ralentir le nombre d'inscriptions et diminuer celui des sessions. Par ailleurs, le conflit en Ukraine a eu des conséquences sur les sessions du DELF et du TCF (Test de Connaissance du Français) dans ce pays et en Russie. Enfin, la crise économique ressentie dans un certain nombre de pays, notamment en Europe, n'a probablement pas permis, contrairement au DELF scolaire porté par la coopération éducative, une croissance soutenue des sessions du DELF-DALF tout public (adultes) gérées par les établissements à autonomie financières (EAF) du Réseau culturel français à l'étranger. Toutefois, si les candidats au test Ev@lang étaient inclus dans ce chiffre, le nombre d'inscrits en 2022 serait de 695 139.

Au sein du réseau de coopération et d'action culturelle, certains établissements à autonomie financière n'ont pas pu, dans certains pays, mettre en place de sessions sur ordinateur du TCF, certification reconnue dans le cadre de la mobilité internationale (immigration Canada, études supérieures dans les pays francophones).

L'année 2022 a également été marquée par la mise en place du logiciel GAEL, outil de gestion des sessions du DELF-DALF. Ce déploiement, attendu depuis de nombreuses années par les centres d'examen, a révélé des lacunes en termes de fonctionnalités et, dans une certaine mesure, d'ergonomie. De nombreuses mises à jour ont été nécessaires causant des retards sur le plan administratif (gestion des candidats et des sessions) dans un nombre important de pays. Les difficultés sont en voie de résorption, ce qui devrait conduire à une stabilité de l'outil et donc à l'amélioration du dispositif mondial. Enfin, nous constatons que, en raison de l'enjeu que représentent les certifications de l'État en langue française, le nombre de tentatives de fraude a augmenté

**Les postes diplomatiques où la demande se fait fortement sentir ont été invités à définir des plans de développement des certifications. France Éducation international fournira un effort particulier afin d'accompagner ces postes, par exemple, dans les prochains mois, au Maroc, en Algérie, en Allemagne, au Mexique, au Cameroun, en Chine, en Corée du Sud, au Japon et en Espagne. Cet accompagnement concernera le soutien aux actions de coopération conduites par les postes diplomatiques ainsi que les plans de développement envisagés par les établissements à autonomie financière (EAF) agréés en tant que centres d'examen ou de test. Enfin, le recrutement récent d'une nouvelle responsable communication et promotion au sein de FEI permettra de renforcer la visibilité des certifications et des actions de l'opérateur au travers de nouveaux outils de promotion et d'action de développement.**

La numérisation des procédures de gestion au sein des centres d'examen DELF-DALF du réseau culturel français est en cours avec l'appui de France Éducation international. Celle-ci permet et permettra aux centres d'examen DELF-DALF d'alléger leur gestion administrative.

Le logiciel GAEL, une fois abouti, va faire bénéficier les centres des fonctionnalités inhérentes à un outil « full web ». Il est également envisagé, par l'ouverture d'un pôle d'encodage numérique au sein du département évaluation et certifications de France Éducation international, d'automatiser, du moins partiellement dans un premier temps, la correction des épreuves de compréhension écrite et orale.

Concernant le TCF, l'ensemble du réseau de centres dans le monde bénéficie désormais d'un nouvel outil de gestion des sessions et des candidats : TEO+, qui permet de gérer, au travers d'une application téléchargée sur des tablettes, les sujets d'expression orale, la transmission des productions à FEI et la vérification d'identité des candidats. Avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023, FEI procédera également à la fin des attestations papier du TCF pour délivrer les résultats sous format entièrement numérique.

Enfin, le réseau se mobilise pour lutter contre les fraudes. Pour accompagner cette mobilisation, une cellule de gestion des fraudes sera créée au cours du premier trimestre 2023 au sein de FEI afin d'apporter à ces phénomènes des réponses d'ordre stratégique, administratif et juridique.

### **1.3 – Enseignement français et coopération éducative**

#### **Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »**

L'attractivité du réseau se confirme, et la croissance est portée par les familles étrangères. Ainsi le taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau est de 3,8 %. Ils constituent 69 % de l'ensemble des élèves du réseau. Les effectifs augmentent quelle que soit la nationalité des élèves. Mais ne se retrouve toujours pas à cette rentrée le nombre d'élèves français d'avant la crise sanitaire. Il en manque environ 5 000 par rapport à la rentrée 2019.

#### **Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »**

Le nombre d'élève dans le réseau de l'EFE augmente de 2.7 %. Ainsi avec 10 000 élèves supplémentaires, le réseau est proche de 390 000 élèves, avec désormais 567 établissements. Ce chiffre comprend les résultats des deux commissions d'homologation qui se sont tenues cette année. Le dynamisme du réseau est confirmé, avec 18 nouvelles homologations et 39 extensions d'homologation. La croissance se poursuit que ce soit en nombre d'élèves ou en nombre d'établissements .

#### **Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »**

La valeur renseignée pour ce sous-indicateur résulte de l'agrégat des données issues du module historique de gestion de la formation continue de l'AEFE (MAGE FC) pour la période janvier – juillet 2022 et de celles tirées du nouvel applicatif de gestion de la formation par les Instituts Régionaux de Formation (ATENA) mis en œuvre à compter des plans de formation 2022-2023 (i.e. à compter de la rentrée scolaire 2022). Le niveau différent de détail disponible selon les solutions rend difficile le rapprochement de ces données, étant entendu que la formation a cessé d'être pilotée depuis MAGE FC à compter de septembre 2022, et que les fonctionnalités, notamment décisionnelles et de rapports statistiques d'ATENA, sont en constante évolution.

Ce préalable étant posé, on constate que 5 580 agents ont bénéficié de dispositifs de formation entre janvier et août 2022, ce qui traduit un retour significatif des personnels dans les actions de formation. Cette reprise est à mettre au crédit de deux phénomènes corrélatifs : d'une part le redémarrage des actions de formation selon des modalités présentielles, ou hybrides, en remplacement des fonctionnements distanciels, d'autre part un probable phénomène de rattrapage des formations délaissées les deux années précédentes en raison du contexte pandémique.

Les données d'ATENA (second semestre 2022) confirment cet élan, avec 4 752 « inscrits uniques » (i.e. comptabilisés une seule fois, indépendamment du nombre d'actions de formation suivies individuellement) aux plans régionaux de formation. Cette valeur conserve cependant une part d'approximation dans la mesure où toutes les dates de formation ne sont pas encore systématiquement renseignées dans ce nouvel outil, en cours d'appropriation par les formateurs. Nonobstant, elle s'inscrit bien dans la dynamique relevée au premier semestre de l'année, avec un réinvestissement conséquent des personnels du réseau dans la démarche de formation continue. Rapporté au nombre total d'enseignants, le taux de 28,6 % marque donc une inversion de la tendance à la baisse constatée depuis le début de la crise sanitaire.

L'effort massif de l'AEFE dans la formation des nouveaux professeurs entrant dans le réseau, à travers les deux parcours de formation de « professeurs à professionnaliser » (étage 1 : « intégrer les attendus du système éducatif

français », mise en place à la rentrée scolaire 2021, puis étage 2 : « consolider sa pratique professionnelle », mise en place depuis la rentrée scolaire 2022) explique certainement ces résultats à la hausse.

#### **Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »**

Le réseau labellisé LabelFrancEducation continue sa croissance forte en passant de 523 établissements en 2021 à 587 établissements en 2022. L'objectif présidentiel, fixé en 2018, d'atteindre les 500 établissements labellisés LabelFrancEducation en 2022 est maintenant atteint. Le ministère vise désormais un objectif davantage qualitatif à travers la structuration et l'animation du réseau.

En 2022, dans le cadre de la célébration des 10 ans du label, le MEAE a renforcé le soutien apporté à ce réseau par la prise en charge d'une offre spécifique à l'attention de ces établissements. Ainsi, il a pris en charge la participation de 22 enseignants de et en français du réseau labellisé à l'université BELC, organisée par France Éducation international (FEI), opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ainsi qu'une centaine de ressources pédagogiques numériques pour l'enseignement de disciplines non-linguistiques en français, élaborées par Réseau Canopé, autre opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Le soutien au renforcement de l'environnement francophone, notamment en faveur des élèves, a été l'autre priorité du MEAE en 2022. Un forum régional organisé à Varna, en Bulgarie, en octobre dernier, a réuni 35 élèves venus de 13 pays pour échanger sur des thèmes d'actualité comme le développement durable. La première édition du programme Génération LabelFrancEducation s'est tenue en juillet dernier et a permis de réunir 42 élèves de 16 à 18 ans, au CAVILAM de Vichy autour d'activités linguistiques et culturelles. Enfin, un appel à projets a permis de soutenir, dans le cadre des 10 ans du label, 20 projets en faveur de la francophonie scolaire.

Il est à noter que le nombre d'élèves a pu, en 2022, être affiné grâce à la mise en place d'outils de gestion, les données précédentes relevant du déclaratif. Le nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé en 2022 est donc plutôt stable par rapport à 2021.

#### **Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux »**

Le renforcement des capacités des systèmes éducatifs locaux demeure un objectif prioritaire de notre coopération éducative, fixé dans le plan pour la langue française et le plurilinguisme par le président de la République. Ce renforcement passe notamment par la formation des enseignants de français. Au sein des postes diplomatiques, cet objectif prioritaire est inscrit dans les plans stratégiques éducation, plans d'action pluriannuels pour l'éducation et l'enseignement de la langue française élaborés par les postes à la demande du Département. Les 132 plans élaborés à ce jour sont régulièrement mis à jour et font l'objet de bilans de mise en œuvre.

Les actions de formation des enseignants des systèmes éducatifs locaux sont menées par le réseau de coopération et d'action culturelle et s'inscrivent dans une logique de réponse aux besoins, à travers la mise en place de partenariats avec les autorités éducatives locales. Ces partenariats reposent sur la crédibilité de l'expertise française en éducation, la solidité des relations bilatérales dans ce domaine et un dialogue soutenu et constant avec les autorités locales. En 2022, les actions de formation des postes se sont poursuivies et ont permis de dépasser la prévision (36 000), avec au total 53 147 professeurs formés (nombre comprenant les 142 pays pour lesquels la donnée est connue à ce jour), soit un nombre en légère hausse par rapport à la réalisation 2021. Ces bons résultats s'expliquent notamment par une situation de sortie de crise sanitaire dans un certain nombre de pays. Dans d'autres cas, les actions de formation restent toutefois limitées par une crise sanitaire persistante, ou par les crises politiques (Mali, Burkina Faso) voire les conflits armés (Ukraine, Russie), ce qui permet d'expliquer que la hausse ne soit pas plus importante.

L'expertise acquise durant la crise sanitaire, notamment en matière de numérique, aura permis aux postes de renouveler leurs modalités d'action pour la formation des enseignants. À la faveur de cette expertise, ils ont su répondre aux nouvelles demandes des publics bénéficiaires en matière de formation à distance ou de mise à disposition de ressources pédagogiques en ligne, touchant parfois un public plus large car éloigné géographiquement.

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Objectifs et indicateurs de performance

L'évolution sur trois années (2020-2022) montre ainsi une nette hausse de 2020 à 2021 (de 31 441 à 52 422 enseignants formés). Celle-ci s'explique principalement par l'impact de la crise sanitaire qui a touché la grande majorité des pays en 2020 et face à laquelle les postes ont fait preuve d'une forte réactivité pour répondre aux nouvelles demandes de formation émanant des autorités éducatives des pays partenaires dès 2021 malgré le prolongement de la crise. L'expertise française a été sollicitée en particulier en matière de formation à distance et de formation au numérique éducatif. La nette hausse que l'on observe dès 2021 s'est ensuite stabilisée comme on le constate en 2022.

**OBJECTIF****2 – Développer l'attractivité de la France****INDICATEUR****2.1 – Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	47	49	47	49	48
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	Non déterminé	189 935	200 000	202 397	210 000
Nombre de mois bourses avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français	Nb	43 517	40 669	41 000	43 460	43 000
Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français	%	95,8	96	97	94,7	96
Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien	Nb	520	1 708	2000	2 614	3 700
Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	%	52,6	53,7	53	53,7	53
Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes	%	48	47,4	49	50,6	49,5

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »**Sources des données : MEAE/Parcoursup

Les élèves de terminale des lycées français de l'étranger suivent les procédures de préinscription dans l'enseignement supérieur français sur le portail national « Parcoursup » au même titre que les lycéens du territoire national. Ce dispositif repose sur un traitement informatisé des candidatures et permet une analyse fine de l'information et un suivi des candidatures durant toute la campagne (de janvier à septembre).

mode de calcul : nombre de bacheliers étrangers ayant accepté une formation dans Parcoursup/ nombre de bacheliers étrangers

Périmètre : Le portail Parcoursup intègre à partir de l'année 2020 la quasi-totalité de l'offre d'enseignement supérieur public et privé soit plus de 18 500 formations. Les données Parcoursup rendent à présent visibles en particulier les formations de bachelor en école de commerce. A compter de la campagne 2021, c'est également le cursus de Sciences Po Paris qui est accessible sur Parcoursup pour les élèves de l'enseignement français à l'étranger.

**Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »**Sources des données : statistiques MESRI DGRI/DGESIP-SIES

Les chiffres 2022 figurant dans le tableau se lisent comme suit : ils correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits pour l'année universitaire 2021-2022 dans une université. Les données sont fournies avec une année de décalage. Ainsi les dernières informations disponibles se rattachent à l'année universitaire 2018-2019. Les outils statistiques existants permettent, à partir de l'année 2020-2021, d'avoir les données pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Toutefois, par souci de comparaison pluriannuelle incluant l'année 2019-2020, le périmètre initial est maintenu.

Périmètre : Ces informations sont issues des données SISE du MESRI (application de gestion de scolarité des universités). Elles concernent les étudiants internationaux en mobilité à l'université (et non dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur). On entend par étudiant international en mobilité (par différence avec tout étudiant de nationalité étrangère) tout étudiant de nationalité étrangère qui est venu en France spécifiquement pour y suivre ses études après une scolarité dans son pays d'origine. La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la

mobilité d'échange. Si l'on comptabilise l'ensemble des étudiants internationaux en France pour l'année 2022 (stock), le chiffre de 400 000 étudiants a été atteint pour la première fois : environ 300 000 étudiants en mobilité diplômante internationale et 100 000 étudiants relevant d'autres catégories (étudiants en mobilité non diplômante, notamment dans le cadre ERASMUS, étudiants non mobiles résidant en France). Ces chiffres incluent l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

### Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : Cet indicateur mis en place en 2021 correspond aux bourses qui comprennent le versement d'une allocation du P185 et aux bourses de couverture sociale (BCS) pour lesquelles une allocation est versée par un partenaire. L'opérateur a fiabilisé ses données en 2021, à l'occasion de la mise en place de cet indicateur, ce qui conduit à revoir les chiffres 2019 et 2020 qui avaient été indiqués en début d'année lors du PAP.

Les données dont nous disposons concernant les bourses de couverture sociale (BCS) accompagnées du cofinancement d'un partenaire ne prennent en compte que les cofinancements passant par l'opérateur Campus France. Le périmètre est celui des bourses du P185 de la DGM.

### Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Suivi pédagogique individualisé assuré par l'opérateur Campus France.

Périmètre : Cet indicateur mis en place en 2021 précise le taux de réussite des boursiers pour lesquels l'information est disponible. Il est exprimé en pourcentage de réussite.

### Sous-indicateur 5 : « Nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien »

Sources des données : données issues du système d'information de l'opérateur Campus France

Il s'agit du nombre de partenariats et de mobilités gérés par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile. Un programme Hubert Curien peut financer plusieurs projets de recherche conjoints entre équipes de recherche françaises et étrangères. Ce sont ces projets qui sont recensés. Les mobilités de chercheurs financées dans le cadre d'un projet de recherche unique constituent le deuxième sous-indicateur présent dans le présent RAP. Il permet de mesurer l'intensité des coopérations menées.

Périmètre : Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC)

### Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

Sources des données : Données fournies par le département des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation MESRI (DGESIP/DGRI/SIES, DEPP) / Systèmes d'information SISE et Scolarité. Données publiées dans le rapport des Repères et références statistiques (RERS) de la DEPP direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance et du SD-SIES (Sous-direction des systèmes d'information et des études chiffrées).

Périmètre : Le périmètre concerné par cet indicateur est restreint aux universités et non à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Cet indicateur n'offre qu'une tendance générale et ne permet pas d'obtenir des distinctions par zone géographique ou par type de formation. Les données pour l'année N sont obtenues en année N+1.

### Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : L'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par la DGM sur le P185.

## INDICATEUR **mission**

### 2.2 – Attractivité touristique de la France

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de touristes étrangers en France	millions	40	45	Non connu	75	Non connu
Recettes issues du tourisme international	Md€	28,6	34	Non connu	58	Non connu

#### Commentaires techniques

##### Sous-indicateur 1 : « Nombre de touristes étrangers en France »

Sources des données : Atout France, d'après DGE-EVE Le sous-indicateur permet de mesurer le nombre de touristes étrangers ayant visité la France.

Périmètre : touristes étrangers en France.

**Sous-indicateur 2 : « Recettes issues du tourisme international »** Sources des données : Atout France, d'après DGE-EVE Le sous-indicateur permet de mesurer le niveau des recettes annuelles générées par les touristes étrangers en France. Périmètre : touristes étrangers en France.



**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Objectifs et indicateurs de performance

**INDICATEUR****2.3 – Attractivité de la France en termes d'investissements**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés	%	20,5	27,9	25	24, 13	29

**Commentaires techniques**

**Sous indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés »**

**Sources des données :** enquête annuelle auprès des ambassades

**Périmètre :** L'enquête sur les indicateurs de diplomatie économique de l'année 2022 a permis de recenser les actions et initiatives de nombreux postes. Il convient toutefois de relever que le faible taux de réponse (72 réponses reçues, contre 119 l'année dernière) constitue le principal frein à l'interprétation des résultats. En dépit de ce constat, les résultats attestent l'implication des ambassades pour notre commerce extérieur et l'attractivité du territoire dans un contexte de poursuite de la reprise économique, de la mise en œuvre du plan de relance et du déploiement de France 2030.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****2.1 – Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche**

**Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »**

Le niveau d'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des bacheliers étrangers issus du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger conserve en 2022 la dynamique de 2021 (49 %), supérieure à la cible qui avait été fixée (47 %).

Les mêmes motifs que ceux qui avaient été évoqués l'année dernière peuvent justifier ce taux. D'une part la stratégie d'attractivité développée par la France pour les étudiants internationaux dans le cadre du Plan « Bienvenue en France » qui se traduit par la simplification des démarches de visas, la mise en place d'un label qualité d'accueil et une large campagne de communication. L'action de l'AEFE d'autre part, à travers la participation au Projet d'investissement d'avenir « ORACCLE » (Orientation Régionale pour l'Accompagnement du Continuum Lycéens) avec les universités d'Île-de-France, matérialisée par l'organisation d'une journée d'accueil des étudiants étrangers le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Dans la continuité des actions initiées depuis quelques années, l'AEFE a organisé en 2022 sa 3<sup>e</sup> édition du salon virtuel des études supérieures en France (50 stands virtuels, 20 conférences) permettant d'assurer une large promotion des études et de l'accueil en France. L'ensemble de ces dispositifs, en plus des actions régulières de formation des personnels d'orientation du réseau et des campagnes de communication auprès des élèves et parents d'élèves (instalive) menées par le bureau Parcours des élèves et orientation (BPEO), ont donc permis de dépasser la cible attendue.

L'évolution démographique du réseau, caractérisée par l'accroissement du nombre d'élèves étrangers dans les nouveaux établissements partenaires, donne même plus de valeur à ce résultat, dans la mesure où ce public est a priori moins tourné vers une poursuite d'études en France. Depuis 2019, on constate une hausse de plus de 5 points du taux d'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des bacheliers étrangers. Si ce taux est resté stable entre 2021 et 2022, on fera toutefois valoir qu'en valeur absolue, 340 bacheliers étrangers de plus poursuivaient leurs études en France à cette rentrée. Les actions engagées par l'AEFE qui ont donc permis l'accroissement de ce taux et le dépassement des cibles initialement prévues, seront naturellement poursuivies et enrichies si possible avec des actions de promotion de l'enseignement supérieur français s'appuyant notamment sur les parcours d'anciens élèves.

A l'échelle du réseau, la France reste de loin le 1<sup>er</sup> pays de destination des bacheliers étrangers, loin devant le Canada.

### **Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »**

La réalisation 2022 du nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans une université en France portant sur l'année universitaire 2021-2022 a légèrement dépassé les prévisions qui avaient été avancées.

Alors que nous avons constaté une baisse relative entre 2019-2020 et 2020-2021 de l'ordre de 6 %, découlant de l'impact global de la crise sanitaire sur les mobilités lié aux restrictions de déplacement qui avaient été imposées partout dans le monde, un rattrapage par rapport aux chiffres d'avant-crise était attendu pour l'année 2021-2022. Les chiffres réalisés confirment cette projection, avec un total de 202 397 étudiants étrangers en mobilité inscrits dans une université en 2021-2022, contre des chiffres quasi-équivalents, avant la crise sanitaire, qui avaient atteint un total de 202 140 étudiants.

Ces résultats, qui illustrent une reprise de la mobilité et un maintien de l'attractivité de la France, sont justifiés par la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie « Bienvenue en France » via notamment les différents axes suivants :

- la simplification et la dématérialisation des procédures administratives et de visas ;
- la généralisation de la plateforme « Études en France », qui couvre actuellement 68 pays et 96 % de la mobilité des étudiants originaires des pays soumis à procédure de visa ; plateforme dont l'utilisation est obligatoire pour la demande de visa, et dont les fonctionnalités comme plateforme d'orientation et d'inscription progressent ;
- le développement de campagnes de communication mondiale ;
- la poursuite du dispositif de labellisation des établissements d'enseignement supérieur français visant l'amélioration des conditions d'accueil.

Concernant le périmètre élargi des étudiants étrangers inscrits dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français, les contingents suivent des tendances similaires, avec un total de 302 900 étudiants en 2021-2022 contre 278 300 en 2020-2021. Le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français a ainsi dépassé les chiffres d'avant-crise, équivalents à 290 500 étudiants.

### **Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français »**

En 2022, la reprise des mobilités internationales impactées par la pandémie depuis 2020 s'est confirmée, permettant une augmentation de 7 % du nombre de mois bourses avec allocation (43 460) par rapport à 2021 (40 669), s'approchant ainsi du niveau constaté en 2020 (43 517). Toutefois, si l'on tient compte du poids en 2020 du programme exceptionnel d'aide d'urgence pour les étudiants venant du Liban (2 051 bénéficiaires d'une aide pour un mois), notre dispositif pérenne affiche des résultats 2022 en forte augmentation par rapport à N-1 mais aussi sur les trois dernières années.

Ces bons résultats dépassent (+6 %) les projections prudentes établies face à l'incertitude pesant sur notre dispositif du fait de l'évolution incertaine de la situation sanitaire, de la guerre en Ukraine mais aussi de la revalorisation de l'allocation doctorale. Cela est expliqué par la résilience des bourses d'études et donc des récurrences engagées durant la période de pandémie (étalement pluriannuel des allocations bourses sur la durée du séjour) mais aussi par la reprise des mobilités courtes. Dans ce contexte de reprise, et avec un budget retrouvant son niveau de 2020 (+6 M€, soit +10 %), le pilotage renforcé mis en place sur les crédits bourses (notes stratégiques d'instruction aux ambassades, formation des agents des ambassades) a permis de maximiser la consommation des crédits alloués vers des bourses avec allocation.

### **Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »**

Créé en 2021, cet indicateur de réussite aux examens des mobilités diplômantes repose sur un travail d'amélioration du suivi de la réussite des boursiers et de la fiabilisation des données transmises. En effet, ces données sont actuellement collectées sur la base des retours d'information des étudiants boursiers. Les données ainsi agrégées indiquent donc une tendance mais comportent une marge d'erreur (un étudiant sur deux répond). Ce chantier, qui fait suite à la signature de la nouvelle convention cadre avec Campus France, laquelle n'a pu être effective qu'en décembre 2021, a connu de premiers aboutissements au premier semestre 2022. La signature d'un avenant à la convention de mandat a permis d'intégrer aux prestations de l'opérateur un renforcement du suivi pédagogique, qui doit être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les prévisions pour 2022, qui entendaient inscrire cet indicateur dans une trajectoire d'amélioration dès 2023, ciblaient un taux de réussite de 97 % pour l'année universitaire 2021/2022. Les données transmises par l'opérateur montrent toutefois un taux de réussite à 94,7 % étant donné que les actions de pilotage renforçant ce suivi pédagogique ne commenceront à porter leurs fruits qu'à partir de l'année universitaire 2023/2024 et suivantes.

Si, en 2022, une matrice de transmission de données fiabilisées a pu être mise en place avec l'opérateur Campus France afin de permettre l'interprétation et la comparaison annuelle, les actions de pilotage pour renforcer le taux de retour (55 % pour 2021/2022) et le taux de réussite (94,7 %), seront définies dans un groupe de travail au premier semestre 2023. Parmi les autres actions déjà définies et qui permettront d'améliorer ces résultats, figurent, d'une part, la mise en place d'une charte de droits et devoirs signifiant l'engagement des bénéficiaires à répondre aux enquêtes pédagogiques de l'opérateur et, d'autre part, la transmission systématique de l'adresse mail du bénéficiaire à l'opérateur dans CROCUS, le nouvel outil de programmation des mobilités.

Pour rappel, et à titre de comparaison, les chiffres disponibles sur la réussite des étudiants étrangers en France font valoir un taux de réussite de 45 % en licence (contre 40 % pour les ressortissants français) et de 56 % en master (contre 67 % pour les ressortissants français), selon une étude du SIES de 2018.

La cible, qui est d'atteindre 100 % de réussite, traduit la volonté de disposer d'un suivi complet et régulier de l'excellence des boursiers du gouvernement français et constitue un outil au service du travail mené avec les ambassades, visant à l'amélioration continue de la sélectivité des programmes de bourses pour le recrutement de candidats d'excellence. Il est cependant envisageable que la fiabilisation de l'indicateur conduise au constat d'un taux de réussite inférieur à celui dont nous disposons actuellement du fait de l'amélioration du taux de retour.

#### **Sous-indicateur 5 : « Nombre de projets de recherche mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien »**

En 2022, 1 305 projets ont été mis en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre des 59 partenariats Hubert Curien gérés par l'opérateur Campus France. 2 614 mobilités ont été financées dans le cadre de ces projets, soit une augmentation de +36 % par rapport à 2021 (1 708 mobilités) et une diminution de -19 % par rapport au nombre de mobilités enregistrées avant la pandémie en 2019 (3 760). La cible (2 000 mobilités) a donc été largement dépassée, du fait d'un contexte sanitaire favorable à la reprise des mobilités dans plusieurs régions du monde (Europe notamment). Les mobilités ont seulement repris au dernier trimestre pour l'Asie (Japon, Corée, Taïwan, etc.), à l'exception notable de la Chine (arrêt total). Ceci représente un potentiel d'augmentation des mobilités. Les 5 PHC ayant permis de financer le plus de projets en 2022 sont le PHC Cofecub (Brésil, 93 projets), le PHC Utique (Tunisie, 68 projets), le PHC Toubkal (Maroc, 68 projets), le PHC Tassili (Algérie, 57 projets) et le PHC Ulysses (Irlande, 50 projets).

En raison de la suspension des coopérations avec la Russie en réaction à la guerre d'invasion russe en Ukraine, le PHC « Kolmogorov » de coopération scientifique franco-russe, basé sur un accord et un cofinancement, a été suspendu. Les fonds français attribués au programme en 2022 ont été ré-alloués au PHC franco-ukrainien « Dnipro » à la mi-gestion (12 000 € du MEAE, auxquels s'ajoutent 25 000 € du MESR). La réattribution de ces fonds a permis de prolonger en 2022 quelque 8 projets franco-ukrainiens précédemment sélectionnés conjointement avec la partie ukrainienne.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre en lien avec Campus France et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche afin d'augmenter le nombre de mobilités financées dans le cadre des PHC.

Des webinaires sont ainsi organisés pour tous les porteurs de projets français en amont des mobilités, de façon à anticiper les questions de visa, d'invitation (convention d'accueil), de réservation des voyages et de fluidifier l'activité (plus de 50 % se concentre sur les 3 derniers mois entre septembre et décembre).

Un webinaire pour l'ensemble des postes diplomatiques concernés par les PHC a également été organisé au printemps 2022.

Le bilan pour 2022 est donc positif mais reste en-deçà de l'année de référence 2019 (-19 %), ce qui traduit un rattrapage de l'activité, mais pas au niveau de la période pré-pandémique. Le développement et le redémarrage de nouveaux PHC (Europe méditerranéenne, Afrique) ainsi que la reprise des mobilités en Asie permettent de projeter 3 500 mobilités en 2023, soit un ordre de grandeur comparable à l'activité en 2019.

#### **Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »**

La part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale au sein des universités reste relativement stable depuis 2020 et atteint en 2021-2022 un chiffre équivalent à l'année passée, à 53,7 %, avec un objectif cible qui avait été fixé à 53 %. Ce pourcentage qui se rapproche d'une parité parfaite remplit les objectifs fixés de parité entre les hommes et les femmes réalisant des mobilités en France.

Le rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes remis le 18 novembre 2020 au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ainsi qu'à la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, recommande de poursuivre et d'amplifier la diplomatie féministe de la France dans toutes ses dimensions notamment l'éducation. Si les étudiantes représentent 54 % des étudiants internationaux en France, cette moyenne masque des divergences selon les zones géographiques. Elles ne représentent que 43 % des étudiants en provenance d'Afrique subsaharienne. Leur représentation diminue également en fonction du niveau d'études : elles composent 56 % des étudiants étrangers au niveau Licence, 53 % au niveau Master et 43 % au niveau Doctorat. Quant aux domaines d'études, alors que les étudiantes représentent les 2/3 des étudiants internationaux dans les écoles d'art, ce pourcentage est encore de 33 % seulement pour les écoles d'ingénieurs. Dans le cadre de ses missions de promotion et de communication, l'opérateur Campus France accompagnera les postes, notamment à travers les formations des responsables d'espaces Campus France, pour intégrer une communication spécifique en direction des femmes. Cette communication s'inscrira en cohérence avec la sélection des boursiers opérée par le MEAE qui donnera des recommandations aux postes pour féminiser les jurys et commissions de bourses et échanges d'expertise. Le MEAE mettra en œuvre ces recommandations dans ses propres jurys (programmes centraux), en lien avec le MESR.

#### **Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »**

Conformément aux objectifs du plan d'action pour une diplomatie féministe, l'objectif est d'atteindre une parité hommes / femmes au sein des bourses du gouvernement français. Pour 2022, la part de femmes parmi les boursiers est en forte progression à 50,6 % (+2,8 pts). Ces bons résultats s'expliquent par la mobilisation de leviers en faveur du recrutement de davantage de femmes boursières, notamment sur les programmes où les taux constatés étaient les moins performants :

- instructions données annuellement aux ambassades pour prendre en compte le marqueur genre dans leur sélection de boursiers ;
- intégration du critère de parité hommes / femmes dans l'ensemble des processus de sélection des programmes centraux.

Il est toutefois encore trop tôt pour déterminer si ces bons résultats traduisent une atteinte pérenne de l'objectif. Les mesures entreprises seront poursuivies et approfondies par l'inscription à partir de 2023 dans le contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur Campus France d'actions spécifiques de promotion en Afrique et dans les filières scientifiques, où elles sont structurellement moins nombreuses.

## 2.2 – Attractivité touristique de la France

### Sous-indicateur 1 : « Nombre de touristes étrangers en France » & Sous-indicateur 2 : « Recettes issues du tourisme international »

En 2022, le rebond de l'économie touristique française s'est confirmé en étant plus intense que prévu grâce à la dynamique du tourisme d'affaires et à la croissance des marchés d'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et du Royaume-Uni. Les marchés européens ont continué à être performants et les marchés asiatiques ont commencé une légère reprise. Les recettes sont en forte croissance en raison de l'accroissement des flux et de l'inflation enregistrée. Dans l'hôtellerie, les prix ont augmenté de +20 % en moyenne toutes catégories confondues et nettement plus sur le segment haut de gamme.

## 2.3 – Attractivité de la France en termes d'investissements

### Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés »

Les indicateurs montrent une stabilisation en 2022, bien qu'il soit à noter que la méthodologie peut diverger d'un poste à l'autre (inclusion des résultats des SE/R et/ou de Business France) et d'une année sur l'autre pour certains postes, ce qui explique certaines évolutions. Le nombre d'investisseurs rencontrés par les postes s'élevait en 2022 à 631, en majorité en Asie (55 %) et, dans une moindre mesure, en zone UE (20 %). 143 visites d'investisseurs ont été enregistrées en 2022, soit 2 par poste, en baisse par rapport à 2021 (3,15 visites par poste). Il est possible que ces résultats procèdent d'une tendance de fond liée à l'évolution des usages (échanges digitaux, outils de visualisation à distance, régionalisation des centres de décision susceptible de réduire les déplacements, notamment).

## OBJECTIF

### 3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

## INDICATEUR

### 3.1 – Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	21,5	16,5	15	13,83	17
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	1 129	984	800	391	850

#### Commentaires techniques

**Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes »**

**Sources des données :** enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer la performance de l'action des postes en mettant en regard l'ensemble des résultats obtenus et le nombre d'entreprises reçues.

**Périmètre :** L'enquête sur les indicateurs de diplomatie économique de l'année 2022 a permis de recenser les actions et initiatives de nombreux postes. Il convient toutefois de relever que le faible taux de réponse (72 réponses reçues, contre 119 l'année dernière) constitue le principal frein à l'interprétation des résultats. En dépit de ce constat, les résultats attestent l'implication des ambassades pour notre commerce extérieur et l'attractivité du territoire dans un contexte de poursuite de la reprise économique, de la mise en œuvre du plan de relance et du déploiement de France 2030.

**Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »**

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer l'influence des actions du poste en matière d'environnement des affaires ayant conduit à lever des barrières et des freins rencontrés par les entreprises françaises.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : modification de la réglementation locale, levée d'une interdiction phytosanitaire, autorisation de dédouanement, ouverture de nouvelles négociations sur un contrat, etc.

Périmètre : L'enquête sur les indicateurs de diplomatie économique de l'année 2022 a permis de recenser les actions et initiatives de nombreux postes. Il convient toutefois de relever que le faible taux de réponse (72 réponses reçues, contre 119 l'année dernière) constitue le principal frein à l'interprétation des résultats. En dépit de ce constat, les résultats attestent l'implication des ambassades pour notre commerce extérieur et l'attractivité du territoire dans un contexte de poursuite de la reprise économique, de la mise en œuvre du plan de relance et du déploiement de France 2030.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

**Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes »**

En 2022, 4441 actions pour la promotion de l'export ont été recensées par les postes, soit une moyenne de 62 actions par ambassade.

Après une année 2021 marqué par un rebond de l'activité des postes, l'année 2022 ancre la reprise des actions de diplomatie économique des postes. Avec plus de 1186 actions réalisées, la zone Asie concentre le plus grand nombre d'actions de diplomatie économique menées par les postes (soit une part de 26 %), suivi par la zone Afrique du Nord et le Moyen-Orient (18 %), la zone Afrique Océan Indien (17 %), l'UE (16 %) et les Amériques (15 %). Le moindre poids économique de la zone EUC, à laquelle s'est ajoutée le déclenchement de l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022 expliquent les résultats de la zone, qui ne représentait en 2022 que 6 % des actions de diplomatie économique des postes (contre seulement 7 % en 2021).

3909 entreprises ont été reçues par les postes en 2022. Ce chiffre ne comprend pas les visites d'entreprises reçues uniquement par Business France et comptabilise à une seule reprise les rencontres multiples d'une entreprise avec les postes. Les régions où les postes contribuent le plus à ces rencontres sont en premier lieu l'Asie (26 %), puis la zone Afrique du Nord Moyen-Orient (18 %), Afrique et l'Océan Indien et UE (respectivement 17,5 % et 17 %), la zone Amériques (14,5 %), et enfin l'Europe continentale (6 %).

141 contrats signés ont procédé d'une implication significative des postes, soit environ 2 par poste. Ce résultat, similaire à l'indicateur relevé en 2021, atteste l'ancrage de la reprise économique mondiale en 2022.

**Sous-indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »**

391 changements favorables aux intérêts français ont été obtenus suite à une implication du poste. Ce chiffre accuse une baisse sensible par rapport à celui observé en 2021 (991 changements favorables soit plus du triple, tandis que le nombre de réponses aux indicateurs n'est que le double de 2022 en 2021), qui peut s'expliquer par le ralentissement des démarches spécifiques menées durant la pandémie (obtentions de visas, dédouanements, notamment). Parmi les résultats obtenus par nos postes, on peut par exemple citer des avancées dans la levée d'embargos sur des produits agroalimentaires d'importation ou encore le règlement à l'amiable de difficultés rencontrées par des entreprises françaises dans la mise en œuvre de contrats.

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF****4 – Dynamiser les ressources externes****INDICATEUR****4.1 – Autofinancement et partenariats**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	59,7	62,64	60,1	66,5	63,2
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	68	76	72	72	76
Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération	M€	83	160	155	145	170
Part des cofinancements d'Atout France	%	44	45	45	Non connu	50

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »**Sources des données : AEF/MEAEMode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres).

Ressources propres = évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés.

Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1<sup>er</sup> octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.).

Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MEAE au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau). Les montants estimés des bourses scolaires versées aux établissements uniquement homologués sont déduits.

Périmètre : cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements en partenariat ne sont pas pris en compte.**Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »**Sources des données : MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.Mode de calcul :

Numérateur : total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE.

Dénominateur : total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Périmètre : suite à la fusion SCAC-EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. Les IFRE (Instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.**Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »**Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiquesPérimètre : 152 postes du réseau de coopération et d'action culturelle

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante. Il ne s'agit pas d'opérations tracées en comptabilité. Les participations externes en numéraire ou en nature (mise à disposition des salles, prêts du matériel, billets d'avion, etc.) sont directement destinées aux prestataires ou bénéficiaires finaux. Le mécénat ou les participations versées dans les comptes des établissements culturels pluridisciplinaires ne sont pas comptés en participations externes mais en ressources propres.

Pour qu'il y ait participation externe, 3 composants sont nécessaires : un projet, le concours ou la participation d'un poste du réseau de coopération et d'action culturelle du MEAE (SCAC, EAF ou Alliance française conventionnée), un ou plusieurs partenaires externes.

Il doit être noté que :

- l'autofinancement n'est pas de la participation externe par définition, notamment lorsqu'il s'agit du paiement d'une prestation ;
- les apports provenant de fonds publics français d'État et d'institutions parapubliques françaises ne sont pas comptabilisés comme de la participation externe ;

- l'année où le projet est totalement pris en charge par les partenaires c'est-à-dire lorsque le poste ne joue plus un rôle déterminant, le projet n'est plus comptabilisé comme un projet avec une participation externe. L'indicateur ne mesure donc que les résultats à court terme de l'action du réseau sur une valorisation recensée auprès des postes culturels de manière annuelle au moyen d'une enquête.

Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

Le taux de ressources propres est supérieur à la cible en raison de l'augmentation importante des droits de scolarité en 2022 dans les établissements en gestion directe (EGD) et les établissements conventionnés. On peut estimer l'augmentation moyenne à 8 % pour les EGD et à 5 % pour les conventionnés. Les raisons en sont multiples : l'inflation généralisée en 2022 dans la plupart des zones géographiques a fait mécaniquement augmenter les droits de scolarité, alors même que dans certains cas ils étaient restés stables lors des deux exercices précédents, à cause de la crise sanitaire. L'augmentation de 3 % du nombre d'élèves scolarisés dans le réseau à la rentrée de septembre 2022 a également joué un rôle dans cette augmentation par l'effet volume.

### Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

En 2022, le taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires a été de 72 %, égal à la prévision.

Il est en diminution de 4 points par rapport au taux enregistré en 2021, qui était revenu au niveau de 2019, avant le déclenchement de la crise sanitaire.

La répartition par zone est la suivante :

Zone	Instituts pluridisciplinaires
ANMO	82 %
DAOI	75 %
AME	52 %
ASIE	70 %
DUE	70 %
EUC	57 %
MONDE	72 %

Ce résultat peut paraître paradoxal alors que la quasi-totalité des instituts ont repris une activité normale, à l'exception des établissements de pays en crise ou en guerre (Afghanistan, Syrie, Ukraine) ou ayant maintenu un contrôle strict des déplacements (Chine).

Les ressources propres des EAF reposent sur le développement et la diversification des activités génératrices de recettes, telles que la location d'espaces disponibles dans les locaux des instituts, la mise en place d'activités de cours, les recettes issues de la plateforme Études en France, l'organisation de sessions d'examens, le lancement de modules de formation professionnelle, mais aussi sur le développement des partenariats publics et privés (entreprises, organisations internationales, collectivités locales, appels à projet de l'Institut français Paris ou encore de fonds européens).

La diminution du taux d'autofinancement s'explique par la forte progression des charges (+11 %), qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement (notamment les fluides, les charges locatives, les déplacements) ou des salaires.

### Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »



Le montant des participations externes levées par le réseau dans la mise en œuvre de sa programmation en matière d'action culturelle et d'aide au développement au titre de l'année 2022 s'élève à 145,42 M€, montant légèrement inférieur à la cible fixée. Cette donnée a été établie sur la base des éléments reçus de 152 SCAC sur 154 au 28 février 2023.

On note en 2022 une légère diminution des participations externes par rapport à 2021 (-6 % entre 2021 et 2022), après une année 2021 marquée par la reprise de ces dernières (+45 % entre 2020 et 2021). Ce léger abaissement peut s'expliquer par les situations politiques tendues dans certains pays (Ukraine, Haïti et Burkina Faso notamment) où les programmations des postes ont dû être mises à l'arrêt et pour lesquels les données n'ont pas pu être récupérées cette année.

Pour le reste, le réalisé 2022 confirme néanmoins la reprise des actions culturelles et programmes de bourses initiée en 2021 et l'effort des postes diplomatiques pour maintenir leurs liens partenariaux d'une année sur l'autre. L'assouplissement ou la disparition de contraintes liées à la pandémie et qui persistaient toujours en 2021 dans certains pays ont permis aux postes de relancer une programmation ambitieuse en mobilisant des partenaires. Cette reprise concerne aussi bien les postes diplomatiques de grande et de moins grande ampleur. L'Institut français de Guinée Équatoriale témoigne ainsi d'une nette reprise des partenariats et soutiens financiers après la crise sanitaire suite à un gros effort de démarchage et de communication (9 436 € levés en 2022 contre 200 € en 2021).

La zone Amérique représente 31 % des participations externes levées par le réseau, suivie des zones Asie (25 %), Afrique Océan Indien (16 %), Afrique du Nord Moyen-Orient (13 %), Union européenne (13 %) et Europe Centrale (2 %). Les montants les plus importants de participations externes ont été levés au Brésil (16 M€) et aux États-Unis (15 M€).

A l'échelle mondiale, près de la moitié des participations externes proviennent de partenaires publics du pays d'accueil (49 %), notamment dans les zones Asie (72 %) et Amériques (62 %). Les entreprises privées/fondations restent également des partenaires privilégiés (26 % des participations externes), notamment dans le cadre des opérations culturelles des postes diplomatiques.

Enfin, on remarque de façon générale que les SCAC fusionnés à un EAF parviennent à lever davantage de participations externes que les SCAC non fusionnés. En effet, 69 % du total des participations externes levées par le réseau en 2022 l'ont été au sein de SCAC/EAF.

#### **Sous-indicateur 4 : « Part des cofinancements d'Atout France »**

Les données nécessaires à la détermination de ce sous-indicateur n'étaient pas disponibles lors de la préparation du présent rapport.

## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>					
01 – Appui au réseau	-217	40 173 406 42 551 307	403 380	<b>40 173 406</b> <b>42 954 470</b>	42 173 406
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 373 323	39 943 278 41 049 341	<b>68 210 439</b> <b>69 422 664</b>	68 210 439
03 – Objectifs de développement durable		8 194	2 350 342 1 868 546	<b>2 350 342</b> <b>1 876 741</b>	2 350 342
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 705 983 8 597 979	92 895 278 87 146 064	<b>101 601 261</b> <b>95 744 043</b>	101 601 261
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 928 726 420 272 496		<b>416 928 726</b> <b>420 272 496</b>	416 928 726
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	70 678 650 70 254 327			<b>70 678 650</b> <b>70 254 327</b>	70 678 650
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		28 691 020 28 135 911	2 178 500 20 764 489	<b>30 869 520</b> <b>48 900 399</b>	30 869 520
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>70 678 650</b>	<b>522 766 296</b>	<b>137 367 398</b>	<b>730 812 344</b>	<b>732 812 344</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 983 880 (hors titre 2)		+5 983 880	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+586 001	+14 201 776 (hors titre 2)		+14 787 777	
Total des AE ouvertes	71 264 651	680 319 350 (hors titre 2)		751 584 001	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>70 254 110</b>	<b>527 939 210</b>	<b>151 231 820</b>	<b>749 425 140</b>	

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>					
01 – Appui au réseau	-217	40 173 406 42 627 549	403 380	<b>40 173 406</b> <b>43 030 712</b>	42 173 406
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 388 460	39 943 278 41 049 341	<b>68 210 439</b> <b>69 437 801</b>	68 210 439
03 – Objectifs de développement durable		8 194	2 350 342 1 868 546	<b>2 350 342</b> <b>1 876 741</b>	2 350 342
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 705 983 8 568 696	92 895 278 87 146 064	<b>101 601 261</b> <b>95 714 761</b>	101 601 261
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 928 726 420 272 496		<b>416 928 726</b> <b>420 272 496</b>	416 928 726
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	70 678 650 70 254 327			<b>70 678 650</b> <b>70 254 327</b>	70 678 650
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		28 691 020 28 135 911	2 178 500 20 764 489	<b>30 869 520</b> <b>48 900 399</b>	30 869 520
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>70 678 650</b>	<b>522 766 296</b>	<b>137 367 398</b>	<b>730 812 344</b>	<b>732 812 344</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 983 880 (hors titre 2)		+5 983 880	

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+586 001	+14 405 416 (hors titre 2)		+14 991 417	
Total des CP ouverts	71 264 651	680 522 990 (hors titre 2)		751 787 641	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>70 254 110</b>	<b>528 001 307</b>	<b>151 231 820</b>	<b>749 487 237</b>	

**2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS****2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
01 – Appui au réseau	28 625	37 516 940 40 630 405	399 951	37 516 940	39 516 940 41 058 982
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 119 413	38 162 613 40 289 453	66 429 774	66 429 774 68 408 867
03 – Objectifs de développement durable		1 216	3 190 939 1 375 835	3 190 939	3 190 939 1 377 051
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 327 449 8 138 925	79 740 806 63 338 715	88 068 255	88 068 255 71 477 639
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 928 726 423 350 920	595 600	416 928 726	416 928 726 423 946 520
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	73 044 639 66 826 878			73 044 639	73 044 639 66 826 878
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		28 259 020 27 628 984	2 020 000 5 988 922	30 279 020	30 279 020 33 617 906
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>73 044 639</b>	<b>519 299 296</b>	<b>123 114 358</b>	<b>715 458 293</b>	<b>717 458 293</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>66 855 503</b>	<b>527 869 863</b>	<b>111 988 476</b>		<b>706 713 842</b>

**2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021					
01 – Appui au réseau	28 625	37 516 940 40 458 833	399 951	37 516 940	39 516 940 40 887 410
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 130 876	38 162 613 40 333 140	66 429 774	66 429 774 68 464 016
03 – Objectifs de développement durable		1 216	3 190 939 1 375 835	3 190 939	3 190 939 1 377 051
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 327 449 8 138 925	79 740 806 63 343 481	88 068 255	88 068 255 71 482 406
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 928 726 423 350 920	595 600	416 928 726	416 928 726 423 946 520
06 – Dépenses de personnel concourant au programme	73 044 639			73 044 639	73 044 639

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  Prévision LFI 2021 Consommation 2021	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
"Diplomatie culturelle et d'influence"	66 826 878				66 826 878
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		28 259 020 27 628 984	2 020 000 5 988 922	30 279 020	30 279 020 33 617 906
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>73 044 639</b>	<b>519 299 296</b>	<b>123 114 358</b>	<b>715 458 293</b>	<b>717 458 293</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>66 855 503</b>	<b>527 709 754</b>	<b>112 036 929</b>		<b>706 602 185</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	66 855 503	70 678 650	70 254 110	66 855 503	70 678 650	70 254 110
Rémunérations d'activité	53 896 822	57 592 116	56 773 669	53 896 822	57 592 116	56 773 669
Cotisations et contributions sociales	12 403 073	12 303 718	12 902 720	12 403 073	12 303 718	12 902 720
Prestations sociales et allocations diverses	555 608	782 816	577 721	555 608	782 816	577 721
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	527 869 863	522 766 296	527 939 210	527 709 754	522 766 296	528 001 307
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	46 364 371	45 409 050	48 976 112	46 204 262	45 409 050	49 038 209
Subventions pour charges de service public	481 505 492	477 357 246	478 963 098	481 505 492	477 357 246	478 963 098
Titre 6 – Dépenses d'intervention	111 988 476	137 367 398	151 231 820	112 036 929	137 367 398	151 231 820
Transferts aux ménages	49 204 152	77 737 011	66 953 309	49 204 153	77 737 011	66 953 309
Transferts aux entreprises	7 254 215	0	21 478 017	7 254 216	0	21 478 017
Transferts aux collectivités territoriales	5 535	0	18 533	5 535	0	18 533
Transferts aux autres collectivités	55 524 575	59 630 387	62 781 961	55 573 025	59 630 387	62 781 961
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>730 812 344</b>			<b>730 812 344</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+586 001			+586 001	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+20 185 656			+20 389 296	
<b>Total*</b>	<b>706 713 842</b>	<b>751 584 001</b>	<b>749 425 140</b>	<b>706 602 185</b>	<b>751 787 641</b>	<b>749 487 237</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	4 549 333	2 000 000	5 983 880	4 549 333	2 000 000	5 983 880
<b>Total</b>	<b>4 549 333</b>	<b>2 000 000</b>	<b>5 983 880</b>	<b>4 549 333</b>	<b>2 000 000</b>	<b>5 983 880</b>

## Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		330 763		330 763				
03/2022		1 381 458		1 381 458				
04/2022		141 336		141 336				
05/2022		141 247		141 247				
06/2022		101 165		101 165				
07/2022		214 576		214 576				
08/2022		362 305		362 305				
09/2022		70 049		70 049				
10/2022		115 450		115 450				
11/2022		315 467		315 467				
12/2022		211 346		211 346				
01/2023		22 499		22 499				
<b>Total</b>		<b>3 407 660</b>		<b>3 407 660</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		30 482		30 482				
03/2022		96 360		96 360				
04/2022		173 136		173 136				
05/2022		84 863		84 863				
06/2022		62 494		62 494				
07/2022		1 000		1 000				
08/2022		1 888 431		1 888 431				
09/2022		18 321		18 321				
10/2022		90 753		90 753				
11/2022		130 405		130 405				
12/2022		91 415		91 415				
01/2023		8 900		8 900				
<b>Total</b>		<b>2 676 558</b>		<b>2 676 558</b>				

## ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	29 379		29 379					
06/12/2022	556 622		556 622					
<b>Total</b>	<b>586 001</b>		<b>586 001</b>					

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		259 219		259 219				
<b>Total</b>		<b>259 219</b>		<b>259 219</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/03/2022		1 312 160		1 515 800				
23/03/2022		14 600 000		14 600 000				
<b>Total</b>		<b>15 912 160</b>		<b>16 115 800</b>				

## DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/02/2023						100 338		100 338
<b>Total</b>						<b>100 338</b>		<b>100 338</b>

## DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						7 907 618		7 907 618
<b>Total</b>						<b>7 907 618</b>		<b>7 907 618</b>

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**DÉCRETS DE TRANSFERT**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		5 270 350		5 270 350				
02/12/2022						100 000		100 000
<b>Total</b>		<b>5 270 350</b>		<b>5 270 350</b>		<b>100 000</b>		<b>100 000</b>

**DÉCRETS DE VIREMENT**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		57 600		57 600				
05/12/2022						347 200		347 200
<b>Total</b>		<b>57 600</b>		<b>57 600</b>		<b>347 200</b>		<b>347 200</b>

**LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		7 907 618		7 907 618				
01/12/2022						6 850 353		6 850 353
<b>Total</b>		<b>7 907 618</b>		<b>7 907 618</b>		<b>6 850 353</b>		<b>6 850 353</b>

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>586 001</b>	<b>35 491 165</b>	<b>586 001</b>	<b>35 694 805</b>		<b>15 305 509</b>		<b>15 305 509</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau	-217	40 173 406 42 954 687	42 173 406 42 954 470	-217	40 173 406 43 030 929	42 173 406 43 030 712
02 – Coopération culturelle et promotion du français		68 210 439 69 422 664	68 210 439 69 422 664		68 210 439 69 437 801	68 210 439 69 437 801
03 – Objectifs de développement durable		2 350 342 1 876 741	2 350 342 1 876 741		2 350 342 1 876 741	2 350 342 1 876 741
04 – Enseignement supérieur et recherche		101 601 261 95 744 043	101 601 261 95 744 043		101 601 261 95 714 761	101 601 261 95 714 761
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 928 726 420 272 496	416 928 726 420 272 496		416 928 726 420 272 496	416 928 726 420 272 496
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	70 678 650 70 254 327		70 678 650 70 254 327	70 678 650 70 254 327		70 678 650 70 254 327
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		30 869 520 48 900 399	30 869 520 48 900 399		30 869 520 48 900 399	30 869 520 48 900 399
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>70 678 650</b>	<b>660 133 694</b>	<b>730 812 344</b>	<b>70 678 650</b>	<b>660 133 694</b>	<b>730 812 344</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+586 001	+20 185 656	+20 771 657	+586 001	+20 389 296	+20 975 297
Total des crédits ouverts	71 264 651	680 319 350	751 584 001	71 264 651	680 522 990	751 787 641
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>70 254 110</b>	<b>679 171 030</b>	<b>749 425 140</b>	<b>70 254 110</b>	<b>679 233 127</b>	<b>749 487 237</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 010 541	+1 148 320	+2 158 862	+1 010 541	+1 289 863	+2 300 405

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### LE RÉSEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

En 2022, ce réseau se compose de 137 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et 5 services pour la science et la technologie scientifiques (SST) au sein des ambassades, 6 centres culturels franco-étrangers (Niger, Namibie, Mozambique, Oman, Guinée et Guinée-Bissau) ainsi que 834 Alliances françaises (AF, structures de droit local) dont 424 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du MEAE complètent ce dispositif.

Les AF concentrent souvent leur action sur les cours de français, mais mettent également en œuvre, dans certains cas, des activités dans le domaine culturel, notamment en l'absence d'établissements à autonomie financières (EAF) dans le pays concerné : elles relaient alors les missions culturelles et linguistiques des ambassades. Le MEAE a développé une politique de signature de conventions-cadres de coopération entre les AF locales et les SCAC, permettant à ces derniers de confier au partenaire la gestion de l'action culturelle et/ou pédagogique du poste. La Fondation Alliance française (FAF) et le MEAE ont signé le 30 juin 2021 une convention-cadre de 3 ans (2021-2023), qui traite, entre autres dispositions, des AF à l'étranger et des personnels qui sont mis à leur disposition.

Les établissements à autonomie financière occupent une place particulière dans le dispositif culturel. Les COCAC peuvent compter sur un réseau de **118** EAF dont :

- **93** Instituts français pluridisciplinaires
- et **3** Instituts français à compétences spécifiques ou non fusionnés (Iran, Brésil, Turquie).



**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Les SCAC et les IF ont été fusionnés entre 2009 et 2013 en un dispositif unique qui maintient pleinement les Instituts français locaux dans le périmètre des ambassades, dont ils constituent un service à part entière, sous l'autorité de l'ambassadeur et du conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC).

Le réseau de coopération et d'action culturelle est également composé de **22** Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE).

Le réseau de nos instituts culturels placés auprès de nos ambassades contribue à la diffusion de notre culture, de notre langue, de nos valeurs et à la mise en œuvre de notre politique d'attractivité. Il constitue un outil essentiel de notre diplomatie d'influence. Ce réseau travaille de manière transversale et en partenariat avec les opérateurs de l'influence (Campus France, France Médias Monde, France Volontaires, l'Institut français, etc...) et le réseau des Alliances françaises locales.

Le ministère appuie les EAF par les dotations annuelles de fonctionnement et pour opérations mais aussi par des mesures exceptionnelles et ciblées de soutien financier, en faisant jouer la solidarité au sein du réseau pour aider les établissements les plus fragilisés par les crises et la diminution de leurs activités de cours (notamment en Europe), et qui, sans cet appui, risquent de se trouver en cessation de paiements. Une dizaine d'établissements font l'objet d'un suivi attentif du ministère.

## LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS A AUTONOMIE FINANCIÈRE (EAF) : LES INSTITUTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

### • ÉVOLUTION DU RÉSEAU

Le réseau des EAF a évolué ainsi au cours des trois dernières années :

	OUVERTURES	FERMETURES
2020	/	<u>Brésil</u> : fermeture le 30/06/20 de l'IF du Brésil (transformation en SCAC) ; <u>Norvège</u> : fermeture le 30/06/20 de l'antenne de Stavanger.
2021	<u>Rwanda</u> : réouverture de l'IF ; <u>Italie</u> : ouverture de l'Institut culturel franco-allemand de Palerme.	/
2022	<u>Arménie</u> : création de l'IF (arrêté du 12 janvier 2022) ; <u>Territoires Palestiniens</u> : inauguration des nouveaux locaux de l'Institut culturel franco-allemand de Ramallah ; <u>États-Unis</u> : inauguration de l'Institut culturel franco-allemand d'Atlanta.	/

De plus, la liste des EAF est mise à jour deux fois par an, en janvier et en septembre, et donne lieu à une revue des compétences géographiques et thématiques des 118 établissements.

Ainsi, en 2022 :

- Institut français d'Afghanistan : ajout de la compétence territoriale France.
- aux États-Unis, le nom de l'Institut devient « Institut français des États-Unis – Villa Albertine », en lieu et place de l'ancienne appellation (Mission culturelle et universitaire française aux États Unis).
- Institut français de Libye : ajout de la compétence territoriale Tunisie.
- Institut français du Maroc : ajout du domaine développement et coopération technique et suppression du domaine du tourisme.
- Institut français du Tchad : ajout du domaine développement et coopération technique.
- Centre français de recherche de la péninsule arabique (CEFREPA) : régularisation du transfert administratif du siège du CEFREPA du Yémen vers le Koweït.
- Institut français de Bulgarie : suppression de l'antenne de Varna.
- Institut français des Pays-Bas : suppression de l'antenne d'Amsterdam.

### • CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Après une année 2020 difficile en raison de la crise sanitaire, qui a provoqué des fermetures temporaires et une réduction drastique de leurs activités, les EAF ont vu leur situation s'améliorer en 2021 : leurs recettes propres avaient augmenté, retrouvant un rapport de 2,48 € pour 1 € de dotations budgétaires et un taux d'autofinancement des IF pluridisciplinaires de 76 %.

Le bilan de 2022 est cependant contrasté. Les recettes ont certes augmenté, avec une progression des recettes propres, mais l'augmentation des dépenses est plus importante. Les comptes de résultats sont globalement négatifs, le taux d'autofinancement est en baisse de 2 points et s'établit à 74 % pour les Instituts pluridisciplinaires.

Certains EAF sont encore fragilisés par les conséquences des confinements et des crises politiques et par l'inflation. Les EAF sont en effet notamment confrontés à :

- l'impact sur leur budget des hausses des prix de l'énergie, des fournitures, des prestations ou encore des loyers ;
- l'effet négatif de l'inflation sur le nombre d'apprenants et de candidats aux certifications (recettes d'examens en baisse de 6 %).

Cet impact négatif de l'inflation mondiale se retrouve dans les résultats des comptes des EAF en 2022. Les recettes ont augmenté de 5 % mais avec un taux d'exécution par rapport aux prévisions plus faible qu'en 2021 (93 % contre 95,8 %), alors que les dépenses ont progressé de 11 %, avec un taux d'exécution supérieur (83,4 % contre 81,6 %).

La gestion du personnel local est suivie et encadrée par la DGM, qui prend soin de l'articuler avec celle suivie par la DRH pour les ADL du réseau diplomatique et consulaire, sous plafond d'emplois ministériel. Dans le cadre de la réforme des ressources humaines mise en œuvre en 2022, l'objectif visé était de rapprocher pour les deux réseaux les conditions de rémunération (grilles et cadres salariaux) et les mesures de revalorisation (coût-vie). L'enveloppe de 3 M€ prévue en loi de finances 2022 a permis d'amorcer ce processus de convergence des salaires dans 22 EAF, identifiés comme prioritaires au vu de l'écart avec les ambassades et de leurs capacités financières.

- OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

•

Aucune cession n'a eu lieu en 2022. La cession de l'antenne de l'IF à Valence est toujours en cours.

- SITUATION FINANCIÈRE DES EAF

Après avoir vu leurs activités fortement réduites en 2020 et subi encore en 2021 de fortes contraintes, les EAF ont su s'adapter, diversifier leurs activités, et poursuivre, avec l'appui du MEAE, leur transformation numérique pour rouvrir au public. Les EAF ont retrouvé en 2022 peu à peu un fonctionnement quasi normal.

Après une amélioration de leur situation financière en 2021, illustrée par un retour du taux d'autofinancement au niveau antérieur à la crise sanitaire, les EAF font face depuis un an à une forte inflation mondiale. Cela se traduit par une progression forte de leurs dépenses, supérieure à celle des recettes, occasionnant un prélèvement sur leurs fonds de roulement de 7,2 M€.

En effet, pour la première fois depuis plusieurs années, les fonds de roulement ont diminué, atteignant 70,6 M€ en 2022 contre 77,8 M€ en 2021, et un niveau proche de celui de 2019. Ce résultat est à mettre également sur le compte du dialogue de gestion mené depuis deux ans par la tutelle avec les COCAC/directeurs.

En 2022, les fonds de roulement de 74 EAF sur 118 ont diminué. Le nombre d'EAF dont le fonds de roulement dépasse 120 jours est en diminution, 81 contre 91 l'année précédente.

Les réserves constituées par les EAF, sans atteindre des niveaux excessifs, doivent leur permettre d'assurer plusieurs mois de fonctionnement, de financer des investissements, d'assurer des formations et de contrer les effets de la hausse des prix.

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

- BUDGET EXÉCUTE CONSOLIDÉ AU 31/12/2022 (en euros) des IF et IFRE

	Dépenses	Recettes
Investissement	13 849 350	9 641 752
Personnel	89 837 235	0
Fonctionnement	123 173 665	203 458 186
Intervention	14 763 272	17 494 888
<b>TOTAL</b>	<b>241 623 522</b>	<b>230 594 826</b>

Les comptes définitifs diffèrent des prévisions : ils montrent une exécution par rapport aux prévisions de 83 % pour les dépenses, ce qui est un taux assez faible mais en progression par rapport aux derniers exercices, et de 93 % pour les recettes.

Cet écart s'explique notamment par le fait qu'une faible partie des secondes tranches de crédits des enveloppes des services de coopération et d'action culturelle n'avait pas encore été versée et que l'enveloppe de 3 M€ pour les mesures de convergence salariale n'avait pas été consommée.

- COMPTE FINANCIER CONSOLIDÉ DES ANNÉES 2021 ET 2022

- RECETTES

			2021 RECETTES EXÉCUTEES	2022 RECETTES EXÉCUTEES
231	2313	Constructions	2 062 750	3 284 698
	2315	Installations techniques, matériel et outillages industriels	15 683	153 748
	2318	Autres immobilisations corporelles	375 575	474 647
<b>Total 231</b>			<b>2 454 008</b>	<b>3 913 092</b>
232	2325	Logiciels créés	12 459	0
<b>Total 232</b>			<b>12 459</b>	<b>0</b>
238	2383	Constructions	205 676	28 961
	2385	Installations techniques, matériels et outillage industriels	11 970	46 655
	2388	Autres immobilisations corporelles	0	23 839
<b>Total 238</b>			<b>217 646</b>	<b>99 455</b>
280	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	171 671	294 123
	2808	Autres immobilisations incorporelles	3 924	7 817
<b>Total 280</b>			<b>175 595</b>	<b>301 939</b>
281	2815	Installations techniques, matériel et outillages industriels	577 316	934 309
	2818	Autres immobilisations corporelles	2 352 390	4 392 958
<b>Total 281</b>			<b>2 929 706</b>	<b>5 327 267</b>
313	313	Matières (ou groupe) A	3 255	3 083

<b>Total 313</b>			3 255	3 083
355	355	Produits finis	1 709 899	1 741 643
<b>Total 355</b>			1 709 899	1 741 643
371	371	Marchandises (ou groupe) A	589 520	486 599
<b>Total 371</b>			589 520	486 599
395	395	Dépréciations des stocks de produits	72 577	101 037
<b>Total 395</b>			72 577	101 037
603	603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	570 913	533 344
<b>Total 603</b>			570 913	533 344
701	7012	Produits finis - Divers	204 809	268 582
	7013	Produits finis - Catalogues	69 773	84 190
<b>Total 701</b>			274 582	352 772
702	702	Vente de produits intermédiaires	61 372	32 698
<b>Total 702</b>			61 372	32 698
705	705	Études	165 503	51 211
<b>Total 705</b>			165 503	51 211
706	7062	Prestations de services - Cours	48 405 209	50 083 322
	7063	Prestations de services - billets de manifestations vendus	846 842	1 435 464
	7064	Prestations de services - Bibliothèque	914 738	1 170 363
	7068	Prestations de services - Autres	3 602 498	2 682 799
<b>Total 706</b>			53 769 288	55 371 948
707	707	Ventes de marchandises - Manuels de cours	1 483 995	1 691 226
<b>Total 707</b>			1 483 995	1 691 226
708	7083	Locations diverses	917 972	1 962 971
	7088	Autres produits d'activités annexes - parrainage - sponsors	6 978 936	7 625 489
<b>Total 708</b>			7 896 908	9 588 459
713	7135	Variation des stocks de produits	1 696 865	1 759 423
<b>Total 713</b>			1 696 865	1 759 423
741	7413	Organismes publics agissant pour le compte de l'État	3 549 664	3 390 123
	7414	Subvention d'exploitation : dotation de fonctionnement	41 394 431	39 855 443
	7415	Subvention d'exploitation : dotation opération ou interventions	17 557 643	17 494 889
	7416	Dotation pour investissement	601 102	435 081
	7417	Subvention d'exploitation : dotation de l'État des recettes de locations	754 219	1 213 408
<b>Total 741</b>			63 857 059	62 388 944
744	744	Collectivités territoriales, organismes publics et organismes internationaux	7 068	3 034
	7447	Organismes internationaux	1 427 098	858 370
<b>Total 744</b>			1 434 166	861 404

## Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 Justification au premier euro

746	7461	Dons, legs - organismes internationaux	12 044	12 752
	7462	Dons, legs- états étrangers	412 900	529 093
	7463	Dons, legs - privés	556 624	473 417
	7464	Dons, legs - Divers	910 355	930 661
	7465	Dons - matériel œuvre d'art	0	0
<b>Total 746</b>			<b>1 891 923</b>	<b>1 945 923</b>
748	748	Autres subventions d'exploitation	2 591 039	3 067 282
<b>Total 748</b>			<b>2 591 039</b>	<b>3 067 282</b>
751	7511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels.	13 884	18 516
<b>Total 751</b>			<b>13 884</b>	<b>18 516</b>
756	756	Produits des cessions d'éléments d'actif	34 819	73 860
<b>Total 756</b>			<b>34 819</b>	<b>73 860</b>
757	7574	Produits spécifiques - Examens tests de langue CEF	34 857 382	32 738 341
	7575	Produits spécifiques CEF	31 066 248	33 703 200
	7578	Autres produits spécifiques	1 992 696	1 540 624
<b>Total 757</b>			<b>67 916 325</b>	<b>67 982 166</b>
758	7583	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	869 558	653 279
	7584	Contentieux	10 325	1 523
	7588	Autres produits divers	1 272 568	1 864 188
<b>Total 758</b>			<b>2 152 451</b>	<b>2 518 990</b>
763	7638	Revenus sur créances diverses	59 961	82 551
<b>Total 763</b>			<b>59 961</b>	<b>82 551</b>
764	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	6 008	4 519
<b>Total 764</b>			<b>6 008</b>	<b>4 519</b>
766	766	Gains de change sur opérations financières	4 810 918	7 269 482
<b>Total 766</b>			<b>4 810 918</b>	<b>7 269 482</b>
768	768	Autres produits financiers	271	18 657
	7683	Produits financiers provenant de l'annulation d'ordre de dépenses des exercices antérieurs des exercices antérieurs	74 855	18 119
<b>Total 768</b>			<b>75 126</b>	<b>36 776</b>
781	7813	Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	4 866	4 866
	7815	Reprise sur les provisions pour risques	1 619 329	2 855 850
	7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	1 788	37 055
	7817	Stocks et en-cours	63 545	91 446
<b>Total 781</b>			<b>1 689 528</b>	<b>2 989 217</b>
786	7865	Reprises sur provisions financières	23 525	0
<b>Total 786</b>			<b>23 525</b>	<b>0</b>

<b>Total</b>	<b>220 640 824</b>	<b>230 594 826</b>
--------------	--------------------	--------------------

Les recettes ont progressé de 5 % entre 2021 et 2022, malgré la diminution de 1,6 M€ des dotations de fonctionnement et pour opérations versées par les SCAC. Les EAF ont augmenté leurs recettes propres de 3,5 M€ (+3 %). Ainsi, pour 1 € de dotation de l'État, les recettes propres représentent 2,63 €. Ce rapport était de 2,48 en 2021.

Malgré la baisse des activités en ligne liée à la fin de la pandémie, les recettes de cours ont atteint 50,8 M€ soit une augmentation de 5 % par rapport à 2021. Cependant, ces recettes n'atteignent que 94 % des recettes attendues dans les budgets. On note une forte diminution des recettes d'examen (-1,9 M€, -6 %), sans doute due aux difficultés financières que rencontrent les apprenants.

Les gains de change pour opérations sont comptabilisées pour 7,3 M€. Les recettes liées à la billetterie, aux bibliothèques sont en progression. La hausse la plus remarquable concerne le mécénat, avec une progression de ces produits de +50 %.

#### • DÉPENSES

		2021 DÉPENSES EXÉCUTEES	2022 DÉPENSES EXÉCUTEES
<b>Total 205</b>	Logiciels	570 703	236 948
<b>Total 208</b>	Autres immobilisations incorporelles	7 362	5 000
<b>Total 215</b>	Matériel industriel	872 837	647 976
<b>Total 216</b>	Collections	59 892	164 589
<b>Total 218</b>	Matériel et mobilier	5 046 937	5 808 789
<b>Total 231</b>	Constructions	5 818 447	5 991 732
<b>Total 232</b>	Logiciels créés	8 068	7 595
<b>Total 237</b>	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0	1 320
<b>Total 238</b>	Constructions	994 528	921 035
<b>Total 280</b>	Concessions et droits similaires	0	59
<b>Total 281</b>	Installations techniques, matériel	1 788	64 307
<b>Total 313</b>	Matières	3 083	1 783
<b>Total 355</b>	Produits finis	1 709 422	1 764 749
<b>Total 371</b>	Marchandises	545 851	527 248
<b>Total 395</b>	Dépréciations des stocks de produits	63 545	91 446
<b>Total 601</b>	Achats stockés Matières premières et fournitures	0	25
<b>Total 602</b>	Achats stockés Autres approvisionnements	0	29
<b>Total 603</b>	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	603 658	488 083
<b>Total 606</b>	Fournitures	9 253 427	9 579 240
<b>Total 607</b>	Achats de marchandises	834 384	858 357
<b>Total 611</b>	Sous traitance - contrats	4 699 777	5 638 547
<b>Total 613</b>	Locations	8 558 381	9 983 826
<b>Total 614</b>	Charges locatives	1 808 288	2 182 329
<b>Total 615</b>	Sur biens mobiliers	4 383 491	5 001 828
<b>Total 616</b>	Assurances	532 395	543 184
<b>Total 617</b>	Études et recherches	320 072	637 157
<b>Total 618</b>	Documentation	946 994	1 613 371
<b>Total 621</b>	Personnel intérimaire	1 207 215	1 210 138
<b>Total 622</b>	Honoraires	19 307 440	22 629 198
<b>Total 623</b>	Publications	3 390 399	3 708 468

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

<b>Total 624</b>	Transports collectifs du personnel	408 557	463 793
<b>Total 625</b>	Voyages et déplacements - réceptions	2 690 627	5 486 912
<b>Total 626</b>	Frais postaux et frais de télécommunications	2 207 250	2 431 133
<b>Total 627</b>	Services bancaires et assimilés	624 036	780 182
<b>Total 628</b>	Divers - fonctionnement	25 208 181	25 770 263
<b>Total 631</b>	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations - Autres	63 048	66 894
<b>Total 637</b>	Impôts et taxes exigibles à l'étranger	423 845	545 603
<b>Total 641</b>	salaires et appointements du personnel	72 960 705	76 316 618
<b>Total 645</b>	Cotisations sociales	12 522 795	12 809 598
<b>Total 647</b>	Prestations directes	788 805	711 019
<b>Total 651</b>	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 127 124	1 440 717
<b>Total 654</b>	Pertes sur créances irrécouvrables	16 367	1 958
<b>Total 656</b>	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	15 979	821
<b>Total 657</b>	Charges spécifiques divers achats	12 727 086	14 763 273
<b>Total 658</b>	Pénalités	925 683	825 558
<b>Total 666</b>	Pertes de change sur opérations financières	3 869 758	7 788 405
<b>Total 668</b>	Charges financières	15 464	6 235
<b>Total 681</b>	Dotations aux provisions	8 337 924	9 378 488
<b>Total 713</b>	Variation des stocks de produits	1 712 956	1 727 698
<b>Total</b>		<b>218 194 575</b>	<b>241 623 522</b>

Les dépenses ont fortement augmenté entre 2021 et 2022. Elles se sont élevées à 241,6 M€ en 2022 en hausse de 11 % par rapport à 2021. Cette augmentation se retrouve notamment dans les dépenses de fonctionnement. Les comptes de classe 6 représentent 223,6 M€ alors que les recettes de classe 7 s'établissent à 218 M€, avec un résultat négatif de 5,5 M€ alors que le résultat 2021 était excédentaire de 11 M€.

Cette tendance s'explique notamment par les éléments ci-dessous.

La sortie de crise sanitaire a permis la reprise de projets investissements. Les dépenses de classe 2 augmentent de 4 %. Ce mouvement s'observe surtout pour les achats de mobilier et de matériels, les dépenses immobilières restent au même niveau qu'en 2021.

Comme indiqué ci-dessus, ce sont surtout les dépenses de fonctionnement qui augmentent (+11 %).

D'une part, les EAF ont subi une forte reprise de l'inflation, qui se traduit par une hausse des dépenses d'énergie, des prestations de service, des loyers et charges locatives. Les contrats de sous-traitance sont en hausse de 20 % et atteignent 5,6 M€.

D'autre part, la mise en œuvre, dès la fin de l'année 2022, des projets de convergence salariale entre les agents de droit local ADL des ambassades et ceux des EAF, et les efforts consentis par les instituts pour s'aligner sur les mesures coût-vie accordées dans le réseau diplomatique, ont eu pour conséquence une augmentation des chapitres de rémunération de 3,5 M€ (+4 %).

Dans un contexte général de dépréciation de l'euro, les pertes au change subies en 2022 ont doublé pour s'élever à 7,8 M€.

La sortie de crise de la pandémie et des confinements dans la plus grande partie du monde a permis la reprise des missions, invitations, voyages et déplacements et a eu pour conséquence un doublement des comptes 625 ainsi que des cachets versés aux artistes qui ont augmenté de 2,4 M€ soit 18 % par rapport à 2021.

- COMPTES DE PROVISION

		2021			31/12/2022		
		Valeur conso - Debit	Valeur conso - Credit	SOLDE	Valeur conso - Debit	Valeur conso - Credit	SOLDE
1511	Provisions pour litiges	71 473	992 568	921 095	187 000	1 515 725	1 328 725
1518	Autres provisions pour risques	962 564	4 255 414	3 292 850	443 138	3 403 450	2 960 312
153	Provisions pour pensions obligations et similaires	2 188 284	19 408 210	17 219 925	2 269 290	19 356 668	17 087 378
1572	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions				-	297 346	297 346
<b>Total</b>		<b>3 222 321</b>	<b>24 656 191</b>	<b>21 433 870</b>	<b>2 899 428</b>	<b>24 573 189</b>	<b>21 673 760</b>

- DETAIL DES EMPLOIS

	LFI 2022	RAP 2022 (exécuté)
<b>Emplois rémunérés par le réseau des IF/IFRE :</b>		
– sous plafond d'emplois ministériel	0	0
– hors plafond (agents de droit local)	3 411	3 141

Les emplois rémunérés par les EAF sont tous occupés par des agents de droit local. Ce plafond est global (pas de catégorisation) et mondial (pas de répartition par établissement). Il comprend les emplois sous contrats à durée indéterminée et les emplois assimilables en droit local à un CDI (prise en compte de la notion d'emploi pérenne, dans le cas notamment de contrats à durée déterminée successifs). Le ministère, qui exerce la tutelle sur les EAF, assure un suivi de la programmation annuelle de ces effectifs et valide ou non les suppressions/créations d'ETP proposées par les EAF dans leurs budgets.

## **BOURSES**

Les bourses du gouvernement français (BGF), structurées par le réseau de coopération et d'action culturelle, sont programmées et consommées sur les actions 2, 3 et 4 du P185.

Elles permettent à la France d'**attirer les futures élites mondiales et les meilleurs chercheurs dans ses laboratoires**. Les *Alumni* boursiers deviennent des relais d'influence de la France sur lesquels nos postes diplomatiques peuvent par la suite s'appuyer et capitaliser. Au-delà de la diplomatie d'influence, cette politique relève aussi, à certains égards, de l'aide publique au développement, dans la mesure où certaines des enveloppes les plus importantes concernent les pays les moins avancés (PMA) - même si le critère d'attribution de la bourse demeure toujours l'excellence académique.

### Les bourses en 2022 : principales tendances

En 2022, la reprise des mobilités internationales, impactées depuis 2020 par la pandémie, s'est confirmée, permettant une **augmentation de 12 % du nombre de boursiers en gestion** (11 088) par rapport à 2021 (9 862), dépassant ainsi le niveau d'avant-crise sanitaire (10 854 en 2019).

Dans ce contexte de sortie de crise, la proportion des BGF de la zone Asie-Océanie (où les mesures constituant un frein aux mobilités internationales étaient plus strictes et sont restées en vigueur plus longtemps) connaît une légère reprise (17 % des BGF en 2022 contre 16 % en 2021 mais 19 % avant crise). La répartition géographique est cependant globalement stable, **la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient (29 %) et l'Afrique (23 %) demeurant les principales zones d'origine de nos boursiers**, suivies des zones Europe UE et hors-UE (20 %), Asie-Océanie (17 %) et Amériques (11 %).



Parmi les premiers pays bénéficiaires de nos bourses figurent les trois pays du Maghreb et, pour des raisons stratégiques, l'Inde, le Liban, le Brésil, le Vietnam, la Turquie et la Russie (situation préexistante à l'agression russe contre l'Ukraine). **Les pays émergents (BRICS) ont bénéficié, en 2022, de 20 % de nos bourses, l'Inde étant le premier pays d'origine parmi ces émergents et le quatrième globalement.**

Face aux enjeux stratégiques pour notre diplomatie, notre politique de bourses s'attache à renforcer son positionnement sur nos géographies prioritaires :

- **en Afrique subsaharienne**, zone historique de l'influence française concurrencée par la montée de nouveaux acteurs et dans laquelle il y a un enjeu spécifique de mobilités régionales au sein du continent et de mobilités croisées entre Afrique et France ;
- **dans l'Indopacifique**, région aujourd'hui à la croisée des batailles de l'influence et dans laquelle la France doit développer sa présence ;
- **au sein de l'Union Européenne**, où l'attractivité de la France pour des mobilités diplômantes est en recul ;

**dans les pays émergents** et notamment en Amérique latine, partenaires historiques dans laquelle l'influence française doit être préservée.

En outre, notre politique de bourses donne la **priorité aux niveaux master et doctorat** (respectivement 70 % et 17 % des bourses d'études) avec un enjeu d'employabilité ou de rayonnement scientifique **équilibré entre sciences humaines et sociales et sciences et technologies**, qui représentent respectivement 51 % et 49 % des bourses attribuées en 2022.

Fortement impactées les dernières années par les restrictions d'accès au territoire, les bourses de **mobilités de courte durée ont retrouvé leur niveau d'avant-crise sanitaire**. Ainsi, en 2022, les 11 088 bourses du gouvernement français se répartissent comme suit :

- 8 535 (77 %) bourses d'études (dont Eiffel, MOPGA et Excellence Major AEFE) à visée diplômante ;
- 2 553 (23 %) bourses de stage correspondant à des formations à visée certifiante, notamment en Français langue étrangère, mais aussi à des séjours de recherche au sein des universités (40 % des bourses de stage).

Si la qualité des bourses d'études attribuées a été renforcée (revalorisation doctorale, augmentation des durées), l'augmentation du nombre de bourses en 2022 est portée par l'augmentation des bourses de stage. Ceci traduit à la fois un rebond sur ce type de mobilités, qui avaient fortement chuté pendant la pandémie, mais souligne également que la **montée en puissance des bourses d'études s'exerce sur le temps long. En effet, le coût d'une bourse d'études engagée en année  $n$  est multiplié par trois en année  $n+1$ .**

Le coût moyen (hors AEFE) des bourses gérées sur l'année par l'opérateur CF sur le programme 185 s'élève en moyenne à 880 € par mois. Ce coût moyen inclut les 3 339 bourses sans allocation de vie versées par le MEAE (BCS).

Ainsi, le montant total des moyens consommés du P185 consacré aux bourses par le MEAE en 2022 s'élève à **63,5 M€** contre 51,1 M€ en 2021.

Au sein de ce volume, les bourses du gouvernement français (BGF) attribuées par nos ambassades dans le monde et par les services centraux, puis mises en œuvre par l'opérateur Campus France (CF), ont été consommées sur les actions 2, 3 et 4 du programme, pour un montant total de **46,9 M€**, correspondant aux appels de fonds versés à l'opérateur.

A ces crédits, toujours sur le P185, s'ajoutent **8,5 M€ de programmes centraux spécifiques également mis en œuvre par l'opérateur Campus France** et qui répondent à des priorités politiques :

- 3,7 M€ au titre du programme Excellence Major de l'AEFE, destiné aux meilleurs bacheliers des établissements français à l'étranger ;
- 1,937 M€ au titre du programme de soutien à l'apprentissage du français au profit des étudiants ukrainiens lancé en 2022 : ce programme a concerné 347 étudiants ukrainiens déplacés d'Ukraine n'ayant pas réussi à sécuriser une admission dans un établissement français à la rentrée de septembre 2022 en raison d'un niveau

- de français insuffisant. Le programme, débuté en janvier 2023 finance, à ces étudiants, un stage intensif de français langue étrangère (FLE) de 8 mois afin de préparer leurs admissions à la rentrée 2023 ;
- 1,8 M€ au titre du programme de bourses « France Excellence Europa » lancé en 2022 dans le cadre de la PFUE (ce programme a permis de financer 52 bourses de Master à destination d'étudiants issus de 22 pays de l'UE) ;
  - 1,1 M€ de bourses dans le cadre du programme « *Make our planet great again* » (MOPGA).

Par ailleurs, la mise en place de programmes de bourses en direction centrale s'est appuyée, comme chaque année, sur des **subventions à des partenaires pour la mise en œuvre de dispositifs de mobilités bilatéraux spécifiques, à hauteur de 3,8 M€** :

- 3,4 M€ au titre de la subvention à l'Université franco-allemande (UFA). La participation du MEAE à l'UFA a permis de financer 3 212 bourses, tous niveaux confondus (LMD), à destination d'étudiants français. A noter qu'en 2022, l'UFA a consacré au total 7,7 M€ au financement de bourses de mobilité ;
- 0,42 M€ au titre de la commission de bourses franco-américaine Fulbright, cofinancée avec le MESR et des régions françaises et le Ministère d'État américain ;
- 0,02 M€ de subvention au Collège d'Europe.

Enfin, **2,9 M€ de bourses spécifiques initiées à partir de nos ambassades** à l'étranger et mises en œuvre par CF ou par un partenaire local, parmi lesquelles peuvent être cités :

- le programme Chateaubriand aux États-Unis (318 k€) dans le cadre de collaborations entre des équipes de recherche françaises et américaines ;
- les programmes FITEC mis en œuvre avec le Brésil, le Mexique et l'Argentine (237 k€), qui soutiennent le développement d'un réseau d'établissements *via* des échanges bilatéraux.

**Au total, Campus France a géré 55,6 M€ de crédits sur les 63,5 M€** consommés cette année, soit 88 % des programmes de bourses du Ministère. Ce montant comprend, les programmes centraux dits « spécifiques » (*cf. supra*), la subvention à l'AEFE dans le cadre des bourses Excellence Major et une subvention de 0,24 M€ dans le cadre du renforcement de l'animation du réseau des *Alumni* boursiers.

### **Des programmes centraux vitrines de notre politique d'attractivité de l'excellence internationale**

#### Programme EIFFEL :

Lancé en 1999, le programme Eiffel vise les meilleurs étudiants de niveau master et doctorat dans des domaines stratégiques. Il est également conçu comme un outil au service du renforcement des stratégies d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur français.

Il s'agit du principal programme de bourses du MEAE (12 M€). En 2022, il a bénéficié à 1 009 étudiants internationaux en master et en doctorat, un chiffre relativement stable sur les dernières années. Piloté en administration centrale, ce programme vient en complément des stratégies d'attractivités des Postes et se base sur une sélectivité très forte. Aux premiers rangs des zones géographiques bénéficiaires figurent les Amériques (33 %) et la zone Afrique du Nord/Moyen-Orient (21 %), suivies par l'Asie et l'Océanie (20 %), puis par l'Afrique subsaharienne (14 %) et l'Europe (12 %).

#### Excellence Major :

Ces bourses pilotées par l'AEFE et cofinancées par le MEAE (3,7 M€, soit 50 % du programme) permettent aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français à l'étranger, souvent tentés par les établissements anglo-saxons, de poursuivre leurs études supérieures en France jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau master. Ce programme est basé sur une sélection exigeante à laquelle ne sont éligibles que les bacheliers étrangers avec mention « bien » et « très bien ». En 2022, le programme a ainsi porté un total de 1 027 boursiers originaires de la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient (32 %), des Amériques (23 %), d'Europe (20 %) d'Afrique subsaharienne (19 %) et d'Asie et Océanie (6 %).

#### MOPGA (« *Make our planet great again* ») :

Le MEAE, en lien avec le MESR, a créé ce programme de bourses conformément à l'engagement du Président de la République d'attirer les meilleurs scientifiques sur le changement climatique, dans le prolongement de la COP21 et du retrait américain de l'Accord de Paris. Ainsi, 1,1 M€ a été consacré à ce programme en 2022 par le ministère. 110 bénéficiaires étaient présents en France en 2022, originaires d'Afrique subsaharienne (31 %), des Amériques (26 %), d'Asie et Océanie (25 %), d'Afrique du Nord et Moyen Orient (10 %) et d'Europe (7 %). Fondé sur une sélection par un comité d'experts et reposant sur une forte sélectivité, ce programme entre aussi dans nos priorités de politique étrangère sur les enjeux globaux et répond aux intérêts de la France en renforçant nos capacités sur les problématiques environnementales et sanitaires mondiales. Mi-janvier 2023 s'est clos un appel à candidature pour le financement de 40 nouveaux séjours de recherche, qui débiteront à partir de septembre 2023.

### Le cofinancement : effet de levier et logique de coopération

La politique du MEAE en matière de bourses s'inscrit dans **une logique de partenariat** : nos ambassades sont encouragées à constituer des commissions de bourses avec leurs partenaires locaux et intègrent leurs programmes de bourses dans les partenariats bilatéraux universitaires et scientifiques existants. Sur le volet budgétaire, elles cherchent à monter des **programmes à coûts partagés ou cofinancés par des partenaires locaux étrangers**.

A l'image des **programmes centraux confiés à des institutions partenaires**, tels que les programmes de l'Université franco-allemande ou de la Commission Fulbright qui reposent sur des cofinancements (*cf. supra*), nos postes diplomatiques développent de nombreux programmes de bourses cofinancées. Ceux-ci prennent soit la forme de **subventions versées à des institutions locales partenaires** finançant des mobilités vers la France, soit prévoient l'attribution de **bourses dites de couverture sociale (BCS)**, avec un partenaire prenant en charge les autres postes budgétaires (allocation de vie, transports, aide au logement, etc.) et qui peut être un gouvernement, une entreprise ou tout type d'institution. **30 % des bourses attribuées en 2022 étaient des BCS (-5 % par rapport à 2021), dont au moins 21 % étaient cofinancées par un partenaire contractualisant avec Campus France**.

Le co-financement avec des partenaires privés est encouragé dans le cadre du **dispositif « Quai d'Orsay-Entreprises »**. Au-delà des accords développés entre les ambassades et les structures implantées dans leurs pays d'exercice, une **coopération pérenne avec le groupe TOTAL Énergies a permis en 2022 le cofinancement de 144 mobilités vers la France**.

### **PASSAGE DU PLF À LA LFI**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	70 678 650	660 174 154	730 852 804	70 678 650	660 174 154	730 852 804
Amendements	0	-40 460	-40 460	0	-40 460	-40 460
<b>LFI</b>	<b>70 678 650</b>	<b>660 133 694</b>	<b>730 812 344</b>	<b>70 678 650</b>	<b>660 133 694</b>	<b>730 812 344</b>

P185 T2 :

Les crédits du programme 185 inscrits dans le projet de loi de finances (PLF) puis en loi de finances initiale (LFI) pour 2022 s'élevaient à 70 678 650 € dont 62 111 280 M€ en AE et CP de titre 2 HCAS et 8 567 370 M€ de crédits CAS « Pensions ».

Aucun amendement dans le cadre du projet de loi de finances 2022 n'est venu modifier les crédits T2 du programme 185.

P185 HT2 :

Le passage du PLF à la LFI 2022 tient compte d'un amendement gouvernemental entraînant une diminution de crédits à hauteur de -40 460 € (AE=CP).

## ■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

P185 T2 : Il n'y a pas eu de modification de maquette du programme 185 en 2022 pour les crédits de titre 2.

P185 HT2 : Aucune modification de maquette n'est intervenue en 2022 sur le programme 185.

## ■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

P185 T2 :

Les ressources du programme 185 fixées en LFI 2022 ont été modifiées en cours de gestion à la suite de mouvements réglementaires sur les **crédits de titre 2**.

Les mouvements suivants ont affecté la ressource en 2022 :

- arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits de titre 2 en provenance du programme 551 à destination du programme 185 (0,03 M€) ;
- arrêté du 6 décembre 2022 portant répartition de titre 2 à destination du programme 185 (0,6 M€).

Après mouvements de crédits en gestion, les crédits de titre 2 ouverts étaient de 71 264 651 € en AE et en CP dont 8 567 370 € de crédits CAS « Pensions ».

L'exécution en crédits de titre 2 pour 2022 s'élève à 70 254 110 € en AE et en CP dont 8 480 650 € de crédits CAS « Pensions ». Au 31 décembre 2022, le programme 185 a consommé 98,58 % des crédits de titre 2 disponibles.

P185 HT2 :

Des crédits de la gestion 2021 ont été reportés à hauteur de 16,2 M€ en AE (dont 14,6 M€ de reports croisés depuis le P357) et 16,4 M€ en CP (dont 14,6 M€ de reports croisés depuis le P357) par arrêtés du 1<sup>er</sup> février 2022 (pour les FDC non consommés) et du 16 mars 2022 (pour les ADP non consommés).

Plusieurs mouvements réglementaires (décrets de transferts ou de virements) ont été réalisés en 2022 :

- à destination du P185 :
  - 5 245 350 € en AE et en CP en provenance du ministère de la Culture, du MESR, du MININT, et du MEFSIN (décret de transfert) au titre de la contribution française au fonds Aliph (Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit) à hauteur de 10 M\$ en 2022 ;
  - 57 600 € en AE et en CP (décret de virement), en provenance du P209, au titre d'une subvention versée à Business France (via la Direction de la diplomatie économique) ;
  - 25 000 € en AE et en CP en provenance du programme 224 (décret de transfert) qui traduit le rattachement au sein du programme 185 des frais de missions et de réceptions de deux collaborateurs de l'ambassadeur thématique chargé de la coopération internationale dans le domaine du patrimoine.
- en provenance du P185, à destination d'autres programmes :
  - 347 200 € en AE et en CP au P105 (décret de virement) au titre de crédits affectés par erreur sur des fonds de concours du P185 ;

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

- 100 000 € en AE et en CP, transférés au P134 (décret de transfert), au titre des crédits pour la mise en place d'un tableau de bord du tourisme durable, suite au transfert de la compétence Tourisme au MEFSIN.

Enfin, la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 a eu pour conséquence une annulation de crédits de -6 850 353 € en AE et en CP (*cf. infra*).

**ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS**

Crédits de titre 2 :

Le programme 185 ne comporte aucun fonds de concours ou dispositif d'attribution de produit.

Crédits hors titre 2 :

En 2022, le programme 185 a reçu 5 983 880,38 € (AE=CP) de crédits issus de fonds de concours et d'attributions de produits détaillés comme suit :

- 2 033 544,81 € (AE=CP) issus du fonds de concours 1-2-00285 « Participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence » ;
- 643 013,07 € (AE=CP) issus du fonds de concours 1-3-0059 « Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence » ;
- 1 330 995,75 € (AE=CP) issus de l'attribution de produits 2-2-00475 « Recettes de droit de visas » ;
- 1 589 500,19 € (AE=CP) issus de l'attribution de produit 2-3-00002 « Produit des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignement situés à l'étranger » avec une annulation de 100 337,76 € en AE et en CP ;
- 487 164,32 € (AE=CP) issus de l'attribution de produits 2-3-00585 « Produit des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger ».

**RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	353 393	13 440 664	13 794 057	353 393	13 440 664	13 794 057
Surgels	0	7 907 618	7 907 618	0	7 907 618	7 907 618
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-7 907 618	-7 907 618	0	-7 907 618	-7 907 618
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>353 393</b>	<b>13 440 664</b>	<b>13 794 057</b>	<b>353 393</b>	<b>13 440 664</b>	<b>13 794 057</b>

Le dispositif de mise en réserve initiale 2022 a été constitué d'un gel de la réserve de précaution instituée selon le 4° bis de l'article 51 de la LOLF, calculée sur la base de 0,5 % des crédits de titre 2 s'élevant ainsi pour les crédits de titre 2, à 353 393 € en AE et en CP. En fin de gestion, la réserve de précaution portant sur les crédits de titre 2 du programme a été dégelée dans son intégralité.

Les crédits T2 du programme 185 n'ont été impactés par aucun mouvement de fongibilité asymétrique en 2022.

P185 HT2 :

La réserve de précaution du programme s'élevait à 13 440 664 €.

En fin de gestion :

- 6 590 311 € en AE et en CP ont été dégelés pour contribuer au financement de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique sur la masse salariale de l'AEFE.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	50,10	79,00	0,00	53,25	-25,75
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	71,76	69,00	0,00	69,95	+0,95
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	536,04	546,00	0,00	526,31	-19,69
1105 – Agents de droit local	0,00	89,20	97,00	0,00	88,82	-8,18
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>747,10</b>	<b>791,00</b>	<b>0,00</b>	<b>738,33</b>	<b>-52,67</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	+3,15	-1,14	+4,29
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	0,00	-1,81	+2,24	-4,05
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	+0,05	-9,78	+3,85	-13,63
1105 – Agents de droit local	0,00	0,00	0,00	-0,38	+0,10	-0,48
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+0,05</b>	<b>-8,82</b>	<b>+5,05</b>	<b>-13,87</b>

La consommation du programme 185 s'établit au total à 738 ETPT pour une dotation de 791 ETPT (soit 93,3 %). L'approche par catégorie LOLF est présentée plus haut (remarques liminaires concernant l'ensemble des programmes).

L'effectif rémunéré par le programme 185 est composé à 83,31 % d'agents contractuels. Si l'on exclut la catégorie G5 (agents de droit local), les agents contractuels exercent majoritairement leurs fonctions dans les métiers pour lesquels il n'existe pas de filière spécifique au sein de la fonction publique, notamment pour les métiers techniques tels que celui de la communication et de l'informatique de haut niveau.

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

**ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT**

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	9,00	0,00	7,25	18,43	0,00	7,40	+9,43	0,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	20,00	0,00	8,06	13,57	0,00	9,30	-6,43	0,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	206,00	0,00	6,31	208,34	0,00	7,17	+2,34	0,00
1105 – Agents de droit local	16,00	0,00	8,13	12,80	0,00	7,36	-3,20	0,00
<b>Total</b>	<b>251,00</b>	<b>0,00</b>		<b>253,14</b>	<b>0,00</b>		<b>+2,14</b>	<b>0,00</b>

**EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES****RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2022	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022</i>
Services à l'étranger	166,00	158,77	0,00	0,00	+0,05	-2,24	+2,34	-4,58
Autres	546,00	526,31	0,00	0,00	0,00	-9,73	+3,85	-13,58
<b>Total</b>	<b>791,00</b>	<b>738,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+0,05</b>	<b>-8,82</b>	<b>+5,05</b>	<b>-13,87</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	0,00	58,03
Services à l'étranger	0,00	153,24
Autres	0,00	535,24
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>746,51</b>

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » et ceux de la catégorie G4 « militaires » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élève à 1 767 ETPT à l'étranger et à 741 ETPT en administration centrale.

**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	791,00	738,33

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
<b>Total</b>	<b>791,00</b>	<b>738,33</b>
Transferts en gestion		0,00

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Aucun apprenti n'a été recruté sur les crédits du programme 185.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>53 896 822</b>	<b>57 592 116</b>	<b>56 773 669</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>12 403 073</b>	<b>12 303 718</b>	<b>12 902 720</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	8 257 001	8 567 370	8 480 650
– Civils (y.c. ATI)	8 198 940	8 512 064	8 422 222
– Militaires	58 061	55 306	58 427
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	4 146 072	3 736 348	4 422 070
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>555 608</b>	<b>782 816</b>	<b>577 721</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>66 855 503</b>	<b>70 678 650</b>	<b>70 254 110</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>58 598 502</b>	<b>62 111 280</b>	<b>61 773 460</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La ventilation des crédits de T2 se présente de la façon suivante :

Programme 185	Catégorie 21 - Rémunérations d'activités	Catégorie 22 - Cotisations et contributions sociales	Catégorie 23 - Prestations sociales et allocations diverses	Total des crédits de titre 2
Action 06 - Dépenses de personnel concourant au programme « Diplomatie culturelle et d'influence »	56 773 669	12 902 720	577 721	70 254 110

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » a été de 8,5 M€ pour les personnels civils (calculé sur la base d'un taux de 74.6 %) et de 58 k€ pour les personnels militaires (calculé sur la base d'un taux de 126.07 %).

Le montant des allocations de retour à l'emploi versées en 2022 est de 0,5 M€ pour 33 allocataires.



**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

**ÉLÉMENTS SALARIAUX**

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2021 retraitée</b>	<b>58,51</b>
Exécution 2021 hors CAS Pensions	58,60
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,09
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,08
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>0,73</b>
EAP schéma d'emplois 2021	-0,38
Schéma d'emplois 2022	1,11
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,39</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,15</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,15
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>0,27</b>
GVT positif	0,62
GVT négatif	-0,35
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>0,08</b>
Indemnisation des jours de CET	0,08
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>1,63</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,02
Autres variations	1,61
<b>Total</b>	<b>61,77</b>

Le socle d'exécution 2021 hors CAS « Pensions » du programme 185 à hauteur de 58,51 M€ HCAS tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et le compte épargne-temps pour un total de -0,09 M€. Au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008), 1 296 € ont été versés en 2021 à 2 bénéficiaires.

L'impact du schéma d'emplois est de +0,73 M€ dont -0,38 M€ correspondant à l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 et +1,11 M€ correspondant au schéma d'emplois 2022. Le montant des mesures catégorielles s'élève à +0,39 M€, quant à l'impact de la revalorisation au 1<sup>er</sup> juillet 2022 du point d'indice sur les rémunérations il est de +0,15 M€.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique -hors GIPA » correspond notamment au rebasage de 0,08 M€ au titre du compte épargne-temps.

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme 185 est évalué à 0,62 M€ (soit 1 % de la masse salariale HCAS), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à hauteur de -0,35 M€ (-0,57 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de 0,27 M€ (0,44 %).

Enfin, la ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » représente l'ajustement nécessaire au titre de l'écart entre l'effet réel de l'inflation sur les rémunérations des personnels expatriés et agents de droit local rémunérés à l'étranger sur les crédits du programme et le montant de sa provision en PLF.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	66 803	67 478	68 153	35 300	35 656	36 013
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	132 830	134 172	135 514	35 094	35 448	35 802
1103 – CDD et volontaires internationaux	85 432	86 295	87 158	39 614	40 014	40 414
1105 – Agents de droit local	44 138	44 583	45 029	37 264	37 640	38 017

Nota : Les coûts moyens d'entrée de toutes les catégories LOLF sont inférieurs aux coûts moyens de sortie en raison du profil moins expérimenté des agents nouvellement recrutés.

La revalorisation au 1<sup>er</sup> juillet 2022 du point d'indice sur les rémunérations a impacté les rémunérations des catégories G1/G2 et G3.

Les coûts globaux des agents de droit local (ADL - catégorie G5) sont calculés au prorata des plafonds d'emplois exécutés, sur l'ensemble des crédits 2022, hors prestations sociales et hors indemnités de fin de fonctions.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						64 835	64 835
Valorisation des fonctions d'expertise	3	G1	Tous	01-2022	12	24 470	24 470
Fluidification du déroulement des carrières	29	G1/G2	Tous	01-2022	12	40 365	40 365
Mesures indemnitaires						323 712	323 712
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	2	G1	Tous	01-2022	12	3 000	3 000
Réforme des astreintes et interventions	3	G1	Tous	01-2022	12	483	483
Mesures en faveur des ADL	22	G5	Tous	01-2022	12	33 732	33 732
1ère tranche du plan de convergence des rémunérations des CDD en administration centrale	46	G3	Tous	01-2022	12	94 512	94 512
Revalorisation des rémunérations des titulaires et CDI en administration centrale	58	G1	Tous	01-2022	12	191 985	191 985
<b>Total</b>						<b>388 547</b>	<b>388 547</b>

En 2022, le montant exécuté des mesures catégorielles est de 388 k€ sur le programme 185 et est inférieur au montant inscrit dans le projet de loi de finances, notamment du fait de départs définitifs moins nombreux que prévus ainsi que de la non-réalisation de la convergence des rémunérations des agents de droit local affectés en ambassades avec les grilles des agents de droit local affectés dans les établissements autonomie financière.

En outre, compte tenu de la date de parution au Journal officiel de la décision du 29 décembre 2022 fixant la répartition des emplois du réseau culturel et de coopération, le premier volet d'un plan de convergence des rémunérations des contractuels de droit public affectés à l'étranger avec celles des titulaires, à fonctions identiques (volet qui a concerné les fonctions de conseiller de coopération et d'action culturelle, conseiller adjoint de coopération et d'action culturelle, secrétaire général d'institut français et secrétaire général adjoint, directeurs d'alliance française) n'a pas pu être mis en œuvre en 2022.

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

*Dépenses pluriannuelles*

## Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>680 319 350</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>680 522 990</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>679 171 030</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>679 233 127</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>62 097</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1 148 320</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>679 171 030</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>330 106</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) <b>330 106</b></b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>62 097</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>268 009</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>679 171 030</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>679 171 030</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) <b>268 009</b></b>
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>268 009</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2022 s'établissent à 267 971 €, dont 74 967,7 € de restes et charges à payer :

Le montant total des charges à payer et dettes fournisseurs est de 33 682,24 € (CP uniquement). Il correspond principalement à des charges à payer de la DGM composées essentiellement des dépôts de facture tardifs :

- notamment **21 200,40 €** correspondant à la création d'une formation digitale - UGAP e-Learning ;
- IPSOS pour **1 800 €** ainsi que divers remboursements sur des EJ avec SF non liquidés avant le 31/12/2022 ;
- **3 713,87 €** (EJ CONVIVIO du mois de décembre) ;
- stockage de matériel à expédier (EJ BOLLORE de **1 140,82 €**) ;
- **5 294,15 €** pour des frais lors de réunions organisées début décembre (EJ KASPIA, MANPOWER, AUX DELICES et PIC et CHIC) ;
- des remboursements à agents pour **533,00 €**.

Hors charges à payer, le montant total des restes à payer s'élève à 41 282,46 € (CP uniquement) et correspond à :

- **27 482,46 €** pour le report d'un événement prévu en novembre 2022 autour des boursiers syriens CF le 23/01/2023 à cause du calendrier des autorités attendues) ;
- et **13 800 €** pour le marché ELAP opérations en cours sans SF.

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

**Justification par action****ACTION****01 – Appui au réseau**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Appui au réseau		42 173 406	<b>42 173 406</b>		42 173 406	<b>42 173 406</b>
	-217	42 954 687	<b>42 954 470</b>	-217	43 030 929	<b>43 030 712</b>

Le montant corrigé de l'action 1 s'établit comme suit :

	LFI 2022	Consommation (Chorus) 2022	Consommation 2022 (corrigée)
AE	42 173 406	42 954 687	42 980 120
CP	42 173 406	43 030 929	43 056 215

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		-217		-217
Rémunérations d'activité		-217		-217
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	42 173 406	42 551 307	42 173 406	42 627 549
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	42 173 406	42 551 307	42 173 406	42 627 549
Titre 6 : Dépenses d'intervention		403 380		403 380
Transferts aux ménages		23 976		23 976
Transferts aux entreprises		23 165		23 165
Transferts aux autres collectivités		356 240		356 240
<b>Total</b>	<b>42 173 406</b>	<b>42 954 470</b>	<b>42 173 406</b>	<b>43 030 712</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel**

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, la consommation s'établit comme suit :

**Animation du réseau**

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	2 375 455	3 011 447	3 010 200

CP	2 375 455	3 087 690	3 086 295

Cette rubrique regroupe les dépenses de fonctionnement des services de coopération et d'action culturelle des ambassades (frais de tournées et de représentation) et de l'administration centrale (communication, évaluation, informatique, frais de justice, frais de missions et de représentation).

Depuis 2019, les frais de tournées et de représentation des services de coopération et d'action culturelle relèvent du programme 105.

La consommation est supérieure à la cible inférieure : cela est la conséquence de la reprise des missions et des représentations, dans le contexte post-pandémique. L'augmentation du coût des transports aériens et la prise en compte de l'inflation a rendu les missions plus coûteuses.

#### Dotations de fonctionnement aux EAF

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	36 258 487	37 468 462	37 616 804
CP	36 258 487	37 468 462	37 616 804

Les dotations de fonctionnement versées par les conseillers de coopération et d'action culturelle aux Instituts français contribuent à la couverture des charges courantes nécessaires à leur bon fonctionnement, notamment les charges de personnel.

Ces dotations concernent donc l'ensemble des EAF pluridisciplinaires (à une exception près en 2022, au Bénin, compte tenu des réserves importantes constituées pour des travaux à venir). Elles complètent la part d'autofinancement de ces établissements (76 %), principalement générée par les recettes propres.

Le montant de 37,6 M€ inclut les versements effectués sur attributions de produit et fonds de concours (1,7 M€). Hors ADP/FDC, les dotations prévues dans la programmation des postes se sont élevées à un peu moins de 36 M€.

Pour réduire les différences de situation financière entre les EAF, le MEAE mène chaque année un exercice de gestion qui est l'occasion de redéployer des moyens afin de venir en aide à des Instituts dont la situation financière le nécessite ou de réguler le niveau des fonds de roulement d'instituts, dans le cadre d'un dialogue de gestion entamé depuis deux ans avec les conseillers de coopération et d'action culturelle (COCAC)/directeurs. A l'été 2022, 1,9 M€ ont été déduits des enveloppes de certains postes (crédits non mobilisables dans des pays en crise comme l'Afghanistan, ou postes dont les EAF présentent un niveau de fonds de roulement élevé).

De manière générale, après deux années de crise sanitaire, la situation des EAF s'est globalement améliorée. Grâce à une adaptation de leurs offres, à une diversification de leurs activités et avec l'appui du MEAE, la majorité des Instituts français ont retrouvé un fonctionnement normal.

Néanmoins, certains EAF font encore l'objet d'une attention soutenue du MEAE du fait des conséquences des confinements et des crises politiques. Le réseau doit également faire face à l'inflation.

#### Appui logistique

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	1 539 464	2 071 298	2 353 116
CP	1 539 464	2 071 398	2 353 116



Les crédits relatifs à l'appui logistique concernent les dépenses liées à la logistique nécessaire à l'organisation de projets de coopération culturelle et de promotion du français (colloques, rencontres, séminaires, etc.) par les postes. De manière générale, la reprise d'activité post-COVID explique la consommation légèrement supérieure aux crédits votés en LFI.

Par ailleurs, ces crédits consommés intègrent l'enveloppe d'environ 350 k€ dédiée aux colocalisations des centres culturels franco-allemands.

En effet, la création d'Instituts culturels franco-allemands (ICFA) constitue l'un des 15 projets prioritaires du Traité d'Aix-la-Chapelle (22 janvier 2019), qui actait la volonté politique de la France et de l'Allemagne d'élargir le champ de la coopération franco-allemande. Quatre ans après la signature du Traité, trois ICFA ont d'ores et déjà vu le jour, sur les 9 projets retenus. Après Palerme en 2021, 2022 a été marqué par l'inauguration de Ramallah et d'Atlanta :

- A l'ICFA de Ramallah, la rénovation et la modernisation de cet institut pilote ont permis une reconfiguration des locaux de manière à renforcer les espaces communs.
- A l'ICFA d'Atlanta, la première édition du festival du film européen (du 4 au 8 mai 2022), auquel 12 pays ont participé, a mis la coopération franco-allemande en avant. L'aménagement des locaux, situés en plein centre-ville a été pensé de manière à conduire à une coopération poussée des deux équipes colocalisées (Alliance française et Goethe Institut).

Par ailleurs, plusieurs autres actions ont été menées :

- A Erbil, une mission du programmiste diligenté par la Direction des immeubles et de la logistique du MEAE, maître d'ouvrage de ce chantier, a eu lieu en novembre 2022. Elle a permis d'avancer sur les déterminants immobiliers du projet ;
- A Córdoba, le projet immobilier permettant d'aménager les locaux de l'Alliance française pour y accueillir l'Institut Goethe a été finalisé fin 2022 ;
- A Rio, une programmation culturelle franco-allemande renforcée a débuté à l'automne 2022 ;
- A Bichkek, une programmation culturelle commune a été mise en place en 2022.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, aucune dépense d'intervention n'a eu lieu sur l'action 1. Les montants imputés par erreur sur cette catégorie concernent les dépenses suivantes :

### **Transferts aux ménages**

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie concerne des dépenses d'appui logistique aux projets de coopération (23 976 € en AE=CP).

### **Transferts aux entreprises**

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie concerne des dépenses d'appui logistique aux projets de coopération (23 165 € en AE=CP).

### **Transferts aux autres collectivités**

Les dépenses imputées par erreur sur cette catégorie (356 240 € en AE=CP) concernent des dotations de fonctionnement aux EAF (148 k€) et des dépenses d'appui logistique (environ 208 k€) relevant des dépenses de fonctionnement de l'action 1.

**ACTION****02 – Coopération culturelle et promotion du français**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Coopération culturelle et promotion du français		68 210 439 69 422 664	<b>68 210 439</b> <b>69 422 664</b>		68 210 439 69 437 801	<b>68 210 439</b> <b>69 437 801</b>

Le montant corrigé de l'action 2 s'établit comme suit :

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	68 210 439	69 422 664	69 378 117
CP	68 210 439	69 437 801	69 393 254

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 267 161	28 373 323	28 267 161	28 388 460
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		953 343		968 480
Subventions pour charges de service public	28 267 161	27 419 980	28 267 161	27 419 980
Titre 6 : Dépenses d'intervention	39 943 278	41 049 341	39 943 278	41 049 341
Transferts aux ménages	6 687 720	5 440 263	6 687 720	5 440 263
Transferts aux entreprises		1 529 324		1 529 324
Transferts aux collectivités territoriales		13 333		13 333
Transferts aux autres collectivités	33 255 558	34 066 421	33 255 558	34 066 421
<b>Total</b>	<b>68 210 439</b>	<b>69 422 664</b>	<b>68 210 439</b>	<b>69 437 801</b>

**Dans le domaine de la langue française et la diversité linguistique**, le plan pour la langue française et le plurilinguisme présenté par le président de la République en 2018 demeure la feuille de route pour la promotion, la diffusion et l'enseignement du français dans le monde. En 2022, les interventions du ministère se sont articulées autour de trois objectifs prioritaires :

**1/ Soutenir le développement qualitatif de l'enseignement francophone**

En réponse aux demandes formulées par les autorités éducatives des pays partenaires de notre coopération, le réseau de coopération et d'action culturelle a contribué à former, en 2022, plus de 53 147 enseignants (dans 142 pays différents). Les actions de formation qui ont été menées incluent à la fois un renforcement des compétences pédagogiques du personnel éducatif, et un renforcement des compétences linguistiques des enseignants de et en français, visant à améliorer leur maîtrise de la langue française.

Par ailleurs, l'engagement pris en 2018 d'un doublement de la subvention annuelle versée à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) a été réaffirmé, à hauteur de 140 000 €. La journée internationale des

professeurs de français s'est déroulée le 24 novembre avec 122 événements organisés dans le monde, dont 26 soutenus par la subvention du MEAE.

## 2/ Répondre à la demande d'éducation française et en français

Pour répondre à la demande croissante d'éducation française et francophone à travers le monde, tout en maintenant l'exigence de qualité qui contribue à son attractivité, le réseau d'enseignement français à l'étranger et le réseau des établissements bilingues labellisés *LabelFrancEducation* ont poursuivi leur développement en 2022.

Ainsi, suivant les objectifs fixés par le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger (EFE), la croissance du réseau d'EFE s'est poursuivie en 2022 avec 567 établissements scolarisant près de 390 000 élèves. Depuis mars 2018, et malgré la crise, le réseau de l'EFE a donc gagné 72 établissements et près de 40 000 élèves dont les deux-tiers sont des étrangers. Ce sont désormais 587 établissements dans 62 pays qui ont obtenu le label *LabelFrancEducation*, décerné aux établissements d'enseignement bilingue en français. L'objectif de compter 500 filières labellisées étant dépassé, le ministère vise désormais à consolider et animer ce réseau. Dans ce cadre, un appel à projets dédié à la formation des enseignants du réseau labellisé a été lancé auprès des postes, et plusieurs formations destinés aux enseignants et de séjours rassemblant des lycéens ont été organisés tout au long de l'année.

## 3/ Promouvoir la langue française

La présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) au premier semestre 2022, a été l'occasion de faire avancer le plurilinguisme au sein de l'UE en développant les actions de formation d'un part, de plaider d'autre part, pour encourager les États à prendre des engagements en faveur de l'enseignement d'une deuxième langue étrangère (LVB). Ainsi, le programme « Millefeuille », destiné à la formation linguistique des fonctionnaires et diplomates européens a permis de former 919 diplomates et représentants du haut encadrement des institutions européennes (594 en 2021, et 325 en 2022), grâce à la mise en place de 565 cours privés et 36 cours de groupes. Par ailleurs, nos efforts pour une pratique plurilingue des présidences françaises de l'UE ont encouragé la Belgique à reprendre cet enjeu à son compte, en vue de sa présidence de l'UE au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

**En matière de coopération et de diffusion culturelle**, le soutien à la mobilité artistique et l'organisation d'événements culturels d'ampleur ont été en 2022 un des moyens privilégiés de diffusion du modèle français, en particulier dans le cadre de la PFUE avec des événements ou des dispositifs exceptionnels : Micro-Folies, Nuit des Idées européenne, programmation culturelle exceptionnelle à Bruxelles, événement Café Europa, contribution exceptionnelle au réseau EUNIC, organisation d'une réunion des hauts fonctionnaires de la Culture et des Affaires étrangères....

La Saison France-Portugal s'est également déroulée de février à octobre 2022 et a valorisé des thématiques de notre diplomatie d'influence (Europe, transition écologique, préservation de nos biens publics mondiaux – et notamment les océans, égalité femmes-hommes, jeunesse). Avec plus de 800 intervenants, 1 000 événements dans 147 villes françaises, la saison a rassemblé 3 millions de spectateurs.

La 7<sup>e</sup> édition de la Nuit des Idées s'est déroulée à partir du 27 janvier 2022 en France, en Europe et dans le monde avec 114 postes diplomatiques participants, autour du thème « (Re)construire ensemble » en lien avec la PFUE et les valeurs européennes de liberté et de solidarité. En outre, un « parlement européen des idées », a réuni 50 jeunes européens engagés à l'occasion d'une Nuit des idées inédite au Collège de France (Paris) le 12 mars 2022.

La mission prioritaire pour les industries culturelles et créatives (ICC) confiée à 37 postes à partir de 2020 s'est terminée fin 2022 et aura permis aux ambassades concernées de mieux structurer leur action en s'appuyant sur des moyens supplémentaire du Ministère (1,4 M€ pour 105 projets financés). Par ailleurs, le soutien à l'export des ICC s'est intensifié dans le cadre du lancement de deux programmes issus du programme France 2030 : Cultur'Export porté par Bpifrance et ICC Immersion porté par l'Institut français et Business France.

Le renouvellement de notre partenariat avec l'Afrique a été au cœur de notre action avec le lancement d'un appel à projets pour les suites de la Saison Africa 2020, la reconduction du Fonds Mobilité Sahel, le suivi des FSPI culturels ainsi que des dispositifs Accès Culture et Awa portés par l'IF ainsi qu'Afrique Creative portée par l'AFD.

Conséquence à la fois des mobilités réduites liées à la crise sanitaire et des enjeux de développement durable, notre dispositif de résidences artistiques devient central et se développe : la Villa Albertine a renforcé ses activités en 2022 avec plus de soixante résidences soutenues partout aux États Unis. Par ailleurs, le programme NAFAF s'est clôturé et a permis d'accueillir en France plus de 100 artistes libanais.

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel**Autres crédits d'intervention des directions et des postes

764 330 € en AE et 779 467 € en CP d'autres crédits d'intervention ont été imputés par erreur en compte 31 de l'action 2

Subventions aux alliances françaises

34 056 € de subventions aux alliances françaises ont été imputés par erreur en compte 31 de l'action 2.

Dotations pour opérations aux EAF

154 957 € de dotations pour opérations aux EAF ont été imputés par erreur en compte 31 de l'action 2.  
Ces erreurs d'imputation ont été réimputées et corrigées.

**Subvention pour charges de service public**Subvention pour charges de service public à l'Institut français

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	28 267 161	27 419 980	27 419 980
CP	28 267 161	27 419 980	27 419 980

La consommation des crédits de subvention pour charges de service public est conforme à la LFI, après déduction de la réserve de précaution, soit 27 419 980 € en AE=CP (cf. partie OPÉRATEURS).

**DÉPENSES D'INTERVENTION****Transferts aux ménages**Bourses et stagiaires FLE

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	4 225 211	3 373 092	3 556 020
CP	4 225 211	3 373 092	3 556 020

Au sein de ces crédits dédiés aux bourses (et stagiaires FLE) exécutés à hauteur de 3 556 020 € (AE=CP), 2 792 645 € en AE=CP ont été consommés au titre des bourses dans le domaine du français et des stagiaires FLE, et 763 375 € en AE=CP au titre des bourses dans le domaine de la culture.

La plupart de ces crédits correspondent à des versements à Campus France au titre de la gestion des bourses du gouvernement français (BGF) pour le compte des SCAC et de l'administration centrale. Le solde correspond à des

bourses mises en œuvre directement par les postes principalement dans le domaine de la coopération éducative et de la coopération culturelle ou des appuis financiers à des programmes de mobilité.

Cf. partie « ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX »

#### Échanges d'expertise

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2021 (corrigée)
AE	2 462 509	1 605 486	1 605 486
CP	2 462 509	1 605 486	1 605 486

Ces dépenses concernent majoritairement des échanges d'expertise dans le domaine culturel à hauteur de 965 986 € (AE=CP). Les échanges dans le domaine du français représentent 639 500 € (AE=CP).

De même que les bourses, ces crédits ont principalement été versés à Campus France au titre de la gestion de ces échanges pour le compte des SCAC et de l'administration centrale.

#### Autres crédits d'intervention des directions et des postes

352 745 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en transferts aux ménages : ces dépenses ont été réimputées majoritairement en compte 64.

#### Dotations pour opérations aux EAF

105 940 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 61. Ils ont été réimputés en compte 64.

#### Subventions aux alliances françaises locales

3 000 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 61. Ils ont été réimputés en compte 64.

#### **Transferts aux entreprises**

Les dépenses de cette rubrique (1 529 324 € en AE=CP) correspondent à des erreurs d'imputation portant sur le compte budgétaire. Elles concernent pour la quasi-totalité d'autres crédits d'intervention en compte 64 de la même action.

#### **Transferts aux collectivités territoriales**

La consommation de 13 333 € en AE=CP par erreur sur cette catégorie correspond à des bourses qui ont été réimputées en compte 61.

#### **Transferts aux autres collectivités**

#### Dotations pour opérations aux EAF

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	11 792 355	12 795 467	13 174 247
CP	11 792 355	12 795 467	13 174 247

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Le réseau de coopération et d'action culturelle a été largement impacté par la crise sanitaire. Les capacités d'adaptation des EAF ainsi que le soutien du MEAE ont favorisé sa résilience. Aucune fermeture définitive n'a été déplorée.

A ce jour, les IF ont repris leurs activités, parfois au prix de procédures contraignantes comme en Chine.

Dans le domaine de la **langue française et de la diversité linguistique**, les EAF ont contribué en 2022 à de multiples actions, comme par exemple :

- l'Institut français du **Ghana** qui a mené un travail de développement de l'environnement francophone à travers le projet RADIOF, soutenu par le fonds langue française de l'Institut français Paris. Le projet avait pour objectif de créer et de renforcer les contenus en langue française d'émissions radiophoniques et a bénéficié à 5 radios locales ;

- en matière de formation des enseignants, l'Institut français d'**Inde**, en collaboration avec l'Université du Rajasthan, a organisé la 7<sup>ème</sup> édition de l'Université d'automne qui a réuni une centaine de professeurs d'Inde et du Sri Lanka. L'événement a bénéficié d'une large couverture médiatique ;
- l'Institut français d'**Allemagne** a lancé un chantier de transformation numérique de ses projets éducatifs, qui comprend deux volets : d'une part, la transformation numérique de livrets pédagogiques ; d'autre part, l'extension territoriale à toute l'Allemagne d'un projet de concours numérique consacré à la langue française, la francophonie et l'Europe.

En matière de **coopération et de diffusion culturelle**, les EAF ont contribué en 2022 à de multiples actions, comme par exemple :

- le SCAC/Institut français d'**Indonésie** qui a développé, dans le cadre de sa mission prioritaire ICC, un programme bilatéral d'appui à l'entrepreneuriat dans la Mode (incubateur franco-indonésien nommé « Pintu ») entre plusieurs partenaires publics et privés. Financé à 92 % par les partenaires indonésiens, le programme, dont la phase pilote est en cours de développement, a bénéficié d'un soutien de 25 000 € dans le cadre de l'appel à projets ICC porté par le Ministère. Trois catégories de porteurs de projets sont ciblés, à la fois en France et en Indonésie : les jeunes créateurs émergents, les créateurs confirmés, et les marques mentors ayant la volonté de s'implanter sur le marché partenaire ;
- dans le champ des arts visuels également, l'Institut français du **Royaume-Uni** et les quatre agences britanniques de soutien à la création ont mis en place « Magnetic », une initiative franco-britannique qui réunit huit lieux dans un nouveau programme de résidences d'artistes d'une durée de deux à trois mois ;
- l'Institut français de **Serbie**, le Centre du film de Serbie, MegaCom Film, le ministère de la Culture et de l'Information de Serbie et l'association française ACID ont organisé les 7<sup>èmes</sup> Rendez-vous franco-serbes du film, dans le cadre du Festival du cinéma d'auteur de Belgrade. Ces rencontres professionnelles sont chaque année pensées pour les professionnels du secteur et les étudiants serbes de cinéma (réalisation et production) et viennent renforcer et animer la coopération bilatérale.

#### Subvention à la Fondation Alliance française et aux délégations générales de l'Alliance française

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	1 264 114	600 710	1 224 692
CP	1 264 114	600 710	1 224 692

La Fondation des Alliances Françaises (FAF), qui a reçu en 2022 une subvention de 600 710 € de la part du MEAE, a poursuivi sa mission d'animation de l'important réseau de 834 Alliances Françaises locales, implantés dans 133 pays sur les cinq continents. En janvier 2022, la FAF a initié le déploiement d'une plateforme collaborative numérique, IntraAlliances, mise à disposition gratuitement de toutes les Alliances pour interagir avec la Fondation. Le travail collaboratif s'est intensifié avec la création de plusieurs groupes de travail autour d'enjeux majeurs (égalité des genres, valorisation de la marque et cadre statutaire).

Le rapprochement entre la FAF et l'Institut Français Paris (IF) annoncé par le Président de la République en août 2017 s'est traduit par un rapprochement fonctionnel effectué au service des deux réseaux afin de favoriser les synergies et la mutualisation des ressources : le soutien au FLE, la diffusion culturelle, la professionnalisation des agents du réseau des AF et la mise en œuvre de la démarche qualité sont désormais confiés à l'IF au bénéfice des deux réseaux. Une convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'IF a ainsi été signée le 17 octobre 2019 et doit être renouvelée prochainement. L'IF Paris porte et met en œuvre l'ensemble des programmes d'appui en direction des Instituts français et des Alliances Françaises et associe la Fondation à certaines commissions d'attribution.

Par ailleurs, la coordination locale du réseau des alliances françaises est assurée par les SCAC ou les EAF. En 2022, à ce titre, l'enveloppe dédiée à la coordination locale (sur une base nationale ou régionale) et à l'appui aux alliances françaises s'est élevée à environ 624 k€ et a bénéficié à près de 70 postes (la subvention la plus importante a été faite pour le réseau des AF de Madagascar). Cette mission de coordination du réseau national ou régional des Alliances françaises a notamment permis de continuer à :



**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

- appuyer la modernisation des alliances françaises (en particulier par le numérique et le renforcement de la culture managériale) ;
- à renforcer leur professionnalisation (par la mise en œuvre de la démarche qualité) ;
- à accroître leur mise en réseau pour une mutualisation des projets (culture, communication, enseignement, numérique *etc.*) ;

- fournir un appui à la mise en place de nouvelles Alliances françaises ;
- à renforcer les structures créées récemment, notamment en Albanie (Durrës), en Argentine (Ushuaia), en Birmanie (Mandalay), en Chine (Shenzhen), en Inde (Jaipur), à Makassar (Indonésie), au Kazakhstan (Karaganda), au Tadjikistan (Khoudjand), au Libéria (Monrovia), au Pakistan (Peshawar et Multan), aux Pays-Bas (Rotterdam), en Roumanie (Suceava), au Royaume-Uni (Norwich), en Thaïlande (Phuket), en Tunisie (Gabès) et au Vénézuéla (Puerto Ordaz).

#### Subvention aux alliances françaises locales

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	5 952 930	7 039 153	7 697 793
CP	5 952 930	7 039 153	7 697 793

Le réseau des alliances françaises est aujourd'hui le premier réseau culturel international au monde. Près de 440 alliances françaises locales bénéficient d'un soutien en moyens financiers ou humains du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. En 2022, 4 alliances françaises ont été inaugurées : à Ouarzazate (Maroc), à Jaipur (Inde), à Makassar (Indonésie), et à Khoudjand (Tadjikistan).

En sus de la subvention à la Fondation des alliances françaises et des crédits alloués à la coordination et à l'appui aux alliances françaises au niveau régional (*cf. supra*), le montant des subventions versées aux alliances locales pour les soutenir dans leurs missions (cours de français, activités et échanges culturels) s'est élevé en 2022 à 7,7 M€.

Ce montant comprend les crédits dédiés :

- à la transformation numérique des AF ;
- la sécurisation des alliances françaises (enveloppe de 480 000 €, montant stable depuis 2020) : les aides en équipements ou travaux de sécurité ont permis de soutenir 83 projets dans 41 pays. Les demandes de sécurisation des pays où la menace sécuritaire est la plus forte ont été priorisées. La dotation principale accordée concernait le Niger (36 000 €). Cette enveloppe a permis de continuer à investir dans du matériel de sécurisation et à sécuriser les accès aux alliances françaises par la construction de murs d'enceintes.

Ces subventions ont été versées selon la répartition géographique suivante :

Afrique et Océan Indien : 42 %

Amérique : 20,5 %

Asie et Océanie : 13,7 %

Union Européenne : 13 %

Europe Continentale : 7,2 %

Afrique du Nord et Moyen-Orient : 3,6 %

#### Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	14 246 159	13 525 615	15 924 590
CP	14 246 159	13 525 615	15 939 727

La sur-exécution constatée par rapport à la LFI s'explique par des fongibilités habituellement effectuées en cours de gestion vers les crédits « autres crédits d'intervention » à partir d'autres actions, selon les priorités identifiées et la nature des projets mis en œuvre.

Ces dépenses d'intervention recouvrent à la fois des actions mises en œuvre par l'administration centrale et d'autres mises en œuvre directement par les postes, avec le souci de maximiser la valeur ajoutée apportée par chacun des chaque canal de mise en œuvre.

Par ailleurs, des crédits (environ 1 M€) ont été versés au titre de l'enveloppe pour la poursuite de la **transformation numérique** du réseau culturel.

Dans le **domaine du français**, la mise en œuvre des mesures du plan pour la langue française a reposé en 2022 sur plusieurs actions ciblées et complémentaires, pilotées depuis l'administration centrale :

- un soutien de 2 M€, versé au fonds de soutien aux écoles francophones chrétiennes d'Orient en 2022 (dont environ 75 % en faveur du Liban). En 2022, le Président de la République a annoncé le doublement du fonds (versement de 1 M€ en 2020 et 2021 et de 2 M€ à partir de 2022) ;
- l'octroi par le MEAE d'une subvention de 140 000 € à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) pour des actions visant à valoriser et à accompagner le métier de professeur de français. Cette subvention a permis d'organiser à Tunis en novembre 2022 un congrès régional des professeurs de français, qui a rassemblé 2 570 enseignants de 8 pays. La journée internationale des professeurs de français instituée par le Président de la République est désormais devenue un jalon solidement installé de l'année francophone (122 événements organisés à travers le monde) ;
- la plateforme France Éducation (FRED) a continué à se développer : elle est maintenant disponible en six langues (français, anglais, espagnol, mandarin, portugais). Afin de conforter le positionnement de la plateforme dans un contexte post-COVID, et de s'assurer que celle-ci continue de répondre aux objectifs qui lui ont été fixés initialement, le MEAE a entamé une réflexion conjointe avec les membres du comité de pilotage de la plateforme, qui devra permettre de redéfinir son pilotage.

En partenariat avec le réseau de coopération et d'action culturelle, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les opérateurs de la Francophonie, en premier lieu l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), se sont mobilisés pour mettre en œuvre les priorités du plan. Ces programmes ou dispositifs ont pour objectif d'améliorer la qualité des apprentissages en renforçant les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants.

Par ailleurs, le réseau culturel participe aussi pleinement au déploiement des actions en faveur de la **promotion du français**. A titre d'exemples :

- afin de renforcer l'attractivité du réseau des établissements labellisés LabelFrancEducation en **Tunisie**, le poste a lancé la création de podcasts qui constitueront une bibliothèque audio-numérique mise à disposition sur le site du réseau des écoles labellisées LabelFrancEducation. 36 établissements labellisés sont bénéficiaires de ce projet ;
- en **Thaïlande**, le poste a organisé la 3<sup>e</sup> université régionale du BELC « les métiers du français dans le monde », destinée à 81 professionnels de l'enseignement du français et enseignants de français langue étrangère de la région Asie Pacifique-Océanie ;
- en **Suède**, le poste a effectué une tournée alliant promotion du plurilinguisme et événements culturels dans 11 villes du sud de la Suède et a rencontré les commissions éducatives de chaque commune, les chefs d'établissements, les enseignants et les élèves afin d'engager une réflexion sur la langue française et l'enseignement obligatoire d'une deuxième langue vivante (LVB) dans le pays.

Afin de soutenir la **stratégie gouvernementale en faveur des industries culturelles et créatives (ICC)**, le ministère soutient les structures de la filière, qui sont le relais indispensable de notre action en matière d'ICC notamment pour les marchés prioritaires de l'Asie et de l'Europe :

- s'agissant du domaine du livre, le ministère a octroyé une subvention de 70 000 € au Bureau international de l'édition française (BIEF). En 2022, le BIEF a notamment mis en œuvre le stand de la France invitée d'honneur dans le cadre de la *Taipei International Book Exhibition* (cette invitation a été structurante, dans un territoire important tant pour nos ICC que pour notre diplomatie d'influence, dans le cadre de la stratégie Indopacifique) ;
- s'agissant du domaine audiovisuel, 2022 aura été pour Unifrance la première année intégrale post-fusion Unifrance (export cinéma) et TVFI (export audiovisuel) et post-COVID. Bien que certains territoires aient été encore affectés par la pandémie, 2022 est caractérisée par la volonté pour Unifrance de marquer au maximum

le terrain pour accompagner au mieux la reprise des ventes et des sorties (en cinéma comme en télévision), et d'élargir certaines de ses missions historiques (nouvelles instances, nouveaux outils, nouvelles opérations) ;

- s'agissant du domaine de l'industrie musicale, en 2022 le ministère a soutenu le Centre national de la musique (CNM), l'héritier du Bureau Export, à hauteur de 255 000 €.

Par ailleurs, le réseau culturel participe aussi pleinement au déploiement des actions en faveur de la **stratégie gouvernementale en faveur des ICC**. A titre d'exemples :

- au **Brésil**, le poste - ne disposant pas d'EAF - a développé plusieurs programmes structurants, dont le laboratoire de coproduction « Produire au Sud » à Recife, pilier de la coopération Nantes-Recife et pour la coproduction cinéma franco-brésilienne, grâce à l'obtention de financements de l'IF Paris et des municipalités de Nantes et Recife dans le cadre de leur jumelage ;
- au **Canada**, le poste a développé un projet avec un focus sur les volets innovation et numérique. Construit en concertation entre Ottawa, Toronto et Vancouver, ce projet a pour but de renforcer la présence et la visibilité des filières et contenus français sur le territoire canadien, et de faciliter la collaboration et les coproductions franco-canadiennes ;
- le poste à Nairobi a financé en 2022 un atelier de haut niveau dédié aux producteurs de cinéma en devenir d'Afrique de l'Est, en réponse aux lacunes dans le paysage cinématographique est-africain, afin d'aider au développement d'un programme de renforcement des capacités et de contribuer à la professionnalisation de l'industrie cinématographique.

## ACTION

### 03 – Objectifs de développement durable

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Objectifs de développement durable		2 350 342 1 876 741	<b>2 350 342</b> <b>1 876 741</b>		2 350 342 1 876 741	<b>2 350 342</b> <b>1 876 741</b>

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 3 s'établit comme suit :

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	2 350 343	1 876 741	1 876 741
CP	2 350 343	1 876 741	1 876 741

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		8 194		8 194
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		8 194		8 194
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 350 342	1 868 546	2 350 342	1 868 546
Transferts aux ménages	2 044 427	1 435 510	2 044 427	1 435 510
Transferts aux entreprises		8 345		8 345

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux collectivités territoriales		5 200		5 200
Transferts aux autres collectivités	305 915	419 492	305 915	419 492
<b>Total</b>	<b>2 350 342</b>	<b>1 876 741</b>	<b>2 350 342</b>	<b>1 876 741</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel**

8 194 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en dépenses de fonctionnement.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

**Transferts aux ménages**Bourses

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	800 000	663 829	663 829
CP	800 000	663 829	663 829

Les crédits consommés au titre des bourses en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) concernent la participation des postes au financement des bourses d'études et de stages principalement dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation.

Ce volume concentre très majoritairement les mobilités mises en œuvre à l'aide de l'opérateur Campus France.

Cf. partie « GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX »

Échanges d'expertise

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	1 244 427	770 755	770 755
CP	1 244 427	770 755	770 755

Cette rubrique concerne les crédits versés à Campus France au titre de la gestion des échanges d'expertise (invitations d'experts ou personnalités en France et à l'étranger) mis en œuvre par les SCAC ou par l'administration centrale.

La consommation, inférieure à la cible, est en grande partie liée à la reprise assez lente des mobilités de missionnaires et d'invités, dans le contexte post-crise sanitaire.

Autres crédits d'intervention et des postes

1 426 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 61.

**Transfert aux entreprises**Autres crédits d'intervention et des postes

8 345 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 62.

**Transfert aux collectivités territoriales**

5 200 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 63.

**Transfert aux autres collectivités**Autres crédits d'intervention et des postes

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	0	339 402	362 567
CP	0	339 402	362 567

Ces dépenses correspondent aux versements de subventions à des associations locales pour des actions de soutien à l'éducation et au développement durable.

Dotations pour opérations aux EAF

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	305 915	79 590	79 590
CP	305 915	79 590	79 590

Les dotations pour opérations aux EAF en matière d'ODD s'élèvent à 79 590 € (AE=CP).

Ces dépenses couvrent des actions de plaidoyer en faveur des ODD et des modalités d'actions multilatérales mises en œuvre par les EAF, en principe par les postes ne disposant pas d'enveloppes sur le programme 209. Trois postes ont effectué des dépenses sur cette activité :

- Indonésie : formations professionnelles et débats d'idées ;
- Libye : soutien aux dynamiques de la société civile et à la transparence ;
- Slovaquie : dotations pour des débats d'idées.

Bourses

500 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 64.

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

**ACTION****04 – Enseignement supérieur et recherche**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Enseignement supérieur et recherche		101 601 261 95 744 043	<b>101 601 261</b> <b>95 744 043</b>		101 601 261 95 714 761	<b>101 601 261</b> <b>95 714 761</b>

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 4 s'établit comme suit :

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	101 601 261	95 744 043	96 302 091
CP	101 601 261	95 714 761	96 272 808

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 705 983	8 597 979	8 705 983	8 568 696
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 235 644	5 190 309	5 235 644	5 161 026
Subventions pour charges de service public	3 470 339	3 407 670	3 470 339	3 407 670
Titre 6 : Dépenses d'intervention	92 895 278	87 146 064	92 895 278	87 146 064
Transferts aux ménages	69 004 864	60 053 560	69 004 864	60 053 560
Transferts aux entreprises		382 894		382 894
Transferts aux autres collectivités	23 890 414	26 709 610	23 890 414	26 709 610
<b>Total</b>	<b>101 601 261</b>	<b>95 744 043</b>	<b>101 601 261</b>	<b>95 714 761</b>

L'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche français est un pilier de notre diplomatie d'influence. Elle s'articule autour de deux objectifs : le renforcement de l'attractivité universitaire de la France et l'insertion de la recherche dans les réseaux internationaux de pointe pour préparer la réponse aux défis globaux.

**1/ Renforcer l'attractivité universitaire de la France**

La mise en œuvre de la stratégie interministérielle d'attractivité universitaire de la France « Bienvenue en France » s'est poursuivie en 2022, avec un **nombre record de 400 000 étudiants internationaux accueillis en France à la rentrée 2022**.

Plusieurs actions ont été menées, s'inscrivant à la fois dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies de moyen/long terme (poursuite du développement du label « Bienvenue en France », lancement par Campus France du deuxième volet de sa campagne de communication « Rendez-vous en France ») et visant à répondre à des situations de crise (création de la plateforme « Urgence Ukraine » gérée par Campus France).

**La délivrance et la consommation des bourses en 2022, sur l'ensemble du programme, a atteint un niveau élevé** (63,5 M€ / +12 % de boursiers en gestion). L'augmentation du nombre de bourses en 2022 est portée par un retour au niveau d'avant-crise sanitaire des bourses de stage.

Concernant la **modernisation des procédures**, la généralisation progressive de la plateforme « Études en France » (EEF) a été poursuivie, avec un dispositif mis en œuvre fin 2022 par 66 postes diplomatiques, 306 établissements d'enseignement supérieur et permettant de couvrir 95 % de la mobilité étudiante avec visa. La première étape de l'interfaçage entre les plateformes France Visa et EEF permet une meilleure coordination des services en charge de la chaîne de l'accueil. Un nombre record de dossiers, 300 000, ont été créés durant la campagne 2021-2022, représentant un million de vœux de formation. Si les ressortissants du continent africain et du Moyen-Orient continuent de représenter la majorité des candidats pour la rentrée 2022, la phase de rattrapage des chiffres d'avant-crise sanitaire se poursuit en Asie.

Le développement de notre offre universitaire à l'international serait incomplet sans une active politique de suivi de nos prestations d'accueil et d'accompagnement. Deux axes se sont imposés à cet égard :

- le premier concerne la mise en place d'une action plus systématique en direction de nos alumni. Il s'agit de fédérer les efforts de nos postes pour structurer, fidéliser et intéresser les étudiants internationaux passés par la France ou l'enseignement français. Nous disposons avec la **plateforme France Alumni** d'un instrument relativement simple et efficace, qui a gagné près de 28 000 inscrits en 2021, passant à 371 000 membres dans 129 pays ;
- le second concerne notre capacité à mesurer la qualité de notre politique d'accueil. A cette fin, a été lancé, en lien avec IPSOS, le premier baromètre de satisfaction des services rendus par Campus France. Il comprend deux volets :
  - un questionnaire destiné aux bénéficiaires de bourses, missions et invitations ;
  - une enquête à destination des SCAC qui ont recours aux services de Campus France.

Cet outil devrait grandement faciliter le pilotage de l'opérateur Campus France ; il devrait permettre de proposer en continu des pistes d'amélioration pour renforcer la chaîne de l'attractivité et de l'accueil en France.

L'année 2022 a également permis de poursuivre le **soutien aux coopérations universitaires internationales**, notamment sous la forme de formations françaises délocalisées et de campus partenaires. Le campus franco-sénégalais, l'université Galatasaray d'Istanbul, l'USTH de Hanoi ou encore l'Université Française d'Égypte poursuivent leur déploiement et leur insertion dans le paysage de l'ESR local, en consolidant leur modèle économique et en diversifiant les formations proposées, en adéquation avec les attentes des partenaires locaux.

En **Afrique**, notre action s'appuie notamment sur le Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) et sur l'ADESFA (Appui au développement de l'enseignement supérieur français en Afrique) qui ont pour objectif d'initier ou de consolider des partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur français et africains. Il est possible de mentionner également le partenariat pour l'enseignement supérieur en Afrique (PEA), financé par l'AFD et dont le second appel à projets a été lancé en février 2022 (sélection finale des projets attendue en mars 2023).

Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre pour renforcer la constitution de pôles universitaires d'excellence associés à la France : bourses pour des mobilités croisées, conformément aux annonces du Nouveau Sommet Afrique-France (NSAF), et reconfiguration des bourses régionales qui permettent à nos ambassades de promouvoir les mobilités intra-africaines dans des formations de qualité reconnues par la France. Parmi tous ces volets, l'agence Campus France a été missionnée pour accompagner les ambassades sur le volet communication.

En **Asie**, le MEAE a financé à hauteur de 900 000 € (2022-2024) la création d'un Campus franco-indien en Indopacifique dans le domaine des sciences de la vie pour la santé. L'objectif des formations est de répondre aux forts besoins locaux et régionaux dans le secteur de la santé (hors médecine). Quatre projets, présentés par des *consortia* d'établissements français (ENS, Université de la Réunion, Université Côte d'Azur et Sorbonne université) et indiens (parmi lesquelles les *Institutes of Eminence*, les *Indian Institutes of Technology* et les universités privées les plus prestigieuses) ont été sélectionnés pour porter ce projet.



En ce qui concerne l'**Europe**, l'action s'est concentrée sur le lancement du nouveau programme de bourses « France Excellence Europa », sur l'action en faveur de la structuration des alliances universitaires européennes (avec quatre nouveaux partenariats noués entre universités françaises et universités étrangères) et sur la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie destinée aux Balkans occidentaux.

Sur le **continent eurasiatique**, l'année 2022 a été marquée par la mise en sommeil de nos deux Collèges universitaires francophones (CUF) de Moscou et de Saint-Pétersbourg, dont nous aurions fêté le 30<sup>e</sup> anniversaire cette année. Dans le contexte de la suspension des coopérations franco-russes en réaction à la guerre déclenchée contre l'Ukraine, la subvention annuelle aux CUF de 95 000 € a été gelée.

## **2/ Insérer la recherche dans les réseaux internationaux de pointe et préparer la réponse aux défis globaux y compris dans le domaine de la santé**

La diplomatie scientifique française s'appuie sur les **partenariats Hubert Curien** (PHC), qui visent à initier de nouveaux partenariats scientifiques entre des équipes françaises et étrangères en favorisant la mobilité des jeunes chercheurs et les partenariats. 1 305 projets dans une soixantaine de PHC ont ainsi été soutenus en 2022, les plus importants en volume étant le Brésil, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et l'Irlande.

La stratégie du MEAE pour la période 2021-2027 vise à **augmenter la participation française au programme Horizon Europe**, contribution du ministère au plan d'action interministériel porté par le MESR pour la participation française au programme européen de recherche (PAPFE), en prenant appui sur (i) les grandes priorités de ce programme, notamment la réponse aux défis globaux, ainsi que sur (ii) les actions des postes pour leur promotion et de développement des coopérations. Plusieurs formations ont ainsi été organisées en 2022 en lien avec le MESR en vue de renforcer l'agilité de nos attachés autour de ce programme, notamment sur les actions « *Widening* » et Marie Curie. L'un des objectifs de ces exercices est la recherche systématique par les postes de synergies entre nos outils de financement bilatéraux, à l'instar des PHC, et les outils européens, qui en assureraient la continuité. Les programmes de coopération nationaux ont dès lors vocation à servir de tremplin aux équipes de chercheurs pour viser des financements plus ambitieux.

Concernant la **recherche archéologique française à l'étranger**, après deux années, 2020 et 2021, fortement impactées par la crise sanitaire mondiale, l'année 2022 a vu la reprise des missions de terrain et l'émergence de nouvelles missions. Ainsi un appel d'offres pour la création de nouvelles missions dans la région Indopacifique a été particulièrement fructueux, avec la candidature de 4 missions au Népal, aux Philippines, en Thaïlande et au Vanuatu, qui ont toutes été retenues.

Dans le domaine **archéologique**, l'année 2022 a été marquée par des anniversaires importants témoignant de l'importance de cette coopération dans nos relations bilatérales : bicentenaire du déchiffrement de la pierre de Rosette par Champollion mais aussi centenaire de la Délégation archéologique française en Afghanistan, dont la création par Alfred Foucher en 1922 avait posé la première pierre d'une relation diplomatique centenaire entre la France et l'Afghanistan. De même, fin 2022, un symposium archéologique a célébré le vingtième anniversaire de la coopération franco-saoudienne, coopération à l'origine de laquelle se trouve la mission Maiden Saleh financée par la commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger (qui contribue au développement de la région d'Al-Ula dans le cadre de l'accord intergouvernemental conclu en 2018). Il est à noter également que de plus en plus de partenaires souhaitent, parallèlement au travail scientifique sur les fouilles, la mise en place d'une mission de valorisation. Ainsi, plusieurs projets de FSPI sont adossés à des missions archéologiques. Grâce au soutien financier, scientifique et logistique des Écoles françaises à l'étranger et des UMIFRE, les travaux de recherches archéologiques sont valorisés et participent à la politique d'influence de la France. Au Soudan, la section française du département des antiquités soudanaises (SFDAS) a fortement contribué à l'exposition « Pharaon des deux terres », organisée au musée du Louvre (mai-juillet 2022).

État co-fondateur de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH), la France a organisé, dans le cadre de la PFUE, le 31 janvier 2022 la deuxième conférence des donateurs. Celle-ci a permis de recueillir près de 90 MUSD pour 2023-2027, soit une hausse de 16 % par rapport à 2018-2022. En 2022, la France a versé 9,5 M€ à l'ALIPH (le P185 étant le réceptacle des contributions des ministères contributeurs).

Concernant le **volet développement durable de notre diplomatie scientifique**, les actions marquantes sont la poursuite de la mise en œuvre de campagnes océanographiques (123 dossiers de campagne en 2022), avec une reprise dynamique à la suite de la crise de la COVID-19 qui avait fortement impacté la programmation. La refonte de la gouvernance et de la stratégie de l'Institut polaire Paul-Émile-Victor avec la nomination de son nouveau directeur, notre contribution au volet coopération scientifique de la stratégie nationale polaire, ainsi que la finalisation et la signature du nouveau contrat d'objectifs de moyen et de performance (COMP) de l'IRD, qui met en exergue la notion de « science de la durabilité », contribuent à la mission d'une coopération pour la mise en œuvre des ODD.

L'année 2022 s'était ouverte sur le lancement des travaux de la 4<sup>e</sup> *Arctic Science Ministerial* (ASM4) par le MESR et le MEAE en co-organisation avec la Russie, ces efforts et cette mobilisation ayant toutefois brusquement été interrompus avec la guerre d'agression lancée par la Russie en Ukraine.

Le MEAE a par ailleurs poursuivi son engagement en faveur du programme de bourses MOPGA (« *Make Our Planet Great Again* »), créé à l'initiative du Président de la République pour attirer les meilleurs scientifiques sur le changement climatique. Ainsi, 1,1 M€ ont été consacrés à ce programme en 2022 par le ministère. 110 bénéficiaires étaient présents en France en 2022, originaires d'Afrique subsaharienne (31 %), des Amériques (26 %) d'Asie et Océanie (25 %), d'Afrique du Nord et Moyen Orient (10 %) et d'Europe (7 %). Ce programme entre aussi dans nos priorités de politique étrangère sur les enjeux globaux et répond aux intérêts de la France en renforçant nos capacités sur les problématiques environnementales et sanitaires mondiales.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels

#### Dotations de fonctionnement aux IFRE

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	5 235 644	4 720 283	4 753 483
CP	5 235 644	4 720 283	4 753 483

Ces dotations de fonctionnement ont été versées pour un montant total de 4,75 M€ à 22 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), structures de recherches en archéologie et en sciences humaines et sociales gérées sous la tutelle conjointe du MEAE et du CNRS, et aux 5 centres de recherche intégrés aux IF d'Afghanistan, d'Afrique du Sud, d'Inde, du Maroc et de Russie.

La dotation la plus importante, à hauteur de 927,4 k€, a été versée à l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) au Liban (Beyrouth). La subvention minimale a été accordée à l'IFAS Recherche Johannesburg (44 000 €).

Par ailleurs, il est à mentionner que plusieurs IFRE ont bénéficié d'une enveloppe supplémentaire pour leurs dotations de fonctionnement au regard de la convergence salariale entre les personnels ADL des IFRE et des Ambassades. Pour exemple, l'IFPO a bénéficié d'une hausse de 249 000 € pour 2022.

#### Autres crédits d'intervention des directions et des postes

400 733 € en AE et 371 451 en CP ont été imputés par erreur en compte 31 de l'action 4.

#### Bourses

6 093 € (en AE=CP) de bourses ont été imputés par erreur en compte 31 de l'action 4.

#### Dotations pour opérations aux IFRE

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

63 200 € (en AE=CP) De dotations pour opérations aux IFRE ont été imputés par erreur en compte 31 de l'action 4.

**Subvention pour charges de service public**Subvention pour charges de service public à Campus France

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	3 470 339	3 456 433	3 407 670
CP	3 470 339	3 456 433	3 407 670

Le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'opérateur est conforme à la LFI après déduction de la réserve de précaution, soit 3 407 670 €.

Le détail concernant la SCSP est décrit dans le volet « opérateurs ».

**DÉPENSES D'INTERVENTION****Transferts aux ménages**Bourses

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	59 047 446	57 641 226	59 237 919
CP	59 047 446	57 641 226	59 236 119

Cf. partie « ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME »

Ces dépenses comprennent les crédits versés à Campus France au titre des bourses du gouvernement français relevant du périmètre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et pilotées par les SCAC ou l'administration centrale. Cette rubrique concerne aussi des crédits versés à d'autres partenaires pour des programmes de bourses spécifiques, ainsi que les crédits mis en œuvre directement par les postes pour participer à des programmes de bourses locaux.

La réalisation des crédits de bourses dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche est en nette augmentation par rapport à 202 (59,2 M€ au lieu de 47,3 M€ en 2021) et s'explique par la forte reprise des mobilités étudiante dans le contexte post-pandémique.

De manière générale, la dynamique globale en matière d'attractivité étudiante est celle impulsée depuis l'administration centrale :

- d'une part, par la stratégie « Bienvenue En France » ;
- et d'autre part, par la poursuite ou la mise en œuvre de programmes de bourses spécifiques (programmes « France Excellence Europa », « FLE Ukraine », « MOPGA »).

Échanges d'expertise et échanges scientifiques (dont partenariats Hubert Curien)

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	9 957 418	-1 401 538	6 649 897

CP	9 957 418	-1 401 538	6 649 897
----	-----------	------------	-----------

Ces crédits comprennent **les crédits versés à Campus France au titre de la mise en œuvre des échanges d'expertise et des programmes scientifiques** programmés par les SCAC ou par l'administration centrale. Les crédits dédiés aux échanges d'expertises financent la prise en charge de déplacements d'experts et de personnalités. Les bénéficiaires participent à des instances d'échanges tels que des congrès, des conférences et des ateliers.

Quant aux PHC, ce sont des programmes bilatéraux ou régionaux de soutien à la mobilité des chercheurs internationaux qui constituent un instrument privilégié de la coopération scientifique française avec ses partenaires. Leur objectif est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays concernés, en favorisant les nouvelles coopérations impliquant de jeunes chercheurs.

Le fonctionnement des PHC se caractérise par :

- des appels à propositions (annuels ou bisannuels selon le pays) lancés simultanément en France et à l'étranger ;
- une double évaluation des propositions co-déposées, en parallèle en France et à l'étranger ;
- une sélection des projets par un comité mixte qui se réunit alternativement en France et à l'étranger ou parfois par visioconférence.

Les projets sont le plus souvent le résultat d'un engagement bilatéral, et financés à parité par la France et le partenaire étranger. Les soutiens alloués sont destinés à financer la mobilité internationale (transport et séjour) des chercheurs engagés dans les projets. Les financements sont accordés sur une base annuelle pour une durée d'un à deux ans, exceptionnellement trois.

Les programmes Hubert Curien financent des **mobilités dans le cadre de projets bilatéraux d'amorçage**, dotés de budgets modestes, mais qui permettent aux équipes de recherche d'apprendre à travailler ensemble, et de préparer ensuite des projets de recherche plus ambitieux, notamment des projets européens, dans un objectif de consolidation de l'Espace Européen de la Recherche. Outre les **PHC bilatéraux**, les **PHC multilatéraux**, qui s'inscrivent dans une dynamique régionale, permettent ainsi de renforcer l'impact en termes de possibilité de poursuite vers des programmes de plus grande envergure, tels qu'Horizon Europe par exemple. Répondant aux objectifs de la Stratégie française pour les Balkans occidentaux (2019), visant à favoriser le réinvestissement d'acteurs français sur cette zone, l'intégration de la Serbie (2019) et du Monténégro (2022) au PHC régional « Danube » a permis de mettre en relation chercheurs de la zone avec des chercheurs français, en capitalisant sur des coopérations préexistantes en Europe centrale (Autriche, Bulgarie, République Tchèque, Slovaquie). L'appel à projets 2022 a permis de recueillir 6 propositions de projets franco-balkaniques (associant soit des équipes serbes ou monténégrines, ou les deux), ainsi que 7 projets déposés par des équipes monténégrines pour leur première participation au programme.

**En 2022, 2 614 mobilités ont été mises en œuvre dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre d'un partenariat Hubert Curien**, soit une **augmentation de +36 % par rapport à 2021** (1 708 mobilités), mais en diminution de -19 % par rapport au nombre de mobilités enregistrées avant la pandémie en 2019. Le bilan pour 2022 est donc positif mais reste en-deçà de l'année de référence 2019. La situation a été différente selon les régions : si le contexte sanitaire a été favorable à la reprise des mobilités en Europe continentale, les mobilités ont seulement repris au dernier trimestre pour l'Asie (Japon, Corée, Taïwan, etc.), à l'exception notable de la Chine (arrêt total). En raison de la suspension des coopérations avec la Russie en réaction à la guerre d'invasion russe en Ukraine, le PHC « Kolmogorov » de coopération scientifique franco-russe, basé sur un accord et un co-financement, a été suspendu. Les fonds français attribués au programme au 2022 ont été réalloués au PHC franco-ukrainien « Dnipro » (12 000 € du MEAE, auxquels s'ajoutent 25 000 € du MESR). La réattribution de ces fonds a permis de prolonger en 2022 quelque 8 projets franco-ukrainiens précédemment sélectionnés conjointement avec la partie ukrainienne. De même, en raison du contexte sécuritaire, il n'y a pas eu d'appel en 2022 dans le cadre du PHC franco-iranien.

Ces crédits couvrent aussi des **programmes directement financés par les postes**. On peut notamment citer :

- le Centre Indo-Français pour la Promotion de la Recherche Avancée (CEFIPRA), organisme de droit indien créé en 1987, qui met en œuvre la coopération en science et technologie entre la France et l'Inde, la

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

promotion et l'animation scientifique ainsi que la mobilité scientifique (master, doctorat, post-doctorat, scientifique sénior). Financé à parité par l'Inde et la France (1,55 M€ versé annuellement par le MEAE), adossé à une gouvernance renouvelée qui fait preuve de dynamisme et définit une stratégie claire en lien avec les autorités des deux pays, le CEFIPRA a confirmé son attractivité, la très haute qualité des projets scientifiques et sa contribution à la mobilité étudiante ;

- et les programmes menés avec l'Amérique latine :
  - 8 programmes ECOS et COFECUB, déclinaison des PHC en Amérique latine ;
  - programmes FITEC (mobilités d'élèves-ingénieurs dans le cadre de partenariats entre établissements) ;
  - programme FAGRI (mobilités d'élèves dans les domaines de l'agronomie, de l'agroalimentaire, de la médecine vétérinaire) ;
  - programmes régionaux STIC Amsud, MATH Amsud, CLIMAT Amsud : programmes de coopération scientifique régionale dans les domaines ciblés des sciences de l'information et de la communication (STIC Amsud), des mathématiques (MATH Amsud), et de la recherche du climat (CLIMAT Amsud) ;
  - programme régional PREFALC : mobilité enseignante visant à développer des formations en master.
- le PHC régional Danube (subvention de 10 000 €) : l'association de deux nouveaux pays en 2022 (le Monténégro et la Bulgarie, en plus de l'Autriche, la Serbie, la République tchèque et la Slovaquie) a permis une augmentation de 40 % des candidatures à ce programme, qui permet à notre coopération de s'insérer dans les Balkans occidentaux, région où nous sommes encore peu présents en matière d'ESR.

A titre d'information, la consommation Chorus brute négative s'explique par une erreur d'imputation au moment du versement à Campus France.

Autres crédits d'intervention des directions et des postes

3 766 308 € en AE=CP ont été imputés par erreur en compte 61 de l'action 4. Cela correspond notamment :

- au programme de bourses FLE Ukraine (1,937 M€) imputé par erreur en ACI, au lieu de bourses ;
- au versement d'1,6 M€ versée à la Commission recherche archéologie, imputés par erreur en compte 61 au lieu de 64.

Dotations pour opérations aux IFRE

47 565 € en AE=CP ont été imputés par erreur en compte 61 de l'action 4.

**Transferts aux entreprises**Autres crédits d'intervention des directions et des postes

379 094 € en AE=CP ont été imputés par erreur en compte 62 de l'action 4.

Bourses

3 800 € en AE=CP ont été imputés par erreur en compte 62 de l'action 4.

**Transferts aux autres collectivités**Dotations pour opérations aux EAF et IFRE

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	5 308 040	2 748 126	2 858 891
CP	5 308 040	2 748 126	2 858 891

Pour soutenir les activités de nos IFRE et plus globalement des EAF dans leurs projets en lien avec **l'enseignement supérieur et la recherche**, 2,9 M€ leur ont été versés au titre des dotations pour opérations. Ces dotations permettent de soutenir des projets, des activités connexes telles que le soutien aux espaces Campus France (chargés de la promotion de l'attractivité de l'enseignement supérieur français), ou encore des aides à la mobilité internationale à destination d'étudiants et à l'organisation de formations et d'événements.

En 2022, sur ce volume, 0,35 M€ ont été versés au titre des dotations pour opérations des IFRE et 2,5 M€ pour les IF.

Les UMIFRE ont continué à faire preuve d'une grande adaptabilité face à la crise sanitaire par une réorganisation sensible de leurs activités dans le contexte post-pandémique, depuis des activités de terrain vers un renforcement de la valorisation et des publications.

Plusieurs actions ont été menées par nos IFRE, notamment :

- la création d'un projet de recherche porté par le Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES) en République tchèque : « BIELEXIL – Les exilés biélorusses en Europe centrale et orientale. Circulations, expériences et formes de politisation après le déclenchement de la guerre en Ukraine » ;
- l'IFRA Nairobi a proposé un observatoire sur la participation et le déroulement des élections présidentielles kényanes de 2022, mis en valeur au travers d'une exposition en ligne des travaux menés.

#### Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	18 582 374	17 011 619	19 394 231
CP	18 582 374	17 011 619	19 366 748

Hors programmes de bourses, **les subventions versées par le Ministère et les postes** en matière d'ESR ont pour objectifs d'encourager :

- la coopération universitaire et la mobilité étudiante ;
- les coopérations de recherche.

Il s'agit donc de renforcer l'attractivité universitaire de la France et dans le monde de la recherche par l'intermédiaire notamment de contribution aux universités franco-étrangères, par le soutien aux formations supérieures délocalisées ou à des partenaires scientifiques dans des domaines stratégiques.

S'agissant du **soutien à l'archéologie**, les subventions principales ont été versées :

- à l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (9,5 M€) dans le cadre de la reconstitution des fonds de l'Alliance ;
- à la Commission Recherche archéologie (1,6 M€).

Par ailleurs, les principales subventions visant à **encourager la coopération universitaire et la mobilité étudiante** sont versées aux organismes suivants :

- au *Transatlantic Research Partnership* (anciennement fonds Thomas Jefferson), qui permet de financer des projets innovants de recherche conjointe (subvention de 40 k€, 19 projets retenus en 2022, dans toutes les disciplines scientifiques) ;
- à l'Agence Erasmus + / Éducation Formation France (36 k€) ;
- au Conseil Franco-Québécois de Coopération Universitaire - CFQCU (subvention de 25 k€) qui a pour objectif de conseiller les établissements d'enseignement supérieur et de soutenir la mise en place de nouveaux partenariats. Dans cette perspective, la CFQCU finance chaque année, dans le cadre de son programme Samuel de Champlain, des projets bilatéraux innovants dans les domaines de la recherche ou de la formation (10 en 2022). Également placé sous l'égide du CFQCU, le programme Frontenac, initié en 1996, permet de financer chaque année la mobilité d'une trentaine d'étudiants québécois vers la France (38 en 2022).

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

En revanche, la subvention annuelle aux Collèges universitaires francophones (CUF) de Russie (95 k€) a été gelée à mi-gestion en raison de la suspension des coopérations franco-russes en réaction à la guerre déclenchée par la Russie contre l'Ukraine.

S'agissant des **coopérations de recherche**, les principales subventions ont permis la mise en place de projets spécifiques répondant à des priorités géographiques ou thématiques :

- à l'Institut des Amériques (70 k€) dans le cadre de la mise en œuvre du volet français du partenariat stratégique de la Fondation Union européenne - Amérique latine et Caraïbes (EU-LAC).
- par ailleurs, de nombreux séminaires ont été organisés par nos postes en Irlande, aux Pays-Bas, en Allemagne, au Portugal, en Grèce autour des « Alliances d'Universités européennes ». Ils avaient vocation à mettre en lien les universités avec de nouveaux partenaires potentiels ou à trouver des solutions communes aux enjeux auxquels font face l'ensemble des Alliances (reconnaissance des diplômes, mobilités hybrides, etc.) ;
- plusieurs webinaires ont été organisés par nos postes en Europe - Espagne, Croatie, Slovénie, Islande, Belgique, Portugal - afin de favoriser des candidatures conjointes dans le cadre du programme Horizon Europe.

Dans le **domaine spécifique des sciences humaines et sociales (SHS)**, le Ministère apporte notamment un soutien annuel :

- de 60 000 € au fonctionnement de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem (EBAFJ) ;
- de 18 000 € à la Fondation Maison des sciences de l'Homme (FMSH).

**Au sein du réseau**, les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et les services pour la science et la technologie (SST) de notre réseau diplomatique favorisent **la coopération universitaire et scientifique** et contribuent à la promotion de l'attractivité et à la projection de la recherche française à l'étranger. Peuvent notamment être cités :

- le soutien à la structuration de partenariats et à la mobilité étudiante ;
- le soutien au développement d'offres de formation supérieure nouvelles et répondant aux besoins économiques locaux ;
- l'appui à la structuration de filières francophones au sein d'universités des pays partenaires (notamment dans la zone indopacifique dont la subvention s'est élevée à 850 k€ en 2022), à travers des subventions ou la mise à disposition d'experts techniques internationaux (ETI) : en 2022, des subventions ont été versées à l'Université française d'Égypte, au hub franco-ivoirien, à la Sorbonne Université Abou Dhabi ;
- le soutien à l'organisation d'événements.

**Bourses**

6 489 557 € en AE=CP de bourses ont été imputés par erreur en compte 64 de l'action 4, et ont fait l'objet de corrections. Ce montant comprend notamment :

- la subvention à l'UFA (3,407 M€) imputée par erreur en compte 64 de l'action 4 au lieu de 61 ;
- la subvention au programme « France Excellence Europa » (1,8 M€) imputée par erreur en compte 64 de l'action 4 au lieu de 61 ;
- la subvention à la commission Fulbright (420 k€) imputée par erreur en compte 64 de l'action 4 au lieu de 61.

**Échanges d'expertise et PHC**

400 845 € en AE=CP de PHC ont été imputés par erreur en compte 64 de l'action 4, et ont fait l'objet de corrections.

**Dotations de fonctionnement aux IFRE**

10 700 € en AE=CP de dotations de fonctionnement aux IFRE ont été imputés par erreur en compte 64 de l'action 4.

**ACTION****05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		416 928 726 420 272 496	<b>416 928 726</b> <b>420 272 496</b>		416 928 726 420 272 496	<b>416 928 726</b> <b>420 272 496</b>

Le montant de l'action 5 s'établit comme suit :

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	416 928 726	420 272 496	420 272 496
CP	416 928 726	420 272 496	420 272 496

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	416 928 726	420 272 496	416 928 726	420 272 496
Subventions pour charges de service public	416 928 726	420 272 496	416 928 726	420 272 496
<b>Total</b>	<b>416 928 726</b>	<b>420 272 496</b>	<b>416 928 726</b>	<b>420 272 496</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****Subvention pour charges de service public**Subvention pour charges de service public à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	416 928 726	420 272 496	420 272 496
CP	416 928 726	420 272 496	420 272 496

Hors réserve de précaution, la SCSP de l'AEFE sur l'exercice 2022 s'est élevée au total à 420 272 496 € (AE=CP), correspondant aux crédits inscrits en LFI nets de réserve (412 537 039 € en AE=CP), auxquels se sont ajoutés 7 735 457 € (en AE=CP) de crédits additionnels versés pour compenser l'augmentation du point d'indice de la fonction publique sur la masse salariale de l'AEFE.

Le détail concernant la SCSP est décrit dans le volet « opérateurs ».



**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

**ACTION****06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	70 678 650	70 254 327	<b>70 678 650</b> <b>70 254 327</b>	70 678 650	70 254 327	<b>70 678 650</b> <b>70 254 327</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	70 678 650	70 254 327	70 678 650	70 254 327
Rémunérations d'activité	57 592 116	56 773 886	57 592 116	56 773 886
Cotisations et contributions sociales	12 303 718	12 902 720	12 303 718	12 902 720
Prestations sociales et allocations diverses	782 816	577 721	782 816	577 721
<b>Total</b>	<b>70 678 650</b>	<b>70 254 327</b>	<b>70 678 650</b>	<b>70 254 327</b>

**ACTION****07 – Diplomatie économique et développement du tourisme**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Diplomatie économique et développement du tourisme		30 869 520 48 900 399	<b>30 869 520</b> <b>48 900 399</b>		30 869 520 48 900 399	<b>30 869 520</b> <b>48 900 399</b>

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 7 s'établit comme suit :

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	30 869 520	48 900 399	48 361 466
CP	30 869 520	48 900 399	48 361 613

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 691 020	28 135 911	28 691 020	28 135 911
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		272 959		272 959
Subventions pour charges de service public	28 691 020	27 862 952	28 691 020	27 862 952
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 178 500	20 764 489	2 178 500	20 764 489
Transferts aux entreprises		19 534 290		19 534 290
Transferts aux autres collectivités	2 178 500	1 230 199	2 178 500	1 230 199
<b>Total</b>	<b>30 869 520</b>	<b>48 900 399</b>	<b>30 869 520</b>	<b>48 900 399</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels**Autres crédits d'intervention

272 959 € (AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 31 au lieu du compte 64.

**Subvention pour charges de service public**Subvention pour charges de service public à Atout France

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	28 691 020	27 862 952	27 862 952
CP	28 691 020	27 862 952	27 862 952

Le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'opérateur est conforme à la LFI après déduction de la réserve de précaution.

Hors réserve, le montant de la SCSP versée à Atout France s'est donc élevé à 27 862 952 € (AE=CP).

Le détail concernant la réalisation de l'activité de l'opérateur se trouve dans le volet « opérateurs ».

## DÉPENSES D'INTERVENTION

**Transfert aux entreprises**Autres crédits d'intervention

19 534 290 € (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 62 de l'action 7 et ont été réimputés en compte 64 de l'action 7. Ces crédits correspondent aux objets mentionnés *infra*.

**Transfert aux autres collectivités**

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Autres crédits d'intervention

	LFI 2022	Consommation 2022 (Chorus)	Consommation 2022 (corrigée)
AE	2 178 500	1 230 193	20 498 514
CP	2 178 500	1 230 193	20 498 661

La consommation corrigée de ces crédits, à hauteur d'environ 20,5 M€ en AE et en CP, provient notamment :

- des 14,5 M€ versés au titre du Plan de reconquête et de transformation touristique (PRTT) dans le cadre du Plan « Destination France » ;
- 3,16 M€ au titre du financement de la participation ministérielle à l'Exposition universelle d'Osaka-Kansai de 2025 Par ailleurs, s'ajoute le versement de la cotisation française au Bureau International des Expositions (BIE) à hauteur de 48 K € ;
- du reversement d'une partie des recettes de visas à Atout France à hauteur de 1,33 M€ ;
- 917 k€ au titre des contributions 2020, 2021 et 2022 du ministère pour le Partenariat mondial pour l'intelligence artificielle (PMIA). A titre d'information, les contributions 2020 et 2021 (558,5 k€ au total) avaient été versées en 2021 au mauvais organisme (l'OCDE) et ont donc fait l'objet d'un remboursement en 2022. L'ensemble des 3 contributions (2020, 2021 et 2022) ont été ensuite versées à l'organisme adéquat (l'INRIA) en 2022 ;
- 482 694 € au titre du dernier financement de la participation française à l'exposition universelle de Dubaï, dont le budget a été définitivement clôturé ;
- du financement du sommet Choose France (257 500 €) pour la tenue de l'événement ;
- 128 586 € au titre du financement de la contribution 2022 au Forum du Gaz en Méditerranée orientale (EMGF) ;
- 57 600 € au titre d'une contribution versée à Business France au titre de la gestion du site « mon VI ».

Dans le cadre du plan Destination France, annoncé par le Premier ministre en novembre 2021, Atout France a été destinataire de quatre enveloppes de crédits sur la période du plan 2022-2024, qui sont en 2022 les suivantes :

- **Observation : 0,7 M€**, subvention entièrement consommée pour l'action : « *À travers France Tourisme Observation, structurer et valoriser les données touristiques au profit d'une meilleure connaissance du secteur par ses acteurs* ». L'année 2022 a été consacrée à la structuration technique de la plateforme et à l'enrichissement des sources. Un premier baromètre dédié à l'hôtellerie de plein air a été mis en place en partenariat avec ADN Tourisme et la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air, les enquêtes conjoncture sur le marché domestique ont été mutualisées et les outils d'évaluation des intentions de voyage des clientèles internationales ont été renforcés, ainsi que le volet analyse de la satisfaction des clientèles et des résidents. 2022 a également permis de négocier les modalités économiques du partenariat 2023 : commercialisation des accès et mutualisation des achats de données en matière de suivi du locatif.
- **Ingénierie : 6 M€**, subvention consommée à hauteur de 0,1 M€, pour trois actions : « *Investir dans le tourisme durable et appuyer la transformation durable de l'économie touristique* », « *Soutenir les territoires et les filières fragilisés par la crise sanitaire* », « *Inscrire les destinations touristiques engagées dans la mise en place d'un tourisme durable et responsable dans un écosystème digital partagé (en s'appuyant sur les réseaux territoriaux existants)* » et **1,25 M€**, subvention non consommée pour l'action « *Soutien à l'émergence de l'écosystème de la Tourisme Tech : programme « 50 Territoires d'expérimentation* ». Les quatre appels à manifestation d'intérêt (AMI) correspondant à ces programmes ont été organisés conformément aux objectifs avec 68 lauréats sélectionnés dont les conventions financières sont en cours de signature. Le niveau de consommation est faible, dans la mesure où, pour ces nouvelles actions, la majorité des conventions sont seulement aujourd'hui en cours de signature pour des raisons juridiques. En 2022, Atout France s'est également mobilisé à la fois pour le déploiement de la feuille de route Lourdes via un accompagnement Ingénierie dans le cadre du programme FTI Projets structurants (Convention avec la Région Occitanie) et pour le rebond de la filière thermale (cofinancement d'une étude de cadrage stratégique afin d'accélérer la diversification bien-être)

- **Promotion : 7,8 M€**, subvention entièrement consommée : « *Plan de communication et de promotion de la destination France* » et « *Tirer profit des grands événements sportifs internationaux et notamment les JOP 2024 pour valoriser la destination France* ». Afin d'assurer le rebond touristique de la destination et faire face à la concurrence internationale intensifiée en sortie de crise sanitaire, il était essentiel pour reconstruire les flux, de valoriser l'offre des destinations françaises et de renforcer leur attractivité, dans une approche segmentée, en mettant en avant des marqueurs forts de la destination, de positionner la France comme destination privilégiée pour les clientèles prioritaires (forts contributeurs, tourisme d'affaires, *millenials*...), d'accompagner les acteurs économiques dans la reprise, en synchronisant nos actions avec les transporteurs et la distribution et en facilitant la mise en marché des prestataires français, de continuer à apporter des éléments de réassurance sur l'offre disponible et les conditions d'accès aux territoires / activités et de capitaliser sur les grands événements internationaux accueillis en France pour renforcer l'attractivité de la destination. En transversal, deux axes prioritaires d'actions ont été définis : une approche de relance immédiate, pour saisir toutes les opportunités, avec notamment un soutien aux filières et destinations les plus fragilisées par la crise (tourisme urbain dont le cas spécifique de Paris, Outre-mer, Montagne, Tourisme d'affaires, Corse, Lourdes) et une approche plus structurante visant à amplifier la valorisation de nos offres durables, afin de contribuer à l'ambition de positionner la France comme destination de référence en termes de tourisme durable à horizon 2030. Les subventions mobilisées ont permis de générer un partenariat de 11,75 M€ pour cofinancer les actions engagées, le partenariat provenant pour 55 % d'acteurs institutionnels et pour 45 % d'acteurs privés. Le total engagé a ainsi été de 19,5 M€. Les actions menées ont porté à 46 % sur les marchés européens (dont le Royaume Uni), 19 % sur le marché domestique, 8 % sur les marchés hors Europe, et ont été à 26 % multi-marchés. Par nature, les actions ont été à 64 % des campagnes digitales et médias sociaux, à 9 % des campagnes multimédias, à 9 % des campagnes TV et à 8 % de l'événementiel et des salons. Les principaux dispositifs ont été la campagne Explore France sur dix marchés européens prioritaires (47 % du total), les campagnes de promotion de la montagne hiver et été (18 %), les actions BtoB et les campagnes liées aux sept destinations d'Outre-mer (8,7 %) et les campagnes liées aux grands événements sportifs internationaux (Championnat du monde de ski de Courchevel/Méribel, Coupe du monde de rugby).

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État****RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)</b>	<b>427 920 920</b>	<b>427 925 920</b>	<b>420 628 726</b>	<b>420 628 726</b>	<b>424 502 496</b>	<b>424 502 496</b>
Subventions pour charges de service public	423 350 920	423 350 920	416 928 726	416 928 726	420 272 496	420 272 496
Transferts	4 570 000	4 575 000	3 700 000	3 700 000	4 230 000	4 230 000
<b>Atout-France (P185)</b>	<b>30 909 904</b>	<b>30 909 904</b>	<b>28 691 020</b>	<b>28 691 020</b>	<b>43 693 948</b>	<b>43 713 688</b>
Subventions pour charges de service public	27 314 284	27 314 284	28 691 020	28 691 020	27 862 952	27 862 952
Transferts	3 595 620	3 595 620			15 830 996	15 850 736
<b>CAMPUS France (P185)</b>	<b>48 323 773</b>	<b>48 536 409</b>	<b>70 120 339</b>	<b>70 120 339</b>	<b>64 229 832</b>	<b>64 237 376</b>
Subventions pour charges de service public	3 400 000	3 400 000	3 470 339	3 470 339	3 407 670	3 407 670
Transferts	44 923 773	45 136 409	66 650 000	66 650 000	60 822 162	60 829 706
<b>FranceAgriMer (P149)</b>		<b>35 300</b>				<b>35 300</b>
Transferts		35 300				35 300
<b>ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)</b>						<b>20 000</b>
Transferts						20 000
<b>CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)</b>						<b>13 350</b>
Transferts						13 350
<b>CMN - Centre des monuments nationaux (P175)</b>						<b>4 050</b>
Transferts						4 050
<b>BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)</b>						<b>1 500</b>
Transferts						1 500
<b>CNM - Centre national de la musique (P334)</b>	<b>280 000</b>	<b>284 718</b>			<b>255 000</b>	<b>255 000</b>
Transferts	280 000	284 718			255 000	255 000
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)</b>		<b>14 300</b>				<b>5 000</b>
Transferts		14 300				5 000
<b>X - Ecole polytechnique (P144)</b>		<b>23 000</b>				
Transferts		23 000				
<b>Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)</b>		<b>5 000</b>				
Transferts		5 000				
<b>Ecoles d'art en Région (P361)</b>		<b>3 000</b>				<b>1 890</b>
Transferts		3 000				1 890
<b>Cinémathèque française (P334)</b>		<b>180</b>				
Transferts		180				
<b>INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)</b>		<b>12 950</b>				
Transferts		12 950				
<b>ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)</b>		<b>3 000</b>				<b>3 000</b>
Transferts		3 000				3 000
<b>Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)</b>		<b>1 542</b>				
Transferts		1 542				
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et</b>		<b>3 525</b>				

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>l'aménagement (P159)</b>						
Transferts		3 525				
<b>FEI – France éducation international (P214)</b>		<b>95 418</b>				<b>88 401</b>
Transferts		95 418				88 401
<b>CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)</b>		<b>18 860</b>				<b>2 345</b>
Transferts		18 860				2 345
<b>INP - Institut national du patrimoine (P361)</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>				<b>15 000</b>
Transferts	100 000	100 000				15 000
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>29 093 515</b>	<b>29 379 378</b>	<b>28 267 161</b>	<b>28 267 161</b>	<b>28 819 980</b>	<b>28 835 980</b>
Subventions pour charges de service public	27 440 288	27 440 288	28 267 161	28 267 161	27 419 980	27 419 980
Transferts	1 653 227	1 939 090			1 400 000	1 416 000
<b>Réseau Canopé (P214)</b>	<b>51 924</b>	<b>58 527</b>			<b>40 282</b>	<b>52 131</b>
Transferts	51 924	58 527			40 282	52 131
<b>ENA - Ecole nationale d'administration (P148)</b>		<b>23 820</b>				<b>17 402</b>
Transferts		23 820				17 402
<b>ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)</b>		<b>800</b>				
Transferts		800				
<b>Business France (P134)</b>					<b>57 600</b>	<b>59 100</b>
Transferts					57 600	59 100
<b>Universités et assimilés (P150)</b>		<b>1 160 930</b>			<b>692 000</b>	<b>2 140 725</b>
Transferts		1 160 930			692 000	2 140 725
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>		<b>177 776</b>				<b>186 570</b>
Transferts		177 776				186 570
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>18 000</b>	<b>157 425</b>			<b>518 000</b>	<b>583 900</b>
Transferts	18 000	157 425			518 000	583 900
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>36 000</b>	<b>36 000</b>			<b>36 000</b>	<b>45 000</b>
Transferts	36 000	36 000			36 000	45 000
<b>CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)</b>		<b>8 000</b>				<b>19 700</b>
Transferts		8 000				19 700
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>70 000</b>	<b>159 595</b>			<b>70 000</b>	<b>131 086</b>
Transferts	70 000	159 595			70 000	131 086
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>		<b>79 640</b>				<b>42 500</b>
Transferts		79 640				42 500
<b>INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)</b>		<b>5 000</b>			<b>917 000</b>	<b>917 000</b>
Transferts		5 000			917 000	917 000
<b>Groupe Mines Télécom (P192)</b>		<b>18 600</b>				<b>1 500</b>
Transferts		18 600				1 500
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>		<b>17 500</b>				<b>27 500</b>
Transferts		17 500				27 500
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>		<b>18 900</b>				<b>5 400</b>
Transferts		18 900				5 400
<b>IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor (P172)</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>			<b>70 000</b>	<b>70 000</b>
Transferts	70 000	70 000			70 000	70 000
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement</b>		<b>31 774</b>				<b>35 460</b>

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>(P172)</b>						
Transferts		31 774				35 460
<b>INCa - Institut National du Cancer (P204)</b>		<b>5 000</b>				
Transferts		5 000				
<b>Total</b>	<b>536 874 036</b>	<b>539 381 690</b>	<b>547 707 246</b>	<b>547 707 246</b>	<b>563 902 137</b>	<b>566 069 350</b>
Total des subventions pour charges de service public	481 505 492	481 505 492	477 357 246	477 357 246	478 963 098	478 963 098
Total des transferts	55 368 544	57 876 198	70 350 000	70 350 000	84 939 039	87 106 252

Les écarts entre la prévision et la réalisation tiennent à plusieurs facteurs :

- Outre l'impact de la mise en réserve, la compensation de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique a conduit à un versement de 7,74 M€ à l'AEFE en fin d'exercice 2022. La subvention pour charges de service public (SCSP) a ainsi finalement été portée à 420,27 M€. A ce montant viennent s'ajouter, en transferts, 530 000 € au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra et 3,7 M€ au titre des bourses Excellence Major ;
- S'agissant d'Atout France, la subvention pour charges de service public s'élève à 27,86 M€ en exécution 2022. Le différentiel avec la LFI tient à la mise en réserve pondérée. Par ailleurs, l'opérateur a bénéficié de transferts à hauteur de 15,85 M€ dans le cadre du plan Destination France (14,5 M€) et du reversement d'une partie des recettes de droit de visas (1,3 M€).
- Si 2022 a été marquée par une reprise de l'activité, Campus France constate encore une diminution des mobilités par rapport aux prévisions et par conséquent des recettes (transferts) associées. Concernant la subvention pour charges de service public, l'écart tient au taux de mise en réserve pondérée ;
- Pour l'Institut français, il convient de noter un transfert entrant de 1,4 M€ au titre de la mise en œuvre d'un appel à projets relatif aux industries culturelles et créatives (ICC).

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE****EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	5 401	5 017	0	0	0
	0	5 604	5 161	0	0	0
	0	5 453	4 847	0	3	0
Atout-France	19	229	10	10	0	0
	19	278	60	0	0	0
	19	227	27	0	6	4
CAMPUS France	0	203	3	3	0	0
	0	228	25	0	0	0
	0	217	4	4	0	0
Institut Français	0	140	11	0	0	0
	0	143	14	0	0	0
	0	139	14	0	0	0
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>5 973</b>	<b>5 041</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>19</b>	<b>6 253</b>	<b>5 260</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>19</b>	<b>6 036</b>	<b>4 892</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>4</b>

\* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

La sous consommation des plafonds d'emploi des opérateurs du programme 185 s'explique principalement par la sous-exécution constatée à l'AEFE.

S'agissant de Campus France, la reprise des mobilités internationales a impliqué une progression du nombre d' ETPT par rapport à 2021.

L'Institut français sous-consomme très légèrement son plafond d'emploi en raison d'un important turnover en 2022.



**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Justification au premier euro

**SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2022 *</b>	<b>6 253</b>	<b>6 036</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	0

Les informations disponibles en l'état ne permettent pas d'évaluer de manière suffisamment fiable la réalisation du schéma d'emplois de l'ensemble des opérateurs du programme.

# Opérateurs

## OPÉRATEUR

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le réseau d'enseignement français à l'étranger a poursuivi la croissance de ses effectifs en 2022.

Le nombre d'élèves scolarisés passe en effet de 380 000 en 2021 à près de 390 000 élèves à la rentrée 2022.

Le réseau enregistre une croissance sur tous les continents, sauf en Europe où les effectifs sont stables (du fait du conflit en Ukraine). Seule l'Asie reste encore légèrement en deçà de ses effectifs de 2019, malgré une croissance importante cette année. Le Maghreb, l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient confirment leur rôle moteur dans le développement du réseau. Les Amériques ont retrouvé leurs effectifs d'avant crise COVID.

Le maintien de cette dynamique de croissance du réseau homologué est lié à la mobilisation de tous les acteurs de l'enseignement français et également, dans certains pays qui connaissent les plus grandes difficultés, au soutien de l'État français, mis en œuvre par les moyens de l'AEFE. Le réseau libanais continue à être soutenu via l'aide apportée par l'État (10 M€ en 2022).

L'AEFE est également extrêmement attentive à la situation des établissements situés en zone de crise, comme en Haïti, au Mali, au Burkina Faso ou en Ukraine. Les établissements russes et ukrainiens ont bénéficié dans ce contexte d'une subvention de soutien de 790 000 €.

En outre, la campagne d'homologation 2021-2022 a permis d'intégrer dans le réseau homologué 17 établissements supplémentaires portant à 567 le nombre total d'établissements homologués.

L'année 2022 a également vu le retour à l'enseignement en présentiel pour une grande majorité des établissements à l'exception de certains pays en conflit ou dans un contexte sécuritaire dégradé (Ukraine, Haïti, Burkina Faso). Il est cependant resté, du fait de la crise sanitaire persistante dans quelques régions du monde, un certain nombre d'établissements qui ont encore dû recourir totalement ou partiellement à l'enseignement à distance, sur les premiers mois de 2022.

Par ailleurs, l'AEFE a poursuivi en 2022 la mise en œuvre de certaines de ses priorités stratégiques et des orientations du plan de développement à l'étranger.

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'AEFE 2021-2023 demeure à ce titre la feuille de route de l'AEFE. Il reprend les axes du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger et a été complété par les enseignements de la crise sanitaire. Le COM 2021-2023 de l'AEFE, adopté par le conseil d'administration de l'AEFE en janvier 2022 et signé en avril 2022, s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- accroître l'attractivité de l'enseignement français pour de nouveaux publics ;
- renforcer le rôle de l'Agence au service du développement du réseau d'enseignement français à l'étranger ;
- développer le rôle de l'Agence comme acteur de coopération éducative ;
- adapter le fonctionnement de l'Agence pour répondre aux défis du développement de l'enseignement français.

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Opérateurs

La loi du 28 février 2022 visant à faire évoluer la gouvernance de l'AEFE et à créer les instituts régionaux de formation a permis d'engager un travail sur la refonte de la composition du conseil d'administration de l'AEFE qui sera effective en 2023. Cette année a vu également aboutir la mise en place de 16 instituts régionaux de formation devenus opérationnels en janvier 2023 et visant à développer et optimiser la formation des personnels dans la perspective du doublement des effectifs d'ici 2030. Les instituts disposent désormais d'une identité, et établissent ainsi un budget propre à leurs activités.

L'année 2022 a par ailleurs été marquée par l'évolution apportée par le décret 2022-896 du 16 juin 2022 dans les modalités de recrutement, de rémunération et de gestion des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger. Ce décret a permis de passer d'une logique géographique de détermination des statuts (par lieu du recrutement) à une logique de fonction et de mission. Le fonctionnement qui permet chaque année d'affecter plus de 5000 enseignants titulaires de l'Éducation nationale dans notre réseau d'enseignement à l'étranger a ainsi été préservé.

La mise en œuvre du baccalauréat français international (BFI), qui vient remplacer l'option internationale du baccalauréat (OIB), s'est incarnée dans l'ouverture de parcours en ce sens à la rentrée 2022 et vise à augmenter l'attractivité des établissements en valorisant la politique des langues et les compétences plurilingues des élèves.

En 2022, la part des moyens budgétaires du MEAE mobilisés par l'AEFE est de 56 % sur le programme 185 et de 24 % sur le programme 151.

Le budget de l'AEFE agrège les crédits de ses services centraux et des établissements en gestion directe (EGD).

Enfin, l'activité de l'AEFE a été également marquée, outre la sortie de la crise sanitaire et l'augmentation des dépenses de fonctionnement avec l'inflation, par :

- le renouvellement du mandat du directeur général pour 3 années en mars 2022 ;
- l'obtention de la labellisation AFNOR « Égalité professionnelle » annoncée le 8 mars 2022 et la définition sur 3 ans par l'AEFE d'un plan d'action égalité femmes-hommes ;
- la validation et la certification du compte financier 2022 par le cabinet indépendant Mazars ;
- l'évolution de la masse salariale des personnels des services centraux de l'AEFE et du réseau à la suite de l'augmentation de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique ;
- les aides exceptionnelles et autres subventions au réseau ont représentées 19,26 M€ ;
- la mobilisation de 3,6 M€ d'avances France Trésor pour soutenir les opérations immobilières de cinq établissements à l'étranger ;
- le renouvellement du bail de l'immeuble de Paris avec un engagement de 8,9 M€ sur la totalité des 3 années de location ;
- l'AEFE en 2022 a poursuivi la définition de son prochain SPSI qui devrait aboutir courant 2023.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>427 921</b>	<b>427 926</b>	<b>420 629</b>	<b>420 629</b>	<b>424 502</b>	<b>424 502</b>
Subventions pour charges de service public	423 351	423 351	416 929	416 929	420 272	420 272
Transferts	4 570	4 575	3 700	3 700	4 230	4 230
<b>P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires</b>	<b>80 463</b>	<b>80 463</b>	<b>95 754</b>	<b>95 754</b>	<b>83 783</b>	<b>83 783</b>
Transferts	80 463	80 463	95 754	95 754	83 783	83 783
<b>P167 – Liens entre la Nation et son armée</b>	<b>2</b>	<b>2</b>				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>(fermé en 2021)</b>						
Transferts	2	2				
<b>P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation</b>					6	6
Transferts					6	6
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>					550	550
Subventions pour charges de service public					550	550
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	25	25			25	25
Subventions pour charges de service public	25	25			25	25
<b>Total</b>	<b>508 410</b>	<b>508 415</b>	<b>516 383</b>	<b>516 383</b>	<b>508 867</b>	<b>508 867</b>

Le montant de la dotation du MEAE à l'Agence s'établit en 2022 :

- au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », à 420 272 496 €. L'écart avec la LFI 2022 tient d'une part au taux de mise en réserve, d'autre part au montant additionnel de 7,7 M€ versé en fin d'année 2022 pour la compensation de la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique ;
- au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra sur l'action 02 (sous-action 01) du programme 185 pour 530 k€ ;
- au titre des bourses Excellence Major à 3,7 M€ (programme 185) ;
- au titre de l'action 2 « Accès des élèves Français au réseau AEFE » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires », à 83,78 M€. Cette subvention finance l'aide à la scolarité des élèves français du réseau.

## Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Opérateurs

## COMPTE FINANCIER 2022

## Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	794 159	797 673	Subventions de l'État	515 095	509 206
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>171 106</i>	<i>170 238</i>	– subventions pour charges de service public	412 537	420 272
			– crédits d'intervention( transfert)	102 558	88 933
Fonctionnement autre que les charges de personnel	206 614	170 702	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	104 310	140 894	Autres subventions	594	7 299
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	44 741	44 008	Revenus d'activité et autres produits	573 053	589 352
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>44 741</i>	<i>44 008</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>16 621</i>	<i>1 698</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>14 226</i>
<b>Total des charges</b>	<b>1 105 083</b>	<b>1 109 270</b>	<b>Total des produits</b>	<b>1 088 742</b>	<b>1 105 856</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	16 341	3 414
Total : équilibre du CR	1 105 083	1 109 270	Total : équilibre du CR	1 105 083	1 109 270

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	11 779	24 670
Investissements	58 366	30 586	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		2 590
Remboursement des dettes financières	14 973	7 909	Augmentation des dettes financières	7 400	3 704
<b>Total des emplois</b>	<b>73 339</b>	<b>38 495</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>19 179</b>	<b>30 964</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	54 160	7 531

\* Voté

En comptabilité patrimoniale le résultat de l'AEFE en 2022 est une perte de 3,4 M€ contre un bénéfice de 23,7 M€ en 2021. La capacité d'autofinancement est de 24,7 M€. Au 31/12/22, le fonds de roulement atteint 330 M€ en diminution de 7,96 M€ par rapport à 2021 et la trésorerie diminue dans les mêmes proportions pour atteindre 294,5 M€ (76,4 M€ pour les services centraux et 218,1 M€ pour les EGD).

En comptabilité budgétaire le solde est bénéficiaire de 1,6 M€ contre 27,8 M€ en 2021. En exécution les recettes ont atteint 1 086 M€ (1 057 M€ en 2021) et les dépenses 1 087,6 M€ en crédits de paiement (CP) (1 029 M€ en 2021). Le niveau des restes à payer est de 86,7 M€ (contre 80 M€ en 2021). Le poids des restes à payer et à engager de 136 M€ représente 46 % de la trésorerie de l'AEFE.

Les dépenses de personnels sont de 799 M€ (761,4 M€ en 2021), celles de fonctionnement de 143,3 M€ en CP (130,4 en 2021), l'intervention (aides à la scolarité) de 114 M€ (102,5 M€ en 2021) et les investissements de 31 M€ (34,6 M€ en 2021).

La sous-consommation des crédits d'investissement de -13 M€ par rapport à la programmation découle de difficultés sur le terrain ayant engendré des reports dans la mise en œuvre.

Les recettes connaissent une augmentation, en particulier les recettes propres avec +34 M€ par rapport à 2021, signe de la reprise de l'activité dans le réseau et de l'augmentation des droits de scolarité en particulier avec l'inflation. La SCSP a été augmentée du montant de la revalorisation salariale.

L'AEFE n'a pas consommé en totalité son plafond d'emplois avec 5 453,15 ETPT réalisés contre 5 604 ETPT en LFI et 4 846,57 ETPT en hors-plafond d'emplois. Le nombre total d' ETPT réalisé en 2022 s'élève à 10 299,72 ETPT.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
301 603	192 794	294 502

L'augmentation de la trésorerie de +101,7 M€ entre le budget initial et le compte financier 2022 s'explique notamment du fait de la non réalisation et de la reprogrammation d'opérations immobilières initialement prévues en 2022 sur l'exercice 2023.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	794 260	794 260	798 998	798 998
Fonctionnement	183 191	161 073	159 237	143 262
Intervention	104 310	104 310	110 370	114 237
Investissement	74 080	58 367	25 877	31 070
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>1 155 841</b>	<b>1 118 010</b>	<b>1 094 482</b>	<b>1 087 567</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	171 106	171 106	170 238	170 238

\* Voté

## Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>509 298</b>	<b>1 085 976</b>
Subvention pour charges de service public	412 537	420 272
Autres financements de l'État	96 198	88 905
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	6	6 369
Recettes propres	556	570 430
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>509 298</b>	<b>1 085 976</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>608 712</b>	<b>1 590</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accompagner et faire vivre le réseau	0		45 662	45 805	104 310	104 310	2	2	149 974	150 117
	62		32 555	31 449	110 370	114 238	8	8	142 996	145 756
Excellence éducative	777 302		55 665	43 319	0	0	2 220	1 943	835 187	822 564
	781 757		44 415	36 605	0	0	1 939	1 901	828 111	820 262
Modernisation (support et immobilier)	16 958		81 864	71 949	0	0	71 858	56 422	170 680	145 329
	17 178		82 267	75 208	0	0	23 930	29 162	123 375	121 548
<b>Total</b>	<b>794 260</b>		<b>183 191</b>	<b>161 073</b>	<b>104 310</b>	<b>104 310</b>	<b>74 080</b>	<b>58 367</b>	<b>1 155 841</b>	<b>1 118 010</b>
	<b>798 998</b>		<b>159 237</b>	<b>143 262</b>	<b>110 370</b>	<b>114 238</b>	<b>25 877</b>	<b>31 070</b>	<b>1 094 482</b>	<b>1 087 567</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>608 712</b>	<b>1 590</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	15 311	7 950
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	3
Autres décaissements non budgétaires	150 556	205 526
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>774 579</b>	<b>215 070</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	28 632
<b>Total des besoins</b>	<b>774 579</b>	<b>215 070</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	7 400	3 757
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	23
Autres encaissements non budgétaires	161 617	204 468
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>169 017</b>	<b>208 249</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>605 562</b>	<b>6 821</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	35 453
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	605 562	0
<b>Total des financements</b>	<b>774 579</b>	<b>215 070</b>

\* Voté

L'exercice 2022 se clôt par un résultat déficitaire de 1,59 M€, soit une nette progression par rapport aux projections du budget initial de l'opérateur.

Ce résultat s'explique principalement par une évolution à la hausse des recettes propres correspondant au dynamisme retrouvé de l'activité du réseau et aux forts taux d'inflation dans certains pays ayant eu un impact sur le montant des droits de scolarité acquittés. Ce mouvement des recettes est à associer à la diminution des dépenses de fonctionnement et surtout d'investissement en exécution 2022.

S'agissant des dépenses d'investissement, la diminution est principalement liée à des retards dans l'avancement des projets et le report de 2 projets immobiliers (Le Caire et Moscou) pour des raisons administratives.

Quant au fonctionnement, la sous exécution tient notamment au report à 2023 des dépenses liées à des subventions aux établissements libanais ainsi qu'à la réévaluation pour 2022 des crédits d'aide aux établissements au titre de la réforme statutaire des personnels.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>10 418</b>	<b>10 765</b>	<b>10 300</b>
– sous plafond	5 401	5 604	5 453
– hors plafond	5 017	5 161	4 847
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			3
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

La consommation 2022 s'élève à 10 300 ETPT, dont 5 453 ETPT sous plafond et 4 847 ETPT hors plafond, soit un taux de consommation de 95,7 % du plafond d'emplois prévu en LFI 2022.



Ces emplois se répartissent entre les services centraux auxquels sont rattachés les personnels expatriés, les personnels résidents et les personnels du siège et les EGD auxquels sont rattachés les personnels de droit local.

## OPÉRATEUR

Atout-France

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Au titre de 2022, de nombreuses actions évènementielles ont été menées par Atout France, telles que celles prévues avec le Pavillon France pour l'Exposition Universelle à Dubaï d'octobre 2021 à mars 2022. Un film d'animation destiné à attirer de nouveau le public japonais a également été diffusé. Le tourisme d'affaires ayant beaucoup souffert durant la pandémie, la campagne de communication « The French Way #ChooseFrance » a été initiée en octobre 2022 sur les principaux marchés européens, et une série d'évènements « Learning expeditions » a été organisée dans sept villes de France. Un programme e-learning « Connaisseur France » a également été thématiqué sur le tourisme durable sur huit marchés à la mi-novembre avec des actions d'animation des réseaux. Ce programme a par ailleurs été étendu à la Chine et à Taïwan fin 2022-début 2023, ces marchés ayant été les plus impactés par la crise sanitaire.

Comme en 2021, des opérations de promotion télévisuelles et digitales ont été effectuées en 2022 sur le marché domestique pour la Montagne (hiver, printemps, été) comprenant notamment des activations spécifiques pour la Montagne Hiver (campagne « la Montagne Ça vous gagne » lancée mi-octobre). La 31<sup>e</sup> édition du salon Destination Montagne – Grand Ski a également été tenue à Chambéry en mars 2022 (accueillant 192 sociétés françaises exposantes et 319 tour-opérateurs internationaux venus de 41 pays). Par ailleurs, la campagne paneuropéenne #ExploreFrance ciblant dix marchés européens de proximité a été lancée le 26 mars 2022, en lien avec les 13 Comités Régionaux du Tourisme (budget Atout France, partenaires institutionnels et partenaires privés : 10 M€). En novembre 2022, cette campagne a généré 38 millions de vues vidéos et 140 000 mentions du #ExploreFrance sur les réseaux sociaux. Des actions de soutien ont également été déployées pour les destinations ultra-marines et des plans d'actions élaborés avec la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin, la Réunion, la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française et la Guyane.

S'agissant des grands évènements sportifs internationaux (GESI), des accueils de presse ont été effectués à l'occasion de la Coupe du Monde de ski (février 2022) à un an des championnats du monde Courchevel Méribel, pour lesquels une campagne télévisuelle a eu lieu entre février et novembre 2022, ainsi qu'une action évènementielle pour le départ du Tour de France au Danemark en juin 2022. Pour la coupe du monde de rugby 2023, une campagne de communication grand public « One year to go » / « Le French Flair se partage », avec la participation de Frédéric Michalak (campagne digitale de notoriété et accueils influenceurs), a été lancée le 8 septembre avec l'ensemble des territoires hôtes, à destination des marchés britanniques, irlandais, italiens, japonais, sud-africains et australiens. Une deuxième vague de cette campagne digitale a été réalisée en novembre. Par ailleurs, des actions évènementielles à destination de la presse et des professionnels ont été menées en lien avec RWC23 en Australie, Afrique du Sud, Angleterre et Irlande entre septembre et novembre. Les GESI ont également été valorisés à l'occasion de salons internationaux (IMEX, WTM, IBTM). Un groupe de travail interne a d'ores et déjà été initié s'agissant des actions sur les Jeux olympiques 2024.

En matière d'ingénierie, Atout France a créé un quatrième programme France Tourisme Ingénierie dédié à l'hôtellerie en ville moyenne et a poursuivi la conclusion de contrats de destination avec les régions (« Explore Cognac », « Explore Paris, la ville augmentée », « Côte Atlantique », Bretagne, Polynésie française, Côte d'Azur).

L'opérateur a également continué à développer la plateforme d'observation France Tourisme Observation (officialisée par la mesure 8 du Plan Destination France) pour répondre aux attentes des acteurs du tourisme en matière d'observation, et de faire de la France un chef de file. En 2022, plusieurs baromètres ont été mis en place sur l'hôtellerie de plein air, les sites de visites culturelles et de loisirs, les opérateurs de la filière tourisme social et les

mobilités douces, ou encore la satisfaction clientèles et résidents. Un démonstrateur sur la qualité de l'air a également été lancé en partenariat avec le CRT Occitanie.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>30 910</b>	<b>30 910</b>	<b>28 691</b>	<b>28 691</b>	<b>43 694</b>	<b>43 714</b>
Subventions pour charges de service public	27 314	27 314	28 691	28 691	27 863	27 863
Transferts	3 596	3 596			15 831	15 851
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>					<b>125</b>	<b>125</b>
Transferts					125	125
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>					<b>1 250</b>	
Transferts					1 250	
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>					<b>256</b>	<b>205</b>
Transferts					256	205
<b>Total</b>	<b>30 910</b>	<b>30 910</b>	<b>28 691</b>	<b>28 691</b>	<b>45 325</b>	<b>44 043</b>

En projet de loi de finances initiale 2022, la subvention pour charges de service public (SCSP) du programme 185 s'élevait à 28,7 M€ avant mise en réserve.

Le montant de la SCSP effectivement versée, à hauteur de 27,9 M€, tient compte de la mise en réserve légale de précaution.

Par ailleurs, l'opérateur a bénéficié de 1,3 M€ de crédits de transferts issus du programme 185, liés aux recettes visas de l'année 2021, et de 14,5 M€ pour le plan de reconquête et de transformation du tourisme (PRTT).

## COMPTES FINANCIERS 2022

## Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	21 477	19 851	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	29 194 27 863 1 331	29 194 27 863 1 331
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 794	10 745	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	53 074	45 394	Autres subventions	18 833	10 550
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	569	2 753	Revenus d'activité et autres produits	36 025	36 796
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	569	2 487	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		496
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		266	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		102
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>83 345</b>	<b>75 990</b>	<b>Total des produits</b>	<b>84 052</b>	<b>76 540</b>
Résultat : bénéfice	707	550	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	84 052	76 540	Total : équilibre du CR	84 052	76 540

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 276	2 705
Investissements			Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>			<b>Total des ressources</b>	<b>1 276</b>	<b>2 705</b>
Augmentation du fonds de roulement	1 276	2 705	Diminution du fonds de roulement		

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Après un arrêt brutal de l'activité en 2020 (-35 %) et une reprise perturbée par les situations de « stop and go » induites par l'apparition de nouveaux variants de la Covid-19 en 2021, l'activité d'Atout France a pu reprendre un rythme d'avant-crise en 2022.

Le niveau des produits d'exploitation devrait ainsi atteindre 36,8 M€, soit une progression de 45 % par rapport à 2021 (25,5 M€).

Les subventions liées aux recettes visas atteignent, en 2022, 1,3 M€. Ces crédits ont été consommés à hauteur de 988 k€.

La SCSP de 27,9 M€ versée à l'opérateur a été consommée en totalité sur l'exercice concerné.

Le total des produits s'élève à 77,1 M€, soit une progression de 20,2 M€ par rapport à 2021 et une baisse de 7 M€ par rapport au budget initial liée à la sous-exécution des crédits liés au PRTT (4,6 M€) et au CIT (3,9 M€), et ce malgré une augmentation des partenariats (+0,8 M€).

Les charges globales atteignent 76 M€, soit 7,4 M€ de moins qu'au budget initial en raison d'une reprise d'activité moins dynamique qu'anticipée (-7,7 M€ de dépenses d'intervention).

Les charges de fonctionnement, hors personnel, s'élèvent à 10,8 M€, soit une augmentation de 1,9 M€ par rapport à 2021. Cette augmentation tient essentiellement à l'inflation et à la disparition de la franchise de loyer prévue au siège.

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 45,4 M€, contre 30,8 M€ en 2021 (en corrélation avec la reprise d'activité), et concernent la promotion de la destination France (environ 93 %), l'ingénierie touristique (6 %), et des missions de classement et d'immatriculation.

Les charges de personnel sont estimées à 19,8 M€, en retrait de 1,6 M€ par rapport au budget initial.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
28 270	25 650	

La trésorerie d'Atout France devrait diminuer de 3,5 M€ par rapport à 2021, pour atteindre 24,8 M€ fin 2022, principalement en raison de la reprise d'activité à la suite de la crise sanitaire.

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<i>Budget initial</i> Compte financier *					
Administration	0 4	0 2	0 0	0 0	0 6
Classement	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Immatriculations	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Ingénierie et Développement de l'offre	0 3	0 1	0 2	0 0	0 5
Prestations admin. Externes	0 0	0 3	0 0	0 0	0 3
Promotion	0 11	0 4	0 18	0 0	0 34
Subvention d'équilibre (filiale Australie)	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
<b>Total</b>	<b>0</b> <b>18</b>	<b>0</b> <b>11</b>	<b>0</b> <b>20</b>	<b>0</b> <b>1</b>	<b>0</b> <b>50</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>239</b>	<b>338</b>	<b>254</b>
– sous plafond	229	278	227
– hors plafond	10	60	27
dont contrats aidés	10		
dont apprentis			6
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>23</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	19	19	19
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			4

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

En 2022, la reprise de l'activité entraîne une légère augmentation de l'exécution en ETPT rémunérés par l'opérateur par rapport à 2021.

Les emplois mis à disposition d'Atout France par la Direction générale des entreprises (DGE) et en postes à l'étranger sont pris en charge par le programme 134.

## OPÉRATEUR

CAMPUS France

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Les missions de Campus France s'inscrivent dans le cadre de la stratégie interministérielle « Bienvenue en France » lancée en novembre 2018, confirmée par la Feuille de route de l'Influence de décembre 2021, et fixant des objectifs très ambitieux pour 2027 : 500 000 étudiants internationaux toutes mobilités confondues accueillis en France (contre 325 000 en 2017), triplement du nombre de bourses et exonérations pour étudiants étrangers, dont le doublement du nombre de bourses et exonérations pour études versées par le MEAE (15 000 contre 7 000 en 2017), promotion des campus français à l'étranger. Campus France collabore étroitement avec le réseau diplomatique à l'étranger pour la réalisation de ses missions, notamment au travers des 259 Espaces Campus France (ECF) appartenant au réseau culturel du MEAE dans 127 pays.

A la rentrée 2022, un nombre record de 400 000 étudiants internationaux ont été accueillis en France, confirmant la relance des mobilités étudiantes après les années de crise sanitaire.

Une nouvelle directrice générale, Donatienne Hissard, a été nommée par décret du Président de la République du 11 mai 2022. Une lettre de mission à son attention est en cours de signature par les ministres de tutelle. Elle sera accompagnée, chaque année, d'une lettre d'objectifs.

Les ministères de tutelle (MEAE et MESR) ont travaillé courant 2022 avec l'opérateur sur le prochain contrat d'objectifs et de performance, qui couvrira la période 2023-2025 et qui sera présenté au Parlement et voté par le conseil d'administration de Campus France au printemps 2023. Les objectifs fixés à l'opérateur portent sur quatre volets principaux :

- adapter les stratégies de promotion en fonction des géographies ;
- accroître la lisibilité et la visibilité de l'offre française de formation universitaire ;
- améliorer le suivi des boursiers ;

- poursuivre la modernisation de l'établissement et le développement des ressources propres.

En 2022, l'opérateur a également lancé le second volet de sa campagne de communication « Rendez-vous en France », qui s'appuie sur les profils des anciens étudiants et anciennes étudiantes internationaux et propose une campagne multimodale : réseaux sociaux, nouveaux visuels, nouveaux « ambassadeurs » (influenceurs...). Il s'est engagé en faveur des publics fragilisés ou menacés par les guerres (Syrie, Ukraine).

La programmation événementielle et institutionnelle de Campus France a également été très riche, avec des journées pays comme celle organisée pour la délégation de plus d'une centaine de représentants d'universités sud-africaines, deux séminaires régionaux pour réfléchir à l'attractivité de la France en Asie et en Afrique subsaharienne, de nombreuses formations et webinaires, des forums étudiants et des salons itinérants organisés tout au long de l'année, entre autres. Les Rencontres Campus France organisées les 28 et 29 novembre 2022 sur le thème des mobilités de demain ont été un moment fort de l'année, avec une affluence record de 700 personnes, représentant notamment 52 postes diplomatiques et 161 établissements d'enseignement supérieur. L'Assemblée générale du Forum Campus France, qui rassemble les établissements membres, s'est également réunie à l'été 2022 à Toulouse, puis le 11 janvier 2023 à la Cité internationale universitaire de Paris, pour faire le point sur les travaux en cours et lancer deux nouvelles Commissions, « Asie-Indopacifique » et « Développement durable ». La coopération entre Campus France et le MEAE a été étroite dans la préparation et le déroulement de ces divers événements.

En 2022, Campus France a géré 55,6 M€ de crédits bourses sur les 63,5 M€ consommés cette année, soit 88 % des programmes de bourses du MEAE. Ce montant comprend les programmes centraux dits « spécifiques », la subvention à l'AEFE dans le cadre des bourses Excellence Major et une subvention de 0,24 M€ dans le cadre du renforcement de l'animation du réseau des Alumni boursiers.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P105 – Action de la France en Europe et dans le monde</b>	<b>768</b>	<b>768</b>			<b>4 823</b>	<b>3 408</b>
Transferts	768	768			4 823	3 408
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>48 324</b>	<b>48 536</b>	<b>70 120</b>	<b>70 120</b>	<b>64 230</b>	<b>64 237</b>
Subventions pour charges de service public	3 400	3 400	3 470	3 470	3 408	3 408
Transferts	44 924	45 136	66 650	66 650	60 822	60 830
<b>P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires</b>					<b>20</b>	<b>20</b>
Transferts					20	20
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	<b>2 870</b>	<b>2 820</b>	<b>8 700</b>	<b>8 700</b>	<b>8 328</b>	<b>8 301</b>
Transferts	2 870	2 820	8 700	8 700	8 328	8 301
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>30</b>	<b>30</b>			<b>30</b>	<b>30</b>
Transferts	30	30			30	30
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>3</b>	<b>3</b>				
Transferts	3	3				
<b>P138 – Emploi outre-mer</b>	<b>164</b>	<b>164</b>			<b>255</b>	<b>255</b>
Transferts	164	164			255	255
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>2 083</b>	<b>2 083</b>	<b>2 007</b>	<b>2 007</b>	<b>2 071</b>	<b>2 071</b>
Subventions pour charges de service public	1 770	1 770	1 815	1 815	1 770	1 770
Transferts	312	312	191	191	301	301

## Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>313</b>	<b>313</b>			<b>439</b>	<b>439</b>
Subventions pour charges de service public	60	60				
Transferts	253	253			439	439
<b>P363 – Compétitivité</b>	<b>90</b>					<b>90</b>
Transferts	90					90
<b>Total</b>	<b>54 644</b>	<b>54 717</b>	<b>80 827</b>	<b>80 827</b>	<b>80 196</b>	<b>78 852</b>

L'écart observé entre la prévision (3 470 339 €) et l'exécution 2022 (3 407 670 €) de la SCSP versée par le MEAE s'explique par la mise en réserve.

S'agissant des transferts (crédits mandatés à l'opérateur pour la mise en œuvre des programmes de mobilités sur les P185 et P209), le moindre versement s'explique par la reprise de l'activité post COVID inférieure à celle escomptée dans le cadre de la LFI 2022.

## COMPTES FINANCIERS 2022

## Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	14 644	14 293	Subventions de l'État	5 860	5 727
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>184</i>	<i>154</i>	– subventions pour charges de service public	5 860	5 178
			– crédits d'intervention( transfert)		549
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 287	10 476	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	900	1 301	Revenus d'activité et autres produits	18 964	19 475
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>900</i>	<i>1 301</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>563</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>24 931</b>	<b>24 769</b>	<b>Total des produits</b>	<b>24 825</b>	<b>25 201</b>
Résultat : bénéfique		433	Résultat : perte	106	
Total : équilibre du CR	24 931	25 201	Total : équilibre du CR	24 931	25 201

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources		
			Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	794	1 171
Investissements	1 632	1 010	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>1 632</b>	<b>1 010</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>794</b>	<b>1 171</b>
Augmentation du fonds de roulement		161	Diminution du fonds de roulement	838	

\* Voté

Les charges de l'exercice 2022 s'élèvent à 24,77 M€ pour un niveau de produits de 25,2 M€. Le résultat annuel de l'établissement s'établit en conséquence à 432,7 k€. Comme en 2021, ce résultat bénéficiaire, supérieur à celui escompté en budget initial 2022, s'explique par des reprises de provisions venues alimenter les produits à hauteur de 563 k€.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
74 033	69 889	79 545

La trésorerie s'élève à 79,54 M€ (soit près de 10 M€ de plus que les prévisions du budget initial 2022). Elle augmente de 5,5 M€ par rapport à 2021. Cette augmentation provient essentiellement des opérations pour mandat en raison d'un décalage entre les décaissements et les encaissements.

Le solde budgétaire déficitaire de 17 k€ et la variation des soldes de TVA viennent tempérer légèrement cette augmentation.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	14 644	14 644	14 865	14 865
Fonctionnement	10 107	9 587	9 377	8 568
Intervention	0	0	0	0
Investissement	4 237	1 632	3 688	891
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>28 987</b>	<b>25 863</b>	<b>27 930</b>	<b>24 325</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	184	184	154	154

\* Voté



## Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>21 962</b>	<b>21 768</b>
Subvention pour charges de service public	5 170	5 178
Autres financements de l'État	6 587	6 413
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	10 205	10 177
<b>Recettes fléchées</b>	<b>3 538</b>	<b>2 540</b>
Financements de l'État fléchés	690	270
Autres financements publics fléchés	2 687	2 183
Recettes propres fléchées	162	87
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>25 501</b>	<b>24 308</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>362</b>	<b>17</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Accueil des étudiants et des chercheurs étrangers	1 184 746	1 258 1 010	1 159 1 027	0 0	0 0	2 500 2 537	250 279	4 942 4 294	2 593 2 052	
Gestion des programmes de mobilité internationale	5 771 5 554	288 780	302 624	0 0	0 0	900 598	630 226	6 959 6 931	6 703 6 403	
Relations extérieures et institutionnelles	1 130 1 267	2 793 2 540	2 787 2 100	0 0	0 0	8 25	8 25	3 931 3 832	3 925 3 393	
Supports	5 096 5 975	3 473 2 924	3 108 2 971	0 0	0 0	808 517	723 351	9 377 9 416	8 927 9 296	
Valorisation et promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur	1 463 1 324	2 294 2 123	2 231 1 846	0 0	0 0	21 11	21 11	3 779 3 457	3 715 3 180	
<b>Total</b>	<b>14 644 14 865</b>	<b>10 107 9 377</b>	<b>9 587 8 568</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>	<b>4 237 3 688</b>	<b>1 632 891</b>	<b>28 987 27 930</b>	<b>25 863 24 325</b>	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>362</b>	<b>17</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	7
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	107 871	104 156
Autres décaissements non budgétaires	1 189	2 008
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>109 422</b>	<b>106 187</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>4 153</b>	<b>5 512</b>

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Abondement de la trésorerie fléchée	882	128
Abondement de la trésorerie non fléchée	3 271	5 384
<b>Total des besoins</b>	<b>113 575</b>	<b>111 699</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	112 600	110 015
Autres encaissements non budgétaires	975	1 684
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>113 575</b>	<b>111 699</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>113 575</b>	<b>111 699</b>

\* Voté

Le solde budgétaire 2022 de Campus France est déficitaire à 17 k€ alors que le budget initial 2022 présentait un déficit budgétaire prévisionnel de 362 k€. En dépit de la diminution globale des recettes en 2022, cette amélioration du solde budgétaire résulte notamment :

- des encaissements intervenus en fin d'exercice au titre de la programmation 2023 du MEAE sur certains programmes spécifiques (MOPGA, Ukraine, Syrie, mobilités croisées Afrique) pour un montant total de 4,3 M€ ;
- de l'encaissement en fin d'exercice de la subvention fléchée du MEAE relative à la journée Alumni d'un montant de 240 k€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>206</b>	<b>253</b>	<b>221</b>
– sous plafond	203	228	217
– hors plafond	3	25	4
<i>dont contrats aidés</i>	3		4
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Le total des ETPT pour l'année 2022 est inférieur au total des autorisations votées lors du budget initial. En revanche, cette consommation augmente par rapport à l'exécution 2021. Après deux années de moindre consommation de son

autorisation d'emplois en raison de la crise sanitaire, Campus France a augmenté ses effectifs en 2022 afin de pouvoir accompagner la reprise des mobilités internationales.

## OPÉRATEUR

Institut Français

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Après deux années fortement perturbées par la crise sanitaire, l'opérateur a pu progressivement reprendre une activité normale en 2022, à de rares exceptions près (les programmes de résidences étant toujours affectés). Ainsi, la saison croisée France-Portugal (février-octobre) ainsi que de grands événements internationaux comme la Biennale de Venise pour l'architecture et les arts visuels (avril-novembre) ou encore la Triennale du design de Milan (juillet-décembre) ont bien pu se tenir en 2022.

Dans le cadre de la Présidence française de l'UE au premier trimestre 2022, l'établissement a également porté plusieurs événements culturels, comme la Nuit européenne des idées en janvier ou l'opération Café Europa en mars. A la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine fin février, l'Institut français s'est également mobilisé en faveur des artistes ukrainiens en facilitant les échanges entre les scènes culturelles française et ukrainienne (accueil d'artistes à la Cité internationale des arts, soutien à des événements prescripteurs en France). Enfin, dans l'esprit du renouvellement du partenariat avec l'Afrique, l'opérateur a organisé deux forums de débats d'idées dans le cadre du programme « Notre Futur – Dialogues Afrique-Europe », à Johannesburg (octobre) et à Yaoundé (décembre).

Par ailleurs, l'Institut français Paris a affirmé son soutien au réseau culturel à l'étranger, notamment en poursuivant la mise en œuvre de la feuille de route de la transformation numérique. Le MEAE a engagé 4,18 M€ sur la période 2021-2022 pour réaliser ce chantier, dont 1,6 M€ à travers l'opérateur afin de soutenir les actions identifiées comme prioritaires (accompagnement du réseau, création d'une boîte à outils, renforcement de l'offre de contenus). Il a également maintenu son soutien au secteur des ICC en mettant en œuvre un appel à projet, subventionné à hauteur d'1,4 M€ par le Ministère, dans le but de soutenir des actions portées par le réseau culturel pour accompagner l'internationalisation des secteurs culturels et créatifs français.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2020-2022 de l'Institut français est arrivé à échéance fin décembre. Il déclinait les missions de l'opérateur en quatre axes stratégiques :

- Accompagnement du rayonnement de la culture et des industries culturelles et créatives (ICC) françaises et francophones ;
- Promotion de la langue française ;
- Renforcement de la démarche partenariale au service du développement international ;
- Modernisation de la gestion de l'opérateur.

Le prochain contrat d'objectifs et de performance, couvrant la période 2023-2025, devrait être formellement adopté au premier semestre 2023.

L'établissement a poursuivi en 2022 le projet de relocalisation de son siège sur le site de la « Folie Regnault » (11<sup>e</sup> arrondissement), dont la signature du bail est intervenue le 11 mars 2022. Ce site nécessite une période de restructuration et devrait être livré à l'automne 2023. Après l'expiration de son bail dans les locaux du Carré Suffren, l'opérateur s'est installé en mai 2022 dans des locaux partagés rue Tolbiac (13<sup>e</sup> arrondissement) pour la durée des travaux, ce qui lui permet d'expérimenter et de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail en lien avec sa réorganisation fonctionnelle engagée depuis janvier 2022.

Enfin, l'Institut français s'est saisi pleinement des enjeux sociétaux prioritaires. L'opérateur s'est ainsi doté d'une feuille de route de la transition écologique en octobre 2022 afin de promouvoir une diffusion culturelle plus sobre en carbone,

en interne comme auprès du réseau. Il s'est également doté en décembre d'une feuille de route de l'égalité femmes-hommes, et un comité de gouvernance de la RSE a été créé pour superviser la mise en œuvre de ces feuilles de route.

La subvention pour charges de service public (SCSP) s'établissait à 27,42 M€ en 2022.

## Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Opérateurs

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>29 094</b>	<b>29 379</b>	<b>28 267</b>	<b>28 267</b>	<b>28 820</b>	<b>28 836</b>
Subventions pour charges de service public	27 440	27 440	28 267	28 267	27 420	27 420
Transferts	1 653	1 939			1 400	1 416
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	<b>488</b>	<b>488</b>			<b>736</b>	<b>736</b>
Transferts	488	488			736	736
<b>P175 – Patrimoines</b>					<b>160</b>	<b>160</b>
Transferts					160	160
<b>P131 – Création</b>	<b>760</b>	<b>760</b>			<b>612</b>	<b>612</b>
Transferts	760	760			612	612
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>			<b>1 191</b>	<b>1 191</b>
Transferts	1 415	1 415			1 191	1 191
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>25</b>	<b>25</b>				
Subventions pour charges de service public	25	25				
<b>P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>15</b>	<b>15</b>				
Subventions pour charges de service public	15	15				
<b>P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022</b>	<b>743</b>	<b>473</b>				<b>270</b>
Transferts	743	473				270
<b>Total</b>	<b>32 540</b>	<b>32 555</b>	<b>28 267</b>	<b>28 267</b>	<b>31 519</b>	<b>31 805</b>

L'écart entre le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) allouée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) en exécution 2022 (27,4 M€) par rapport à la LFI (28,3 M€) tient à la mise en réserve pondérée. Par ailleurs, l'établissement a perçu une subvention de 1,4 M€ issue du programme 185 afin de mettre en œuvre un appel à projet relatif aux industries culturelles et créatives (ICC).

Sur le programme 209, l'établissement a perçu 736 k€ au titre des Fonds de solidarité pour les projets innovants « IF Classe II » et « Livre des 2 Rives ».

Enfin, l'opérateur a perçu le solde des versements au titre du programme 359 (Présidence française de l'Union européenne) à hauteur de 270 k€ en CP.

## COMPTE FINANCIER 2022

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	13 283	12 039	Subventions de l'État	31 237	32 372
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	338	250	– subventions pour charges de service public	27 420	27 420
			– crédits d'intervention( transfert)	3 817	4 952
Fonctionnement autre que les charges de personnel	27 559	30 167	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		4 739
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	495	2 116	Revenus d'activité et autres produits	9 637	6 210
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	495	2 055	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	585	2 261
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		61	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>40 842</b>	<b>42 207</b>	<b>Total des produits</b>	<b>40 874</b>	<b>43 321</b>
Résultat : bénéfice	32	1 115	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	40 874	43 321	Total : équilibre du CR	40 874	43 321

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	58		Capacité d'autofinancement		970
Investissements	2 347	664	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>2 405</b>	<b>664</b>	<b>Total des ressources</b>		<b>970</b>
Augmentation du fonds de roulement		306	Diminution du fonds de roulement	2 405	

\* Voté

L'exécution 2022 présente un résultat comptable bénéficiaire d'un peu plus de 1,1 M€, supérieur au bénéfice de 32 k€ anticipé en budget initial. Cette amélioration du résultat comptable résulte d'une hausse des produits de 6 % (soit +2,44 M€) entre le budget initial et le compte financier 2022, non intégralement compensée par la hausse des charges qui atteint seulement 3 % (soit +1,36 M€).

L'augmentation des produits découle surtout du dynamisme des subventions fléchées du MEAE, mais également du triplement par rapport à 2021 du montant des financements perçus au titre des projets bailleurs (qui atteignent un total de 4,6 M€), principalement du fait de l'encaissement d'un premier versement de la Caisse des dépôts et consignations pour le projet « ICC Immersion ». Ces hausses sont notamment relativisées par la poursuite de l'érosion des recettes de mécénat (-575 k€) et provenant de partenariats avec les collectivités locales (-225 k€).

**Diplomatie culturelle et d'influence**

Programme n° 185 | Opérateurs

L'augmentation globale des charges résulte de la hausse (à hauteur de 2,6 M€) des charges de fonctionnement dans un contexte caractérisé par l'inflation mais aussi la signature du bail du futur siège (ayant entraîné l'inscription en AE de la totalité des loyers pour la période de ce bail en cours d'exercice), que ne résorbe que partiellement la baisse (à hauteur de 1,24 M€) des charges de personnel (dont le taux de consommation tend cependant à augmenter).

**TRÉSORERIE**

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
25 862	18 267	26 619

Abondée de 756 k€, la trésorerie au 31/12/2022 est de 26,6 M€ (contre 25,86 M€ en compte financier 2021 et 18,3 M€ en budget initial 2022).

**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES**

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 262	13 262	12 871	12 871
Fonctionnement	25 405	27 065	43 129	25 746
Intervention	0	0	0	14
Investissement	2 287	2 347	909	673
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>40 954</b>	<b>42 674</b>	<b>56 908</b>	<b>39 304</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	338	338	250	250

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>27 703</b>	<b>27 769</b>
Subvention pour charges de service public	27 420	27 420
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	283	349
<b>Recettes fléchées</b>	<b>10 806</b>	<b>11 018</b>
Financements de l'État fléchés	2 618	4 369
Autres financements publics fléchés	2 719	4 625
Recettes propres fléchées	5 469	2 024
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>38 509</b>	<b>38 787</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>4 165</b>	<b>517</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Accompagnement, conseil et expertise	892 0	3 325 2 200	3 193 1 981	0 0	0 0	300 330	300 277	4 517 2 530	4 385 2 258	
Promotion, Diffusion, Coopération	0 1 582	18 809 20 818	19 862 19 538	0 0	0 14	490 504	501 180	19 299 22 904	20 363 21 314	
Structure	12 370 11 289	3 271 20 111	4 010 4 227	0 0	0 0	1 497 75	1 546 217	17 138 31 474	17 926 15 732	
<b>Total</b>	<b>13 262 12 871</b>	<b>25 405 43 129</b>	<b>27 065 25 746</b>	<b>0 0</b>	<b>0 14</b>	<b>2 287 909</b>	<b>2 347 673</b>	<b>40 954 56 908</b>	<b>42 674 39 304</b>	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>4 165</b>	<b>517</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	3 700
Autres décaissements non budgétaires	0	1 410
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>4 165</b>	<b>5 629</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>756</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	756
<b>Total des besoins</b>	<b>4 165</b>	<b>6 385</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	36
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	3 785
Autres encaissements non budgétaires	0	2 564
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>6 385</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>4 165</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	4 165	0
<b>Total des financements</b>	<b>4 165</b>	<b>6 385</b>

\* Voté

Après avoir terminé l'exercice 2021 sur un déficit de -1,2 M€ (contre un solde budgétaire de près de 7 M€ l'année précédente), l'Institut français affiche un déficit persistant mais en résorption en 2022 (y compris par rapport aux prévisions du budget rectificatif n° 2), à hauteur de 517 k€.

Ce résultat correspond à la différence entre les décaissements de crédits de paiement sur l'année (en baisse de -14,58 %) et les encaissements de recettes budgétaires (en baisse plus réduite de -4,99 %), dont il est le résultat



croisé : c'est donc une baisse des dépenses plus importante que celle des recettes sur l'exercice 2022 qui a contribué à la réduction du déficit de l'établissement.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>151</b>	<b>157</b>	<b>153</b>
– sous plafond	140	143	139
– hors plafond	11	14	14
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

L'exécution du plafond d'emploi est de 139 ETPT. Le plafond d'emploi fixé en LFI 2022 à 143 ETPT est donc respecté (avec un taux de consommation de 97,4 %).

Par ailleurs, il était prévu 14 ETPT hors plafond, consommés intégralement en exécution. Exclusivement financés par des ressources propres, ces emplois relèvent d'appels à projets remportés par l'Institut français auprès de partenaires français et européens (leur évolution est fonction du déploiement de ces différents projets).